



EPTB *Charente*

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents

RAPPORT DE PRESENTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session du 29 juin 2017

**INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POUR
L'AMENAGEMENT DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES
AFFLUENTS**

**5 rue chante-caille
ZI des Charriers
17100 SAINTES**

ORDRE DU JOUR

1	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2016 (3 MIN)	4
2	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2017 (3 MIN)	4
3	COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT (4 MIN)	5
3.1	COMPTE RENDU DE GESTION DE COPROPRIÉTÉ (2 MIN)	5
3.2	LISTE DES MARCHES PUBLICS (2 MIN)	5
4	DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'EPTB CHARENTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA CHARENTE (5 MIN)	6
5	DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB CHARENTE AU CENTRE REGIONAL D'EXPERIMENTATION ET D'APPLICATION AQUACOLE (CREAA) (5 MIN)	7
6	ACTIONS EN COURS (20 MIN)	8
6.1	ELABORATION DU SAGE CHARENTE : MODIFICATION DES MONTANTS MAXIMUMS DES PRESTATIONS DE RELECTURE JURIDIQUE ET D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	8
6.2	CONVENTION AVEC L'OUGC COGEST'EAU	9
6.3	ELABORATION DES PROJETS DE TERRITOIRE	10
6.4	PARTICIPATION DE L'EPTB CHARENTE AUX CAUSERIES CHAMPLAIN 2017	11
6.5	POINT D'INFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE L'EPTB CHARENTE EN SYNDICAT MIXTE OUVERT	11
7	COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2016 (15 MIN)	12
7.1	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016	12
7.2	ÉDITION ET DIFFUSION D'UN DOCUMENT DE PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016	12
8	QUESTIONS DIVERSES	13

ANNEXES :

Annexe n°1 : Dépenses de la copropriété

Annexe n°2 : Liste des commandes - EPTB Charente

Annexe n°3 : Projet de convention EPTB – COGESTEAU

Annexe n°4 : Rapport d'activités 2016

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 DECEMBRE 2016 (3 MIN)

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2016 sera mis en ligne sur le site internet de l'Institution <http://www.fleuve-charente.net/> avant la réunion du Conseil d'administration.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2016.

Projet de Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 07 décembre 2016

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2016.

Le procès-verbal de la séance du 07 décembre 2016 est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 07 décembre 2016.

2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2017 (3 MIN)

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 sera mis en ligne sur le site internet de l'Institution <http://www.fleuve-charente.net/> avant la réunion du Conseil d'administration.

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

Projet de Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2017

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2017 est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 30 janvier 2017.

3 COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT (4 MIN)

3.1 Compte rendu de gestion de copropriété (2 min)

Le site administratif de l'Institution, situé 5 rue Chante-Caille - ZI des Charriers à Saintes, comporte une partie privative propriété de l'Institution ainsi que des parties communes en copropriété avec la Fédération de la Charente Maritime pour la pêche et la protection des milieux aquatiques.

Par délibération en date du 05 juillet 2015, l'Institution interdépartementale a été désignée syndic de copropriété bénévole pour gérer l'espace en copropriété et engager les dépenses nécessaires au bon fonctionnement.

Les dépenses réalisées pour la copropriété depuis le 1^{er} janvier 2017 sont présentées en **annexe n°1**.

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Administration de sa délégation relative à la gestion de la copropriété.

3.2 Liste des marchés publics (2 min)

Par délibération n°15-47 en date du 9 juillet 2015, le Conseil d'Administration a donné délégation au Président pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée conformément à l'article 26-II et III du code des marchés publics, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, et demandé au Président d'informer le Conseil des actes pris dans le cadre de ces délégations.

La liste des marchés de travaux, de prestations intellectuelles, de fournitures courantes et de services engagés depuis le 1^{er} janvier 2017 est présentée en **annexe n°2**.

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Administration de sa délégation relative aux marchés publics.

4 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE L'EPTB CHARENTE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN DE LA CHARENTE (5 MIN)

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Désignation du représentant de l'EPTB Charente à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente a été arrêtée le 7 juin 2011. Comme le prévoit l'article R212-31 du Code de l'environnement, la durée du mandat des membres de cette commission est de six ans. Sa composition doit donc être renouvelée. Par courrier en date du 6 janvier 2017, Monsieur le Préfet de la Charente, coordonnateur du bassin Charente invite l'EPTB Charente à désigner son représentant, qui aura à siéger au sein du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Monsieur le Président propose au Conseil de désigner un représentant de l'EPTB Charente à la CLE du SAGE du bassin de la Charente.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** _____ pour représenter l'EPTB Charente à la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Charente.

5 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB CHARENTE AU CENTRE REGIONAL D'EXPERIMENTATION ET D'APPLICATION AQUACOLE (CREAA) (5 MIN)

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Par courrier en date du 05 janvier 2017, le Centre régional d'expérimentation et d'application aquacole nous informait de l'adoption de leurs nouveaux statuts lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 07 novembre 2016.

Les statuts prévoient la désignation d'un titulaire et d'un suppléant au sein de l'EPTB Charente.

Les deux représentants actuels, désignés lors du Conseil d'administration du 09 juillet 2015, sont Madame Dominique RABELLE et Monsieur Robert CHATELIER.

Seuls les membres titulaires du Conseil d'administration de l'institution peuvent être désignés en tant que représentants titulaires de l'institution au sein des organismes extérieurs. Les membres suppléants du Conseil d'administration ne peuvent être désignés qu'en tant que représentants suppléants.

Monsieur le Président propose au Conseil de désigner un titulaire et un suppléant pour représenter l'EPTB Charente au CREAA.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** _____ et _____ pour représenter l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents au Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA).

6 ACTIONS EN COURS (20 MIN)

Le programme 2017 de l'EPTB Charente s'inscrit dans le cadre de ses missions. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

6.1 Elaboration du SAGE Charente : Modification des montants maximums des prestations de relecture juridique et d'évaluation environnementale

La modification des montants maximums des prestations de relecture juridique et d'évaluation environnementale fait l'objet du projet de délibération suivant.

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Elaboration du SAGE Charente : Modification des montants maximums des prestations de relecture juridique et d'évaluation environnementale du SAGE Charente

Par délibération n°15-61 du 22 octobre 2015, le conseil d'administration a autorisé le Président à engager une prestation d'appui juridique pour la relecture juridique des documents du SAGE Charente pour un montant maximum de 40 000 € TTC. Le marché a été attribué au cabinet Droit Public Consultants pour un montant de 38 970 € TTC, hors frais d'annonces et d'insertion.

Par délibération n°16-45 du 7 décembre 2016 le conseil d'administration a autorisé le Président à engager une prestation pour l'étude d'évaluation environnementale du SAGE pour un montant maximum de 41 000 € TTC, intégrant 1 000 € de frais d'annonces et insertions. Le marché a été attribué au cabinet ECOVIA pour un montant de 29 982 € TTC, hors frais d'annonce et d'insertion.

Pour intégrer les éventuels avenants qui pourraient s'avérer nécessaires en cours de marché, Monsieur le Président propose de modifier les dépenses maximales de ces actions comme suit :

- La dépense maximale pour la prestation d'appui juridique pour la relecture juridique des documents du SAGE Charente, initialement définie à 40 000 € TTC hors frais d'annonces et insertions, est fixée à 44 000 € TTC y compris frais d'annonces et insertions ;
- La dépense maximale pour la prestation d'évaluation environnementale du SAGE Charente, initialement définie à 41 000 € TTC y compris frais d'annonces et insertions, est fixée à 34 000 € TTC y compris frais d'annonces et insertions ;

Cette modification a pour conséquence de diminuer le budget global de ces 2 prestations qui passe de 81 000 € TTC à 78 000 € TTC maximum, y compris frais d'annonces et insertion.

- Vu la délibération n°15-61 du Conseil d'Administration du 22 octobre 2015 ;

- Vu la délibération n°16-45 du Conseil d'Administration du 7 décembre 2016 ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager :
 - Une dépense pour la prestation d'appui juridique pour la relecture juridique des documents du SAGE Charente de 44 000 € TTC maximum, y compris frais d'annonces et insertions ;
 - Une dépense pour la prestation d'évaluation environnementale du SAGE Charente de 34 000 € TTC, y compris frais d'annonces et insertions

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à modifier en conséquence les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour ces opérations ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent

6.2 Convention avec l'OUGC COGEST'EAU

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Convention avec l'OUGC COGEST'EAU

Pour partager une ressource en eau considérée comme limitée, depuis les années 80, une gestion concertée de l'eau s'est mise progressivement en place sur le bassin de la Charente en s'appuyant sur les réglementations et la régulation. La définition de la part disponible pour les usages et celle à réserver aux milieux est au cœur de cette dynamique. Elle a pour objectif ambitieux le retour progressif à l'équilibre besoins-ressources. Dans ce contexte, les barrages, de Lavaud et de Mas-Chaban ont été construits respectivement en 1989 et 1999 afin de soutenir les étiages naturels du fleuve Charente. Ce soutien d'étiage a pour objectifs de préserver les écosystèmes aquatiques, de garantir l'alimentation en eau potable pour les captages liés au fleuve et sa nappe d'accompagnement, de prendre en compte une partie des prélèvements agricoles existants et autorisés par la police de l'eau.

L'EPTB Charente assure depuis de nombreuses années une mission de gestion des étiages dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages du bassin de la Charente. Dans ce cadre, l'EPTB Charente a développé au cours des années différents outils d'aide à la décision et à la gestion de l'étiage (modélisation du fleuve et de ses principaux affluents, tableau de bord,...). L'étude d'évolution statutaire de l'EPTB montre que la mission de gestion des étiages de l'EPTB est une mission stratégique et elle est intégrée au projet d'établissement en cours d'élaboration.

Pour restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006, et le décret du 24/09/2007 relatif à l'organisme unique chargé de la gestion collective (OUGC), prévoient des mesures pour :

. Rendre les volumes prélevés « tous usages » (alimentation en eau potable, agriculture et industries) compatibles avec les objectifs de qualité et de quantité définis dans les SDAGE.

. Favoriser une gestion collective, via des périmètres hydrologiquement ou hydrogéologiquement cohérents dans lesquels les autorisations de prélèvements pour l'irrigation sont délivrées à un Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) pour le compte de l'ensemble des préleveurs irrigants.

L'OUGC a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé. Cet organisme est le détenteur de l'autorisation globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quelle que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe, réserves, barrages).

Créée en janvier 1998, la Société coopérative pour la gestion de l'eau de la Charente amont devenue COGEST'EAU - a été reconnue Organisme unique de gestion collective de l'eau (OUGC) par arrêté préfectoral du 17 décembre 2013. Elle a pour objet la gestion des prélèvements d'eau pour l'ensemble des préleveurs de son périmètre.

Le projet de plateforme bassin de la Charente s'inscrit dans le cadre des missions de l'EPTB de développement et partage de la connaissance, de coordination et de mutualisation. Il consiste à mettre en place une plateforme d'échanges de données et de modélisation sur le bassin de la Charente. Celle-ci serait développée et mise en place par l'EPTB en lien avec les collectivités et les opérateurs économiques concernés. Pour économiser et préserver la ressource en eau, la plateforme bassin de la Charente en projet devra notamment permettre une bonne articulation entre les différents acteurs de la gestion de la ressource en eau.

Monsieur le Président propose de définir les modalités de collaboration entre l'EPTB et COGEST'EAU dans le cadre d'une convention. Le projet de convention est présenté en **annexe n°3**.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le Président à signer la convention ci-jointe avec COGEST'EAU ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

6.3 Elaboration des projets de territoire

L'EPTB Charente et la Chambre d'agriculture de la Charente portent ensemble l'élaboration du projet de territoire de l'Aume Couture.

L'EPTB Charente et le SYRES 17 portent ensemble l'élaboration des projets de territoire Charente Aval et Seugne.

- Le projet de territoire Aume Couture

L'Etat des lieux et le Diagnostic ont été validés par le Comité de territoire Aume Couture le 12 avril 2017. Des groupes de travail ont été constitués : ils se sont réunis les 10 et 11 mai 2017. La prochaine réunion du Comité de territoire est prévue le 6 juin 2017.

- Les projets de territoire Charente Aval Bruant et Seugne

Le cahier des charges de l'étude d'élaboration de l'Etat des lieux Diagnostic des projets de territoire Charente Aval Bruant et Seugne a été validé par les Comités de territoire Charente Aval Bruant et Seugne le 13 janvier 2017. L'étude a été attribuée à la société NCA Environnement et engagée le 10 avril 2017. Une réunion des Comités de territoire a eu lieu le 5 mai pour le lancement de l'étude.

Un point sera fait en séance sur l'élaboration de ces projets de territoire et sur l'organisation de la concertation.

6.4 Participation de l'EPTB Charente aux Causeries Champlain 2017

L'EPTB Charente est jumelé depuis 2006 avec un établissement similaire québécois, le COVABAR, Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu.

La coopération entre l'EPTB Charente et le COVABAR s'appuie notamment sur l'organisation annuelle d'une manifestation destinée à échanger et débattre des enjeux de l'eau reliés aux territoires des bassins versants du fleuve Charente et de la rivière Richelieu dans une démarche respectueuse des principes du développement durable : les Causeries Champlain. Les Causeries Champlain ont lieu alternativement sur les bords de la Charente et sur les bords de la Richelieu et se réfèrent à l'esprit du pionnier charentais et observateur et géographe québécois Samuel Champlain, charentais natif de Brouage près de l'embouchure du fleuve Charente et qui en 1609 a remonté et caractérisé comme premier européen la rivière des Iroquois (aujourd'hui rivière Richelieu). Les Causeries Champlain 2017 seront organisées par le COVABAR au Québec en septembre.

Les Causeries Champlain 2017 sont prévues la semaine du 3 au 10 septembre 2017 à Sorel-Tracy (situé à l'embouchure de la Richelieu dans le Saint-Laurent, à 80 km à l'aval de Montréal) et sur le bassin de la Richelieu (au sud de Montréal). La journée d'échanges du 7 septembre aura pour thème « les industries et l'eau ». Les autres journées pourront avoir pour thèmes toutes les questions liées à la ressource en eau (programme en cours d'élaboration).

Par délibération n°17-19 en date du 10 mars 2017, le Conseil d'Administration de l'EPTB a décidé que l'EPTB Charente participe aux Causeries Champlain organisées par le COVABAR au Québec en 2017. Le Conseil a ainsi décidé de constituer une délégation de l'EPTB pour participer à cette manifestation.

Un point sera fait en séance sur la constitution de cette délégation et sur l'organisation prévue.

6.5 Point d'information sur la transformation de l'EPTB Charente en syndicat mixte ouvert

En application de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 (article 62) pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'EPTB Charente a engagé en janvier 2017 une procédure de transformation en syndicat mixte ouvert. Elle s'est inscrite dans le cadre d'une procédure simplifiée codifiée à l'article L. 5421-7 du CGCT. Cet article permet ainsi de transformer une institution interdépartementale en syndicat mixte sur proposition du conseil d'administration de l'institution interdépartementale, puis par délibérations concordantes des départements membres.

Les 4 Départements membres de l'EPTB Charente ont été consultés entre février et mai 2017.

Un point sera fait en séance sur les résultats de cette consultation.

7 COMPTE-RENDU D'ACTIVITE 2016 (15 MIN)

Le rapport d'activité 2016 est présenté en *annexe n°4*.

L'approbation du rapport d'activité 2016, son édition et sa diffusion font l'objet des projets de délibérations suivants.

7.1 Approbation du rapport d'activité 2016

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Approbation du rapport d'activités 2016

Le rapport d'activité 2016 présente la situation de l'Institution, l'activité et le financement de ses services. Ce document précise également l'état d'exécution des délibérations de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents et sa situation financière.

Ce rapport spécial donne lieu à un débat.

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2016 de l'Institution. Il propose au Conseil d'approuver ce rapport.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **ATTESTE** de la tenue d'un débat relatif au rapport d'activité 2016 ;
- **APPROUVE** le rapport d'activité 2016 de l'Institution.

7.2 Edition et diffusion d'un document de présentation du rapport d'activité 2016

Par délibération n°16-61 en date du 7 décembre 2017, le Conseil d'Administration a décidé que l'EPTB engage en 2017 des dépenses pour la communication institutionnelle (rapport d'activité, communication sur les 40 ans de l'Institution et sur son projet d'évolution statutaire) pour un montant maximum de 10 600 € TTC.

Monsieur le Président propose de réaliser dans ce cadre un document de présentation du rapport d'activité 2016 sur le même modèle que les années précédentes.

8 QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE 1

BATIMENT - 5 RUE CHANTE-CAILLE - 17100 SAINTES

Etat récapitulatif des dépenses réalisées au titre de la copropriété en 2017 Période : 1er janvier au 10 mai 2017

N° mandat	Tiers	Objet	Montant TTC	Part EPTB 613/1000 (Travaux bâtiment principal)	Part Fédération de pêche 387/1000 (Travaux bâtiment principal)
1	SMACL	Ass. Dommages aux biens parties communes (copro)	484,80 €	297,18 €	187,62 €
2	BERTHET-ROCHE	Réfection de la toiture - Cabinet d'architecte	1 211,76 €	742,81 €	468,95 €
3		Mandat n°3 annulé - rejet par la paierie			
4	BIRON SAS	LOT 2 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - ACOMPTE 1	19 853,64 €	12 170,28 €	7 683,36 €
5	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Janvier 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
6	FCE	LOT 1 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - ACOMPTE 1	23 582,64 €	14 456,16 €	9 126,48 €
7	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Décembre 2016	185,39 €	113,64 €	71,75 €
8	FCE	LOT 1 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - SOLDE	10 563,84 €	6 475,63 €	4 088,21 €
9	BRUNET	Remise en service du portail le 08/02/2017	103,20 €	63,26 €	39,94 €
10	EDF	Période du 09/01 au 08/02/2017	1 572,92 €	964,20 €	608,72 €
11	APAVE	Réfection etancheité en toiture	720,00 €	441,36 €	278,64 €
12	EDF	Période du 09/02 au 08/03/2017	1 008,20 €	618,03 €	390,17 €
13	BERTHET-ROCHE	Réfection de la toiture - Cabinet d'architecte	828,24 €	507,71 €	320,53 €
14	BIRON SAS	LOT 2 -REFECTION DE LA TOITURE - ETANCHÉITÉ - SOLDE	2 205,96 €	1 352,25 €	853,71 €
15		Mandat n°15 annulé - rejet par la paierie			
16		Mandat n°16 annulé - rejet par la paierie			
17	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Février 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
18	Aras propreté	Nettoyage des locaux - Mars 2017	185,39 €	113,64 €	71,75 €
19	EDF	Période du 09/03 au 08/04/2017	768,61 €	471,16 €	297,45 €
TOTAUX			63 645,37 €	39 014,61 €	24 630,76 €

ANNEXE 2

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 11 mai 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170001	11-01-2017	729 GANDEMER		Commandes brioches - Vœux 2017	15.70
BC170002	17-01-2017	730 BOULANGERIE TROIS PLUS UN		Commande galettes frangipanes	25.80
BC170003	24-01-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses EPTB	198.90
BC170004	25-01-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Commande fournitures de bureaux	549.41
BC170005	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Janvier 2017	546.19
BC170006	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Février 2017	546.19
BC170007	26-01-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Mars 2017	7 786.20
BC170008	26-01-2017	693 EUROFINES EXPERTISES ENVIRONNEMENT	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 2 - Mars 2017	3 810.00
BC170009	02-02-2017	546 CERTEC		Entretien des gilets de sauvetage - Lavaud	61.20
BC170010	24-02-2017	NOV002 NOVENCI	2017-07	Acquisition ordinateur BS+RO	2 335.20
BC170013	06-03-2017	SFR001 SFR		Téléphone CL	104.39
BC170014	07-03-2017	555 LE SAINTONGE		Déjeuner du Vendredi 10 mars 2017 Réunion Départements Evolution Statutaire / CA	199.14
BC170015	07-03-2017	661 REX ROTARY		Recharge agrafe photocopieur	157.20

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 11 mai 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170016	08-03-2017	SAL001 CALIPAGE - SARL SALIBA		Mobilier de bureau / Fournitures administratives	733.22
BC170017	14-03-2017	GRO001 GROUPE MONITEUR		Renouvellement abonnement "LA GAZETTE" 2017	234.00
BC170018	21-03-2017	INS001 IN-SECO	2017-10	Antivirus	619.54
BC170019	23-03-2017	676 SARL GAILLARD CORDONNERIE		Clés	33.00
BC170020	04-04-2017	556 RH SOLUTIONS		Transcription des Conseils d'administration	1 465.20
BC170021	07-04-2017	CH001 UP / CHEQUE DEJEUNER		Commande chèques-déjeuner 2017	6 861.92
BC170022	07-04-2017	NOV002 NOVENCI	2017-12	Acquisition ordinateur	2 581.20
BC170023	07-04-2017	NOV002 NOVENCI	2017-13	Licence Microsoft	918.00
BC170024	11-04-2017	737 SARL GEOTRACEUR		CEINTURE GPS GEOSECURE PTI Location	189.80
BC170025	11-04-2017	FDG001 FDGDON DE LA CHARENTE		Lutte contre les rongeurs aquatiques	1 272.00
BC170026	11-04-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - Lot 1 - Avril 2017	546.19
BC170027	18-04-2017	731 LECLERC LES COTEAUX		Courses EPTB - 40 ans	215.33
BC170028	18-04-2017	FED001 FEDERATION DE PECHE CHARENTE	2017-09	Suivi reproduction des aloses - Lot 1 - Année 2017	3 467.75

Liste des commandes du 1^{er} janvier au 11 mai 2017

Numéro	Date	Fournisseur	Marché Lot Contrat	Contenu	Montant
BC170029	18-04-2017	FED003 FEDERATION DE PECHE 17	2017-09	Suivi reproduction des aloses - Lot 2 - Année 2017	3 737.50
BC170031	19-04-2017	739 HYPER U - SAINTES		Tables d'extérieur	233.00
BC170032	25-04-2017	740 HAT HOME TRAITEUR EVÈNEMENTIEL		Repas Bureau de CLE du 27/04/2017	481.00
BC170033	26-04-2017	467 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANAL	2016-14	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 1 - MAI 2017	7 578.12
BC170034	26-04-2017	693 EUROFINs EXPERTISES ENVIRONNEMEN	2016-14	SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 2 - MAI 2017	2 203.20
BC170035	02-05-2017	AQU001 AQUASCOPI	2016-14	.SUIVI QUALITE DES EAUX 2017 - LOT 3 - ANNEE 2017	39 288.00
BC170036	05-05-2017	AME001 AMEN		Renouvellement noms de domaines	43.20
BC170037	05-05-2017	INS001 IN-SECO		Acquisition Disques Durs	671.40
BC170038	11-05-2017	SON VIDEO.COM	2017-16	Ecran manuel Instaal Insman	168.90
	06-03-2017	ECOVIA	2017-01	EVALUATION ENVIRONNEMENTALE SAGE CHARENTE	29 982.00
	10-04-2017	NCA ENVIRONNEMENT	2017-02	PROJETS DE TERRITOIRE – CHARENTE AVAL BRUANT	61 200.00
	10-04-2017	NCA ENVIRONNEMENT	2017-02	PROJETS DE TERRITOIRE – SEUGNE	50 760.00
	28-04-2017	CEREMA	2017-06	ELABORATION DE LA SLGRI LITTORAL CHARENTAIS MARITIME	71 832.00
	09-05-2017	DSA TECHNOLOGIES	2017-03	OUTIL DE TELEGESTION DES BARRAGES DE LAVAUD ET MAS CHABAN	8 077.61
Total général					311 728,60

ANNEXE 3

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'EPTB CHARENTE ET L'OUGC COGESTEAU

Entre

L'EPTB Charente,

Domicilié pour la présente convention au 5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers, 17 100 SAINTES, représenté par son Président Monsieur Jean-Claude GODINEAU, dûment habilité par la délibération n°..... du Conseil d'Administration en date du, ci-après dénommé « EPTB Charente»,

et

L'OUGC COGESTEAU,

Domicilié pour la présente convention au 53 impasse Louis Daguerre – ZE Ma Campagne, 16 000 ANGOULEME, représenté par son Président Monsieur Jean-Jacques Blanchon, dûment habilité à par....., ci-après dénommé « OUGC COGEST'EAU »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Depuis l'année 1977, au titre de la solidarité de bassin, **l'établissement public territorial du bassin de la Charente (EPTB Charente)** assure différentes missions à l'échelle du bassin hydrographique de la Charente dont la gestion du barrage de Lavaud et l'animation de la gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage, avec l'appui financier de ses départements membres et de l'agence de l'eau Adour Garonne.

Pour partager une ressource en eau considérée comme limitée, depuis les années 80, une gestion concertée de l'eau à l'échelle interdépartementale s'est mise progressivement en place sur le bassin de la Charente en s'appuyant sur les réglementations et la régulation.

La définition de la part disponible pour les usages et celle à réserver aux milieux est au cœur de cette dynamique. Elle a pour objectif ambitieux le retour progressif à l'équilibre besoins-ressources.

Dans ce contexte, les barrages, de Lavaud et de Mas-Chaban ont été construits respectivement en 1989 et 1999 afin de soutenir les étiages naturels du fleuve Charente. Ce soutien d'étiage a pour objectifs de préserver les écosystèmes aquatiques, de garantir l'alimentation en eau potable pour les captages liés au fleuve et sa nappe d'accompagnement, de prendre en compte une partie des prélèvements agricoles existants et autorisés par la police de l'eau.

L'EPTB Charente assure depuis l'année 1990 la responsabilité d'opérations de soutien d'étiage de la Charente à partir du barrage de Lavaud, propriété de l'établissement.

Depuis l'année 2000, le barrage de Mas-Chaban, propriété du Département de Charente, permet de compléter le dispositif et de réalimenter le fleuve en été.

La gestion du soutien d'étiage du fleuve Charente en période d'étiage par les deux barrages est réalisée conjointement par les deux institutions.

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne en particulier du Plan de gestion d'étiage du bassin versant de la Charente (PGE Charente).

Dans ce cadre de gestion du risque étiage sur ce territoire, l'EPTB Charente a développé au cours des années différents outils d'aide à la décision et à la gestion de l'étiage (modélisation du fleuve et de ses principaux affluents, tableaux de bord, concertation...).

Dans un contexte de tension quantitative, toujours prégnante sur le bassin de la Charente, la loi sur l'eau de 2006 a fait émerger un nouvel acteur de la gestion quantitative de la ressource en eau entre l'Irrigant et l'Etat : l'OUGC. Ce nouvel organisme de gestion collective de la ressource en eau d'irrigation devrait permettre, à terme, une meilleure gestion de la ressource et un placement plus efficace de l'eau.

Il paraît nécessaire de compléter les outils existants ou d'en développer de nouveaux pour répondre à l'évolution des enjeux de partage de la ressource en eau disponible avec l'émergence de nouveaux acteurs comme les organismes uniques de gestion collective (OUGC).

Créée en janvier 1998, la **Société coopérative pour la gestion de l'eau de la Charente amont** devenue **COGEST'EAU** - a été reconnue Organisme unique de gestion collective de l'eau (OUGC) par arrêté préfectoral du 17 décembre 2013. Elle a pour objet la gestion des prélèvements d'eau pour l'ensemble des préleveurs de son périmètre.

En effet, pour toutes les parties prenantes, l'objectif est d'économiser et de préserver la ressource en eau grâce à des usages et des territoires mieux coordonnés. Dans ce contexte, l'effort de développement informatique d'une plateforme portera notamment sur l'articulation entre la gestion de la ressource en eau et les usages consommateurs d'eau (irrigation, eau potable, industrie) en période d'étiage mais aussi sur le reste de l'année.

Ces différentes actions constitueront le socle d'une coopération qu'il conviendra de construire et de développer avec toutes les parties prenantes intéressées, avec pour objectif le partage raisonné de la ressource en eau et la maîtrise du risque étiage huit années sur dix et le suivi des autres thématiques associées à l'échelle du cycle annuel de l'eau.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

- 1.1.** La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre les Parties, concernant l'EPTB Charente le projet intitulé : Mise en place d'une plateforme d'échanges de données volet gestion opérationnelle de l'étiage et celui porté par l'OUGC COGEST'EAU intitulé : Economie d'eau agricole sur le bassin déficitaire de la Charente Contribution à la définition des besoins concernant la chaîne d'analyse et de suivi de l'irrigation.
- 1.2.** Aucune disposition de la présente convention ne saurait être interprétée comme impliquant des droits ou des obligations en dehors de son domaine d'application.

ARTICLE 2 : Objectifs du partenariat

Les enjeux identifiés par les Parties autour de la gestion de l'étiage sont les suivants :

- Economiser la ressource en eau grâce à des usages et des territoires mieux coordonnés.
- En matière financière, faire des économies d'échelle.
- Améliorer l'accès à l'information sur le suivi du risque étiage et l'aide à la prise de décision associée.
- Encourager la coopération et l'échange entre les parties prenantes autour d'une plateforme d'appui à la gestion opérationnelle du risque étiage partagée.
- Evolution climatique et adaptation des stratégies agricoles obligent : analyser le cycle hydrologique annuel et plus seulement sur la période estivale.
- Acquérir des données locales pour améliorer la connaissance du fonctionnement de la ressource et des pratiques agricoles.
- Partager les données entre l'EPTB Charente et l'OUGC COGEST'EAU pour alimenter les différents outils déjà développés ou en projet de développement par ces Parties.
- Valoriser l'information autour de la gestion de l'étiage.

ARTICLE 3 : Engagements de l'EPTB Charente

Afin de soutenir l'OUGC COGEST'EAU dans la réalisation de son projet, à la date de la signature de la présente convention et sous réserve de l'aboutissement de ses demandes de financement, des résultats des consultations en cours et des droits de diffusion des données dont il dispose, l'EPTB Charente s'engage à :

- Apporter à COGEST'EAU un appui technique pour l'hydrologie et le suivi estival de l'étiage.
- Apporter à COGEST'EAU un appui à la gestion de l'étiage.
- Mettre à la disposition de COGEST'EAU des données météorologiques pour la gestion de l'étiage.

ARTICLE 4 : Engagement de l'OUGC COGESTEAU

4.1. Pour l'OUGC COGEST'EAU, l'enjeu est d'optimiser la gestion des ressources en eau disponibles et de faire des irrigants, membres de l'OUGC COGEST'EAU, des acteurs à part entière de la gestion quantitative de la ressource en eau.

4.1.1. L'OUGC COGEST'EAU souhaite mettre en place un outil d'aide à la décision agricole et d'appui à la gestion de l'étiage pour contribuer à atteindre l'enjeu décrit en 3.1.

Ce choix s'appuie sur les constats suivants :

- COGEST'EAU doit administrer des autorisations de prélèvement pendant la période d'étiage et hors période d'étiage.
- Le volume maximum prélevable attribué pour l'irrigation agricole sur son territoire est de 27,75 Mm³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement et de 6,11 Mm³ au printemps.
- Tout le périmètre de l'OUGC (et du bassin Charente) est classé en ZRE.

- La situation sur certains de ses sous bassins est plus tendue que d'autres (Aume-Couture, par exemple).
- L'efficacité du soutien d'étiage (23 Mm³) sur l'axe Charente peut être fortement améliorée par une meilleure intégration des usagers dans la gestion avec une meilleure connaissance de leurs prélèvements.
- Dans un contexte de changement climatique déjà perceptible sur le territoire, la concurrence entre usages de l'eau connaîtra probablement un potentiel de tension croissant.

4.1.2. Pour l'OUGC COGEST'EAU, les objectifs associés sont :

- d'augmenter le niveau de connaissance de toute la chaîne d'acteurs impliquée pour permettre une optimisation de la gestion de la ressource en eau.
- Une meilleure prise en compte d'enjeux parfois très locaux (rupture d'écoulement en zone karstique par exemple).
- De mieux gérer les situations temporaires de tension, meilleure pertinence dans l'approche coût avantage, par exemple utilisation du module Tourd'Eau proposé dans le projet et qui accompagnera concrètement les actions identifiées dans le cadre du projet de territoire Aume-Couture, inscrit dans le projet de territoire du même nom.
- De favoriser la montée en compétence technique de COGEST'EAU et renforcer sa capacité d'animation territoriale.
- De disposer un outil de facilitation de la gouvernance en favorisant le rapprochement opérationnel entre les irrigants (de COGEST'EAU), l'EPTB Charente et l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion.

4.1.3. Sous réserve de l'obtention des financements sollicités, l'OUGC COGEST'EAU s'engage à :

- Améliorer la connaissance des pratiques d'irrigation, notamment sur les bilans annuels des campagnes d'irrigation.
- Améliorer les pratiques d'irrigation pour une meilleure efficacité de l'eau : mise en place d'un réseau de sondes de suivi capacitif des sols.
- Améliorer la connaissance des ressources naturelles : mise en place d'un réseau de piézomètres locaux.
- Améliorer la connaissance de la gestion des stocks de substitution : équipement de sondes de suivi du remplissage de 4 retenues sur le bassin de l'Aume-Couture.
- Impliquer les irrigants dans une gestion stratégique de la ressource.
- Accompagner les gestionnaires du soutien d'étiage.
- Mettre à disposition de l'EPTB Charente les données agricoles (surface irriguées, volumes prélevés, répartition des différents types de variété de maïs,...) permettant d'améliorer l'efficacité des lâchers d'eau des barrages et l'appui à la gestion de l'étiage réalisé par l'EPTB Charente.
- Valoriser, à l'échelle du bassin de la Charente, l'effet démonstrateur du projet initié par COGEST'EAU en raison de la coopération active avec l'EPTB Charente.
- Communiquer auprès des autres partenaires du bassin.

ARTICLE 5 : Comité de suivi

5.1. Composition : il est créé un Comité de suivi constitué de représentants de l'EPTB, de représentants de COGESTEAU, de représentants du Conseil départemental de la Charente et de représentants l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

5.2. Réunions : le comité de suivi se réunit à la requête de l'une des parties et au moins une fois par an.

5.3. Rôle : le Comité de suivi a pour rôle de prendre toutes dispositions nécessaires au développement harmonieux du présent protocole.

Il est notamment chargé :

- de définir un plan d'action fixant les priorités et les domaines d'intervention respectifs ;
- de proposer toutes actions pouvant être menées conjointement dans le domaine de la gestion de l'étiage ;
- d'assurer le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de la présente convention ;
- d'établir annuellement un rapport des actions menées et des résultats obtenus conjointement ;
- de proposer le cas échéant des solutions en cas de litige d'ordre technique ou autre.

ARTICLE 6 : Financement

Le coût des actions de coopération menées dans le cadre des présentes sera financé par chacune des parties signataires dans le cadre de ses propres projets. Chacune des parties signataires pourra, en tant que de besoin et sous sa propre et unique responsabilité, faire appel à des financements extérieurs.

ARTICLE 7 : Durée de la Convention

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature.

Toutefois, dans l'hypothèse où, pour quelque cause ou motif que ce soit, le Projet n'aurait pu aboutir à cette date, la présente Convention pourra, d'un commun accord entre les Parties, être prorogée par voie d'avenant, dans les conditions ci-après définies à l'article 9.2

ARTICLE 8 : Confidentialité et secret professionnel

Hormis dans le cadre des actions de communication réalisées dans le cadre du Projet, les Parties s'engagent à conserver confidentielles, tant pendant l'exécution de la Convention qu'après la fin de celle-ci, les informations de toute nature auxquelles elles pourraient avoir accès dans le cadre de l'exécution des présentes. Elles s'engagent également à faire respecter strictement cette obligation par leurs personnels et sous-traitants éventuels.

ARTICLE 9 : Résiliation - Révision

9.1. En cas d'inexécution ou de violation, par l'une des Parties de l'une quelconque des dispositions de Convention, celle-ci pourra être résiliée unilatéralement et de plein droit par l'autre Partie, 30 (trente) jours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet et ceci, sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourraient être réclamés à la Partie défaillante.

La présente Convention sera, en outre, résiliée automatiquement et de plein droit dans l'hypothèse où l'une ou l'autre des Parties de trouverait dans l'impossibilité de poursuivre la présente Convention.

9.2. La présente Convention pourra être révisée à tout moment, à la demande de l'une des Parties. Toute révision de la présente Convention devra donner lieu à un avenant signé par chacune des Parties.

ARTICLE 10 : Litiges

En cas de contestations, litiges ou autres différends sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation dans le délai de deux mois.

Si néanmoins le désaccord persiste, le litige sera porté devant le Tribunal administratif compétent.

ARTICLE 11 : Droit applicable – Attribution de compétence

La présente Convention est régie par le droit français.

Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la Convention sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents.

La présente convention comporte 6 pages.

Fait en deux exemplaires originaux.

A....., le

Pour l'EPTB Charente,

Le Président,
Monsieur Jean-Claude GODINEAU

A....., le

Pour l'OUGC COGESTEAU,

Le Président,
Monsieur Jean-Jacques BLANCHON

ANNEXE 4



EPTB Charente

INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE POUR L'AMÉNAGEMENT
DU FLEUVE CHARENTE ET DE SES AFFLUENTS

***Rapport
d'activités
2016***



PRINCIPALES ACTIONS DE L'INSTITUTION EN 2016

1. Gestion de la ressource en eau

1.1. Gestion et entretien du barrage de Lavaud

La visite Technique Approfondie (VTA) annuelle du barrage de Lavaud a eu lieu le 18 juillet 2016 et une visite d'inspection par le service de contrôle (DREAL) s'est déroulée le 27 septembre 2016.

Les conclusions des deux visites ont démontré que le barrage de Lavaud était dans un état d'entretien satisfaisant. Toutefois, plusieurs préconisations ont été formulées. Elles visent notamment la mise en place d'un système de condamnation des vannes.

L'arrêté du 9 juin 2016 fixant les prescriptions suite à la fourniture de la première Etude de Dangers du barrage de Lavaud formule plusieurs demandes visant à améliorer le niveau de sûreté comme l'étude de la mise en place d'une alerte à la population ou encore l'installation d'une prise dédiée au groupe électrogène. L'institution a répondu à l'ensemble de ces demandes dans le délai accordé.

Principaux travaux réalisés

- **Les travaux de réhabilitation des équipements hydromécaniques** confiés en 2015 à la société Edom, démarrés en février 2015, ont continué sur la vanne wagon. L'intervention a nécessité la baisse du niveau du plan d'eau. Les travaux se sont terminés en juin 2016. La réception des travaux est prévue en 2017 à retenue pleine.
- **Abaissement du niveau du plan d'eau**

Afin de renforcer l'étanchéité de la vanne wagon, un abaissement important du plan d'eau de la retenue principale a été réalisé pour abaisser la retenue en dessous du niveau de la prise d'eau. Un système de pompes et aérateurs a été installé afin de maintenir le taux d'oxygène et le débit réservé pendant la période de travaux. Un protocole de suivi comprenant des analyses régulières de qualité d'eau a été mis en place. Le niveau du plan d'eau de la Guerlie a également été abaissé pour alimenter la retenue principale en fin de campagne, ce qui a permis un renouvellement important de l'eau qui contribue à l'atténuation des problèmes de cyanobactéries.

- **Inspection à retenue basse**

L'EPTB a profité de la baisse importante du plan d'eau en octobre 2016 pour confier à la société SAFEGE la réalisation d'une inspection complète des ouvrages,

notamment des parties habituellement noyées. Le rapport a conclu à un bon état global. Quelques interventions ont été recommandées.

- **Retenue des Margotines**

Une des préconisations de l'inspection étant de déboucher l'exutoire de la vanne de vidange des Margotines, les travaux ont été réalisés par la SAUR en octobre 2016 pour un montant de 708 € TTC.

- **Remplacement de la Drome et renforcement des ancrages**

Les travaux de remplacement de la drome et renforcement de ses ancrages ont été confiés à la société SOTRAMAR en 2016 pour un montant de 63 700,80 € TTC. La drome a été mise en place en décembre 2016. Elle pourra être fixée à la digue en 2017 à retenue haute.

- **Sécurisation du site**

Des travaux réalisés en juillet 2016 par la société Boudal ont permis de sécuriser l'accès au site pour un montant de 9 756 € TTC. L'entrée de la passerelle a été rehaussée. Des fixations ont été remplacées, des garde-corps ainsi qu'une échelle fixe à crinoline ont été ajoutés à l'intérieur de la tour.

1.2. Gestion des étiages

Plan de gestion des étiages (PGE Charente)

La commission de suivi du PGE s'est réunie à deux reprises en 2016.

Le 26 janvier 2016 à Chateaubernard

Cette réunion a permis de :

- Faire le bilan de l'étiage 2015 ;
- Présenter les Interventions sur le réseau ONDE et le suivi linéaire des assecs ;
- Présenter l'étude sur la récupération des couts durable du soutien d'étiage par les barrages de Lavaud et Mas Chaban.

Le 13 juin à Saintes

La deuxième réunion de la commission de suivi du PGE s'est déroulée le 13 juin 2016. Cette réunion a fait l'objet d'une co-invitation du Président de l'EPTB Charente et du Président de la CLE Charente. La commission de suivi du PGE ainsi que la Commission Locale de l'eau étaient invitées à cette réunion dont l'ordre du jour était le suivant :

- . Rappel sur l'organisation de la gestion quantitative en France ;
 - . La gestion conjoncturelle et historique des dispositions mises en place sur le bassin Charente ;
-

- . Les enjeux de la gestion quantitative sur le bassin ;
- . Le PGE Charente ;
- . Le protocole de 2011 ;
- . Les outils de financement de l'agence de l'eau ;
- . Les retenues de substitution ;
- . Les organismes uniques et les autorisations uniques de prélèvements ;
- . La préparation de l'étiage 2016.

Cette réunion d'information sur la gestion de l'étiage a permis une bonne appropriation des enjeux par tous les acteurs du bassin. Elle a constitué un préalable indispensable à ma mise en place des projets de territoire sur le périmètre du SAGE Charente.

L'EPTB Charente a poursuivi sa mission de coordination et d'animation des acteurs du bassin de la Charente. A ce titre, l'Institution a participé en 2016 à :

- L'accompagnement des études d'impact des Organismes Uniques de Gestion Collective (OUGC) du bassin, au comité consultatif de l'OUGC Cogesteau, ainsi qu'au comité d'orientation de l'OUGC Saintonge.
- Il a organisé une mission d'étude en Normandie sur le thème des aménagements de versant les 26 et 27 septembre 2016.

➔ L'objectif de cette mission était de prendre connaissance, concrètement, des stratégies d'aménagements de versants réalisés en Normandie et de partager les retours d'expériences autour des aménagements réalisés : zones tampons visant à infiltrer l'eau et à limiter les apports de sédiments, limons et particules sur le territoire.

C'était aussi favoriser les échanges entre les acteurs du bassin de la Charente et ceux de Normandie, à terme, pour faciliter et accélérer la mise en œuvre de ces actions autour de préservation de la ressource sur le bassin de la Charente.



La mission s'est déroulée sur une journée et demie. Une journée en Seine Maritime, l'autre dans le département de l'Eure. La première a été consacrée à la découverte de différentes stratégies d'aménagements hydrauliques à l'échelle du bassin versant mise en place par les acteurs normands et à la visite d'une partie de leurs réalisations sur le terrain : site de démonstration, zone tampon humide artificielle, aménagements à l'échelle d'un bassin versant, agriculture de conservation...

La seconde a permis de prendre connaissance des stratégies de protection des captages sur le territoire de l'estuaire de la Seine et découvrir, à cette occasion, une partie de la stratégie d'attractivité du territoire mise en place par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, en visitant le site des Hauts-Prés. En effet, il associe protection de la ressource, activités économiques agricoles et circuits-courts en agriculture biologique.

Gestion de l'étiage sur le bassin versant de la Charente en 2016

Après deux cycles hydrologiques particulièrement humides, l'étiage 2016 s'annonçait humide. La pluviométrie enregistrée en fin d'année 2015 et en début d'année 2016 a permis de recharger efficacement les nappes, notamment en Charente amont. Dans ces conditions, le fleuve a entamé son tarissement tardivement et l'hydrologie approchait les références quinquennales humides en début de campagne. Par la suite, l'absence prolongée d'apports en pluie durant les mois de juillet à octobre a entraîné un étiage marqué et durable. En décembre, les débits se maintenaient toujours sous les références hydrologiques quinquennales sèches.

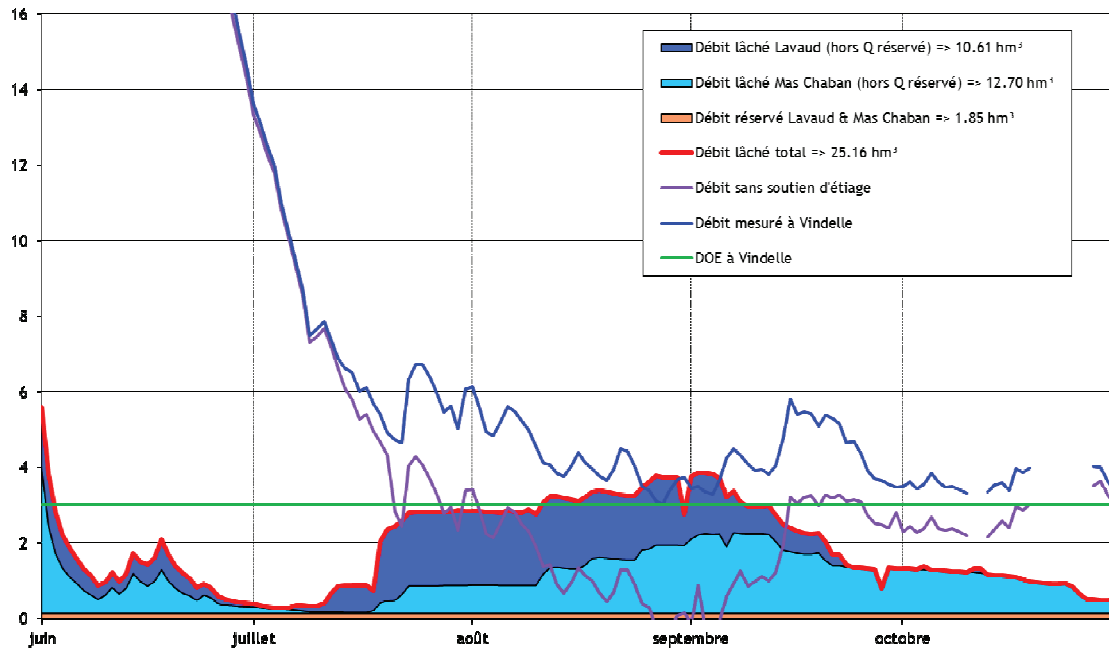
L'EPTB Charente a poursuivi le travail de collecte des données de suivi de la ressource en eau et leur mise à disposition à travers le Tableau de Bord de la Ressource en Eau.

L'Institution a participé à 2 Comités Quantitatifs en Charente-Maritime, 3 Observatoires de l'eau en Charente ainsi qu'une réunion de la Cellule de prévention sécheresse le 3 août 2015. Plusieurs réunions de concertation pour la réalimentation de l'axe Charente ont également été organisées afin de prendre en compte les besoins de l'agriculture irriguée.

L'EPTB Charente a assuré sa mission de soutien d'étiage. 9 millions de m³ ont été déstockés du barrage de Lavaud entre la mi-juillet et mi-septembre. Au cours d'un étiage tendu, la bonne coordination avec le Conseil Départemental de la Charente, gestionnaire du barrage de Mas Chaban, a permis une réalimentation efficiente de l'axe Charente durant la période. Un marché d'appui à la gestion de l'étiage confié à la société Eaucéa a permis à l'EPTB de bénéficier d'une expertise et d'une aide à la décision sur la stratégie de lâchers de barrage. Grace au soutien d'étiage, les DOE sur l'axe Charente ont tous été respectés au sens du SDAGE. Les autres objectifs de débit (DOE, DOC) sur les affluents ont été globalement respectés, sauf sur la Tardoire, le Né et la Boutonne chroniquement en déficit.

m³/s

Lavaud et Mas Chaban : cumul des débits lâchés et des débits réservés en 2016



2. Prévention des inondations

2.1. Le PAPI Charente & Estuaire

2016, une année charnière entre le PAPI initial et son avenant

L'EPTB Charente porte depuis 2012 le Programme d'Actions de Prévention des Inondation (PAPI) Charente & Estuaire. Celui-ci rassemble une quinzaine de maîtres d'ouvrages et financeurs (Etat, Région, Départements, EPCI, communes, syndicats de bassin), autour des problématiques de submersion marine et d'inondations par débordement fluvial, avec une approche territoriale croisée, celle du bassin versant et celle du bassin de risque maritime.

Le PAPI promeut une approche intégrée de la gestion du risque d'inondation basée sur les axes d'action suivant :

- Axe 1 du PAPI : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 du PAPI : surveillance et prévision des inondations
- Axe 3 du PAPI : alerte et gestion de crise
- Axe 4 du PAPI : prise en compte du risque dans l'urbanisme
- Axe 5 du PAPI : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 du PAPI : ralentissement des écoulements
- Axe 7 du PAPI : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

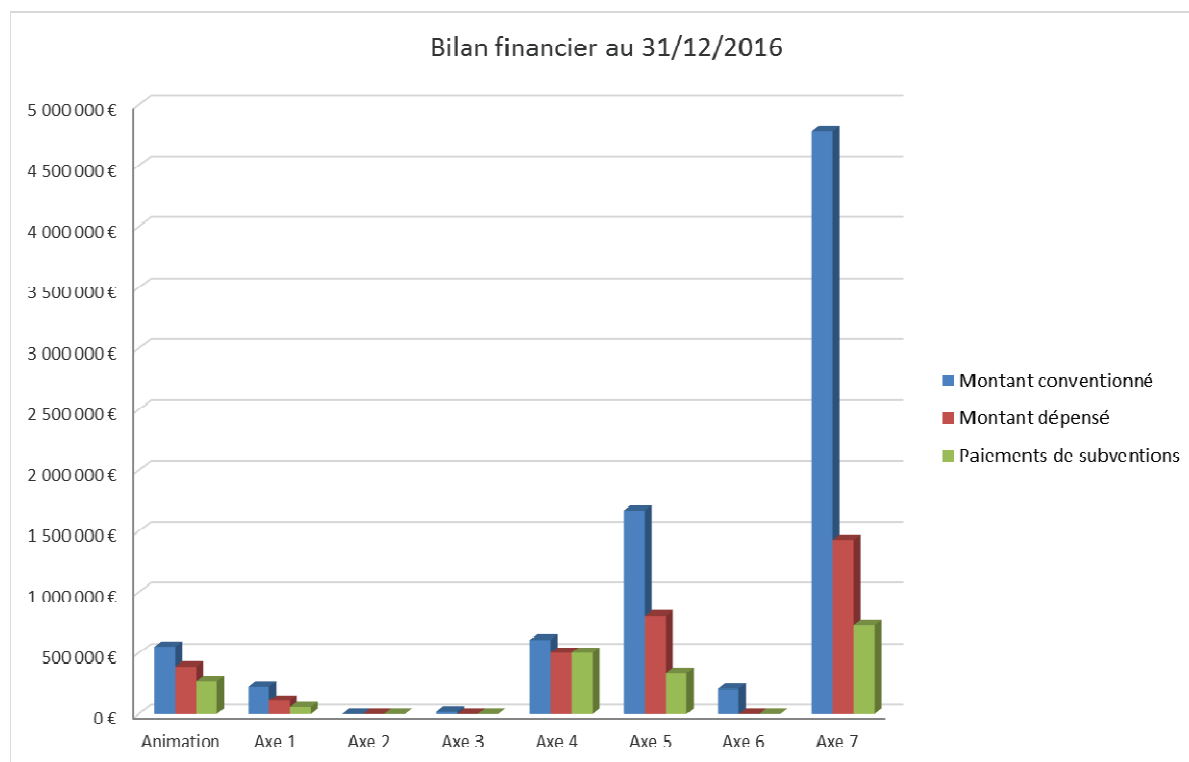
L'EPTB Charente a assuré l'animation, la coordination de ce programme et réuni les membres du comité de pilotage le 14 septembre 2016.

Comité de pilotage PAPI	
14 septembre 2016 à Saintes	Point sur les actions de mémoire du risque et les opérations de protection Labellisation de l'avenant au PAPI Mise en œuvre de la Directive Inondation

L'EPTB Charente a apporté également son soutien technique et administratif aux différentes opérations portées par les maîtres d'ouvrages en 2016, notamment : les opérations de pose de repères d'inondation (bassin Boutonne, estuaire Charente), les travaux de protection et de ressuyage dans l'estuaire (Port-des-Barques, Echillais) et le projet de dévasement du lit mineur du fleuve dans la zone du barrage de Saint-Savinien.

L'EPTB a assuré le suivi opérationnel et financier des actions. Au 31 décembre 2016, année butoir initiale du programme, 40 % de l'enveloppe contractualisée de 8 M € avaient été utilisés.





La labellisation de l'avenant au PAPI Charente & Estuaire

Le PAPI initial comprenait des opérations pouvant être lancées à courte échéance et des réflexions sur des projets globaux et de long terme qui méritaient une phase d'étude préalable avant de pouvoir être inscrits dans un volet opérationnel (définition d'un schéma de protection cohérent à l'échelle de l'estuaire, étude technique et réglementaire d'un projet de dévasement du fleuve Charente à Saint-Savinien).

Un programme complémentaire d'aménagements a donc été proposé puis labellisé le 7 juillet 2016. Les enjeux à protéger dans l'estuaire ainsi que ceux concernés de la Charente aval ont justifié le choix des acteurs locaux de s'engager dans un projet d'aménagement ambitieux et proportionné, chiffré à environ 39 M €.

PARCOURS DE LABELLISATION DE L'AVENANT PAPI		
8 janvier 2016	Dépôt du dossier de candidature de l'avenant PAPI pour instruction par la DREAL	Consultation des différents services de l'Etat
3 juin 2016	Présentation du dossier par l'EPTB devant la Commission Inondation de Bassin à Toulouse	Avis favorable

PARCOURS DE LABELLISATION DE L'AVENANT PAPI

7 juillet 2016	Présentation du dossier par l'EPTB devant la Commission Mixte Inondation à Paris	Labellisation
----------------	--	---------------

L'EPTB Charente a préparé un projet de convention pour ce programme complémentaire, qui reste en attente du positionnement financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, laquelle redéfinit sa politique inondation/submersion à l'échelle de son nouveau périmètre.

L'avenant prévoit de porter l'échéance finale du programme complet (programme initial et son avenant) à 2022.

Des actions de sensibilisation à la culture du risque portées par l'EPTB

- Installation des derniers repères de crues du programme en 2016

9 nouveaux repères de crues ont été installés en 2016 à Saintes (7 repères et 1 panneau informatif), Chérac (1 repère) et Salignac-sur-Charente (1 repère). Ils viennent clôturer un programme de sensibilisation à la mémoire du risque porté par l'EPTB Charente à l'échelle du bassin depuis 2014.



Repère installé sur le musée archéologique de Saintes

Ce sont au total 86 repères et 10 panneaux informatifs qui auront été posés dans 41 communes du bassin versant (*des actions complémentaires sont portées par le SYMBO sur le bassin de la Boutonne et par la CDA Rochefort Océan dans l'estuaire de la Charente*).

L'ensemble des données sur ces repères normalisés récemment installés et sur les anciens repères recensés ont été intégrées dans une plateforme nationale collaborative mise en place par le Ministère de l'Environnement en 2016. Cette plateforme permet à la fois la consultation des informations et la contribution au recensement en ligne des acteurs institutionnels ou des citoyens.

- Une exposition prêtée aux acteurs du bassin

Basée sur une lecture historique de la crue remarquable de décembre 1982 et abordant le principe de gestion intégrée des risques d'inondations, l'exposition « 1982 : la crue du siècle » poursuit son itinérance sur le bassin. En 2016, elle a été empruntée par 4 structures :

- commune de Saintes (17) dans le cadre du festival Charente O'Folie
- commune de Saint-Brice (16)
- commune de Berneuil (17)
- CPIE Val de Gartempe dans le cadre du forum des Techniciens Médiateurs de Rivière

- Les lettres d'information n°5 et n°6 diffusées sur le territoire

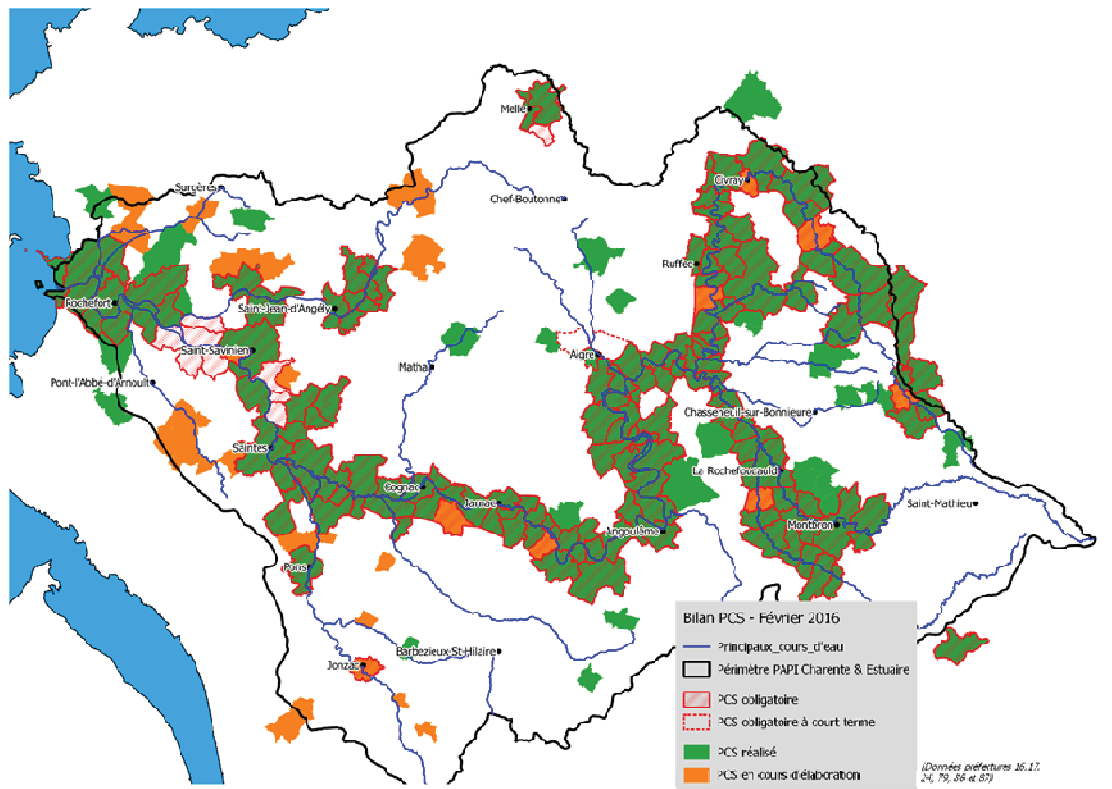
La lettre « Inond'Actions Charente & Estuaire » propose un point d'avancement des actions du PAPI et fournit des informations utiles à la prévention des inondations. Elle est diffusée à 6 500 exemplaires dans l'ensemble des communes à risque d'inondation du bassin. Deux lettres d'information ont été réalisées et diffusées en 2016.



	Date de publication	Sujet à la une
Lettre n°5	Mars 2016	Avenant au PAPI Charente & Estuaire : le dossier est déposé
Lettre n°6	Novembre 2016	La Commission Mixte Inondation labellise l'avenant au PAPI

- Un bilan sur les Plans Communaux de Sauvegarde

Les missions d'information, d'alerte, d'évacuation, d'accueil, d'accompagnement des populations sont de la responsabilité du maire et doivent être anticipées. Pour ce faire, un outil existe : le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ; il est obligatoire dans les communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques. En début d'année 2016, l'EPTB Charente a réalisé un bilan d'avancement de réalisation de ces PCS dans les communes du bassin versant de la Charente.



Des actions portant sur la vulnérabilité et l'aléa engagées par l'EPTB

- Analyse de la vulnérabilité économique et patrimoniale aux inondations

Après un travail préliminaire, mené en 2015, de constitution d'une base de données des « entreprises » implantées en zone inondable, l'EPTB a missionné en fin d'année 2016 un cabinet d'études chargé d'analyser cette base de données au regard des hauteurs d'inondation prévisibles. La prestation a été conduite en parallèle sur les enjeux du patrimoine culturel : monuments historiques, musées, fonds publics anciens. L'analyse est réalisée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Charente. Les résultats sont attendus pour le printemps 2017.

2.2. La Directive Inondation

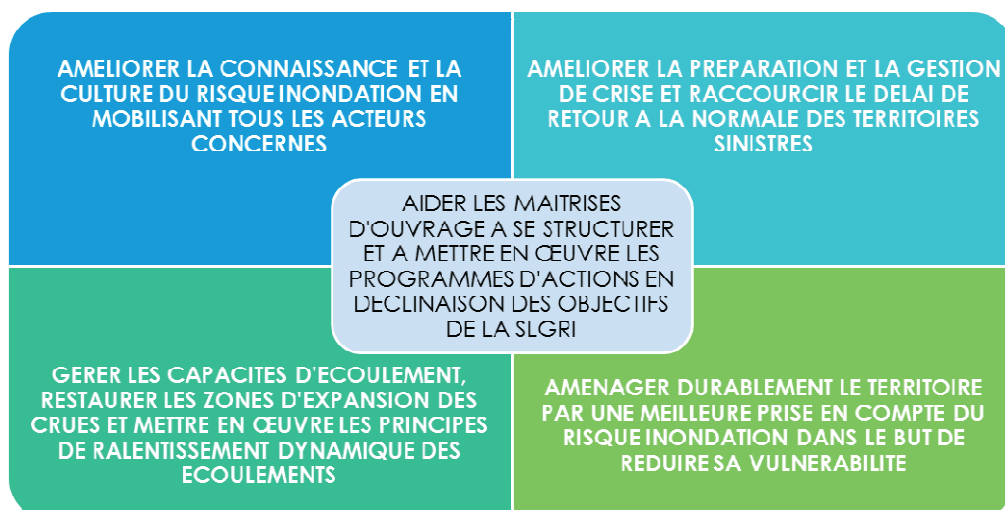
La Directive Inondation fixe une méthode de travail pour permettre aux territoires exposés au risque d'inondation d'en réduire les conséquences négatives. Elle se décline localement par des stratégies locales au sein des territoires identifiés à risque important d'inondation (TRI). Deux TRI concernent le bassin de la Charente : Saintes-Cognac-Angoulême et le littoral charentais-maritime.

La stratégie locale approuvée sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême

Sur ce TRI interdépartemental de 46 communes, l'EPTB Charente s'était engagé à assurer d'ici la fin de l'année 2016 l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) : diagnostic territorial, objectifs stratégiques et dispositions permettant d'atteindre les objectifs fixés. Poursuivant le travail débuté en 2015, l'EPTB Charente, avec le concours de la DDT de la Charente, a organisé en mars 2016 de nouveaux ateliers thématiques, rassemblant les parties prenantes du territoire :

- Atelier du 30 mars 2016 : « Culture du risque et gestion de crise »
- Atelier du 31 mars 2016 : « Réduction de vulnérabilité et gestion des écoulements »

L'ensemble des contributions ont permis de proposer une SLGRI composée de 39 dispositions répondant à 5 grands objectifs.



Le périmètre de la SLGRI s'étend au-delà du seul TRI, en amont sur l'ensemble du bassin versant (ralentissement dynamique des écoulements) et en aval jusqu'à Saint-Savinien (capacité d'écoulement du lit majeur en aval immédiat de la zone)

A la suite de ce travail, s'est engagé le processus de validation de la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême qui a abouti à son approbation le 22 décembre 2016 par arrêté interpréfectoral :

DATE	OBJET	DECISION
29 juin 2016	Comité de pilotage de la SLGRI	Validation de la SLGRI
4 juillet 2016	Commission Locale de l'Eau du SAGE Charente	Avis favorable à l'unanimité pour la SLGRI
7 novembre 2016	Présentation de la SLGRI en Commission Inondation de Bassin à Toulouse	Avis favorable
22 décembre 2016	Arrêté interpréfectoral (Charente, Charente-Maritime)	Approbation de la SLGRI

La SLGRI a vocation à être déclinée par la suite sous forme de programme d'actions.

L'émergence d'une gouvernance pour la SLGRI du littoral charentais-maritime

Le TRI littoral charentais-maritime s'étend sur 43 communes depuis la baie d'Yves jusqu'à l'estuaire de la Gironde. Il est concerné par 5 intercommunalités, 5 périmètres de PAPI et 3 territoires d'établissements publics de bassin (EPTB Charente, Syndicat Mixte pour l'Aménagement du SAGE Seudre, Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde).

Considérant la nécessité d'élaborer une SLGRI sur ce territoire, il a été proposé en fin d'année 2016 que les trois établissements de bassin, sous la coordination de l'EPTB Charente, co-portent l'élaboration de la SLGRI avec une échéance fixée à fin 2017.



3. Poissons migrateurs

L'année 2016 correspond à la première année du troisième programme pluriannuel 2016-2020 de la Cellule Migrateurs Charente-Seudre (CMCS). Celle-ci est composée du partenariat entre l'EPTB Charente, le Groupement des fédérations de pêche de Poitou-Charentes et le CREAA formalisé par une convention couvrant la même période que le programme.

Les espèces ciblées sont l'anguille, les aloses (grande et feinte), les lamproies (marine et fluviatile), le saumon atlantique et la truite de mer. Ces dernières sont suivies sur les bassins versants de la Charente et de la Seudre dans le but d'améliorer leur circulation et l'état de leurs populations.

La restauration de la continuité écologique a été placée au cœur du dispositif. 5 orientations cadrent la mise en œuvre des actions :

- 1/ Restaurer les habitats et assurer la libre circulation,*
- 2/ Evaluer l'état des espèces amphihalines,*
- 3/ Une animation pour valoriser les résultats,*
- 4/ Communiquer sur les actions du programme, renforcer la visibilité de la CMCS,*
- 5/ La gestion du programme, un pilotage et une animation quotidienne*

Deux réunions du comité de pilotage ont permis d'assurer en 2016 la cohérence technique et financière de la réalisation du programme (le 26/05/2016 et le 02/12/2016). Le rapport technique sera publié en 2017.

3.1. La restauration de la continuité écologique



Effacement d'un seuil sur le bras de la Mérienne



Passé à poissons de Jarnac en chantier

La figure ci-dessous présente le bilan détaillé de l'actualisation 2016 depuis les aménagements réalisés en 2003.

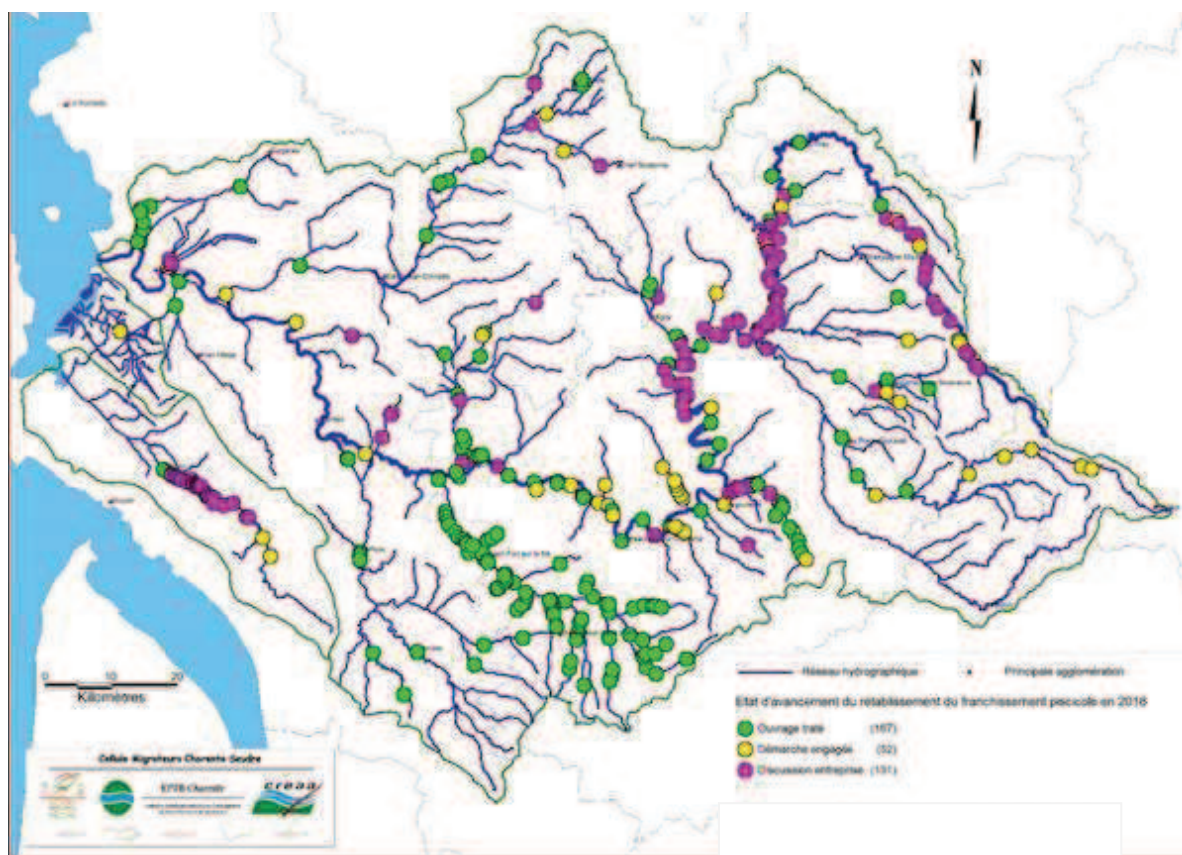
Solution libre circulation	Discussion entreprise	Démarche engagée	Rétablissement effectué	Total
Aménagement	6	10	118	134
Effacement	3	22	41	66
Gestion	-	1	8	9
Plusieurs scénarios	122	19	-	141
Total	131	52	167	350

Actualisation de la continuité écologique en décembre 2016

Depuis 2003, sur l'ensemble des bassins Charente et Seudre, 167 ouvrages ont été traités pour la libre circulation piscicole et 183 sont en projet.

Les solutions mises en œuvre privilégient la mise en place de dispositifs de franchissement à 71%. L'effacement, qui constitue la solution la plus efficace en termes de franchissement, est proposé pour 25% des ouvrages. Les 5% de gestion concernent des ouvrages de marais avec une gestion spécifique pour le franchissement piscicole ou des clapets maintenus à plat toute l'année et depuis plusieurs années.

La carte suivante présente la localisation de l'ensemble des ouvrages traités ou en projet pour la libre circulation piscicole en 2016 avec l'état d'avancement.



Carte des ouvrages traités ou en projet en 2016

En 2016, la Cellule a apporté plusieurs avis techniques et conseils de gestion à des maîtres d'ouvrages pour la restauration de la continuité écologique (conseils départementaux, Réserve Naturelle de Moëze-Oléron, Communauté de communes de Marennes-Oléron, CREN, association de l'Huître Pédagogique,...)

Elle a aussi suivi de nombreuses études et participé aux différentes réunions techniques comme :

- Etude Seugne
- Etude ouvrages sur la Charente amont (effacement d'ouvrages)
- Etude ouvrages sur la Nouère
- Etude ouvrages sur la Tardoire amont
- Etude ouvrages sur la Seudre
- Etude ouvrages sur la Boutonne amont
- Etude hydraulique de la passe à poissons de l'Houmée sur la Boutonne
- Etude des ouvrages de Jarnac/Gondeville sur la Charente
- Etude hydraulique du site de la Baine sur la Charente
- Projet d'aménagement du site de Saint-Savinien sur la Charente
- etc

Enfin, la Cellule a participé à un programme « d'enrichissement » du ROE organisé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'Agence Française de la Biodiversité avec

les FDAAPPMA et les CATER et équivalent. L'objectif est de poursuivre l'enrichissement et la mise à jour du ROE à l'échelle du bassin Adour-Garonne en associant les partenaires départementaux.

3.2. Les suivis biologiques



Enregistreur pour suivre la reproduction des aloses



Relève des verveux en marais salé

Différents suivis biologiques ont été réalisés en 2016 avec notamment le suivi des anguilles jaunes en marais salé de la Seudre où 2 575 anguilles ont été pêchées sur 12 fossés. Un suivi de la colonisation des marais salés de la Seudre par les civelles a débuté en octobre 2016 et se terminera au printemps 2017.

Les suivis du front de migration et des reproductions des aloses (front : Châteauneuf-sur-Charente) et des lamproies marines (front : Bourg-Charente) ont été réalisés ainsi que l'estimation du nombre de géniteurs d'aloses sur les trois plus grandes frayères (Taillebourg, La Baine, Crouin). Un travail a été engagé avec l'association migrateurs MRM afin de tester leur outil « bullomètre » qui permet le dénombrement automatique des bulls sur les bandes audio. Des réglages spécifiques à chaque frayère sont nécessaires. 25 cadavres d'aloses ont été récupérés en 2016 entre

Taillebourg et Châteauneuf-sur-Charente et l'espèce a pu être déterminée par le comptage des branchiospines (7 grandes aloses et 18 aloses feintes). Les comptages d'anguilles se sont poursuivis à Saujon avec la FDAAPPMA17, tandis que ceux de Crouin ont été suspendus d'avril à novembre 2016 à cause d'actes de vandalisme. Le suivi des captures des pêcheurs professionnels maritimes a été actualisé avec la dernière saison de pêche. Une opération de repeuplement de 800 kg de civelles a été effectuée dans la Charente, entre Taillebourg et l'amont de Saintes, par le CRPMEM PC.

L'ensemble des données sur l'état des populations et les fronts de migration est consultable sur le site tableau de bord Charente/Seudre <http://www.migrateurs-charenteseudre.fr/>

3.3. Communication et sensibilisation



Bulletins d'information n°14

Le quatorzième numéro du bulletin d'information « A l'écoute des migrateurs » est sorti en décembre. Ce numéro est consacré au nouveau programme d'actions Poissons Migrateurs Charente-Seudre de 2016-2020. Désormais il est prévu d'élaborer un seul bulletin par an. La présentation a été revue (6 pages au lieu de 4 pages). Ces lettres représentent un outil essentiel de communication vers le grand public et le retour est très positif.

Newsletter

Une newsletter a été construite et diffusée 3 fois en 2016 (mai, juillet et décembre), à plus de 500 contacts. Des pics de consultation du site internet du Tableau de bord sont constatés après l'envoi de ces newsletters.

Exposition itinérante

Une exposition itinérante composée de 10 panneaux a été réalisée en décembre 2012. Elle est mise à disposition, gratuitement, à tous les acteurs du bassin versant qui le souhaitent. 7 structures ont emprunté l'exposition en 2016, sur 160 jours :

- La médiathèque de Bords
- L'association des Carrelets Charentais
- L'office du Tourisme de Jonzac
- L'aquarium de la Rochelle
- L'association de l'Huître Pédagogique à Mornac
- La mairie de Chéronnac
- La CDC Charente-Boëme

Animations grand public



Conférence à l'aquarium de La Rochelle le 19/05/2016

Une sollicitation croissante pour des animations grand public ou interventions techniques ciblées a conduit la Cellule Migrateurs à intervenir en 2016 dans le cadre de plusieurs manifestations :

- Journée Mondiale des Zones Humides :
 - 2 février : animation dans une école primaire de Rochefort :
 - 3 février : animation avec le CPIE Marennes-Oléron et le CREN à La Brée les bains (Oléron)
 - 7 février : animation avec la LPO à la Réserve de Moëze-Oléron (St Froult)
 - 19 mars : présentation à l'Assemblée Générale de l'association des carrelets charentais au Château d'Oléron
 - 7 avril : présentation de la passe de Crouin à une classe de lycéens (Oisellerie, La Couronne) avec la FD16
 - 17 avril : présentation à l'Assemblée Générale de l'Association de sauvegarde des moulins charentais
 - 21 avril : conférence Grand Public à Jonzac
 - 11 mai : présentation des suivis anguilles en marais salé aux agents du Conservatoire du Littoral - Délégation Centre-Atlantique (Rencontre Régionale des gardes du littoral)
-

- Fête de la Nature :
 - 18 mai : présentation anguilles Grand Public au Moulin des Loges
 - 22 mai : présentation anguilles à la RNN Moëze-Oléron avec la LPO (St Froult)
- Journée Mondiale des Poissons Migrateurs :
 - 19 mai : conférence Grand Public à l'Aquarium de La Rochelle
 - 20 mai : *présentation aux élus de la passe de Crouin : ANNULEE cause vandalisme*
 - 21 mai : visite de la passe à civelles de Saujon avec la FD17
- 31 mai-1^{er} juin : participation aux Journées Anguilles à Soustons
- 22-23 novembre : présentation du « Tableau de Bord » aux Rencontres Migrateurs de LOGRAMI à Clermont-Ferrand

3.4. Tableau de bord



Tableau de bord poissons migrateurs

Le tableau de bord de diagnostic des poissons migrateurs (<http://www.migrateurs-charenteseudre.fr/>) a pour but d'aider à la gestion des populations de poissons migrateurs grâce à des variables d'état de la population (migration, reproduction), des milieux dans lesquels ils vivent (qualité de l'eau, débits, obstacles à la migration...) et des pressions (pêches professionnels et amateurs ...). Depuis, la mise en ligne du site (12 décembre 2012) et jusqu'au 31 décembre 2016, il y a eu 26 015 sessions. 7 912 sessions ont été comptabilisées pour 2016. Les pages les plus regardées en 2016 ont été la présentation des espèces, la station de comptage, la présentation des bassins versants puis les pages par espèce.

La Cellule a participé à des réunions de travail (Groupe « DATAPOMI ») sur la conception et l'utilisation de certaines variables avec d'autres organismes (associations migrateurs) travaillant sur la réalisation de Tableaux de Bord.

Des articles ont été publiés dans le journal Le Littoral. Des émissions de radio ont été enregistrées avec France-Bleu La Rochelle (aloses, lamproies marines, continuité écologique).

Les agents de la Cellule Migrateurs ont participé à un reportage « Pêche » diffusé sur la chaîne Seasons. Des séquences ont été tournées sur la thématique de la restauration de la continuité écologique et le suivi scientifique des aloses (dont le comptage de bulls la nuit).



4. Programme de reconquête de la qualité de l'eau du Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Coulonge et Saint Hippolyte

L'EPTB Charente porte l'animation du Programme Re-Sources de reconquête de la qualité de l'eau sur les captages Grenelle de St Hippolyte et Coulonge, en partenariat avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. L'année 2016 correspond à la deuxième année du programme d'actions.

Le rôle de l'EPTB Charente sur ce programme est d'animer et assurer la coordination globale du programme d'actions, soit :

- ✓ Assurer l'animation des instances de gouvernance (comité de pilotage, comité technique et groupes de travail);
- ✓ Elaborer, suivre et évaluer les actions en collaboration avec les partenaires, les financeurs et les maîtres d'ouvrages (OPA, ...);
- ✓ Sensibiliser les acteurs locaux et impulser la dynamique sur le territoire et officialiser les partenariats pour le portage d'actions ;
- ✓ Accompagner les maîtres d'ouvrages dans la mise en œuvre des actions :
- ✓ Sensibiliser les acteurs : conception d'outils de communication, interventions dans les structures, rencontres individuelles, ... ;
- ✓ Élaborer le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du BAC de Coulonge et Saint Hippolyte, mettre en œuvre et suivre le dispositif ;
- ✓ Participer au suivi de l'Accord Cadre en lien avec le BNIC ;
- ✓ Suivre le programme du point de vue technique, administratif et financier.

4.1. Animation et coordination globale du programme d'actions : Une animation renforcée en 2016

L'année 2016 était la deuxième année de mise en œuvre du contrat. L'objectif était de lancer la dynamique et d'impliquer l'ensemble des partenaires dans le programme par la mise en œuvre concrète d'actions. L'animation a été renforcée à partir de mars 2016 par le recrutement d'un animateur local.

✓ Organisation et animation des instances de gouvernance du projet

Trois niveaux de concertation ont été définis pour assurer le suivi du programme d'actions. Ces trois instances sont animées par l'EPTB Charente.

Des groupes de travail thématiques ont également été mis en place pour travailler sur les éléments techniques relatifs à la mise en œuvre du programme d'actions de Coulonge et St Hippolyte et du Contrat de bassin du Né.

En 2016, le comité technique, le groupe de travail agricoles et le groupe ATI ont été menés en commun avec le SIAH du Bassin du Né.

COMITE TECHNIQUE (BAC FLEUVE CHARENTE : PAT Coulonge et St Hippolyte / Contrat de BV du Né)	11 octobre : Objectifs : être informé de l'état d'avancement du programme et établir la feuille de route 2017 (Stratégie) (16 personnes)
GROUPE PROJET PAT Coulonge et St Hippolyte	2 réunions : 16 juin : Bilan 2015 et état d'avancement des actions 2016. 5 octobre : Préparation du comité technique et préparation de l'action de formation Hydrogéologie et filières de traitement.
GROUPE DE TRAVAIL AGRICOLE (BAC FLEUVE CHARENTE : PAT Coulonge et St Hippolyte / Contrat de BV du Né)	18 octobre: Bilan des actions 2015/2016 (freins et difficultés rencontrées) et construction des actions 2017 (17 personnes)
GROUPE DE TRAVAIL ATI (BAC FLEUVE CHARENTE : PAT Coulonge et St Hippolyte / Contrat de BV du Né)	Lancement en 2016 6 décembre : bilan des rencontres OPA et perspectives 2017 (outils de communication/accompagnement)

✓ **Signature du Contrat Re-Ressources de reconquête de la qualité de l'eau du BAC de Coulonge et Saint Hippolyte :**

La signature du Contrat a été organisée le 29 mars dans les locaux de l'EPTB Charente en présence du Préfet de la Charente-Maritime, du Préfet de la Charente, et de l'ensemble des partenaires du programme.



- ✓ **Accompagnement des partenaires : Elaborer, suivre et évaluer les actions en collaboration avec les partenaires, les financeurs et les maîtres d'ouvrages (OPA, ...) : Une implication forte des partenaires et une dynamique de territoire à poursuivre**

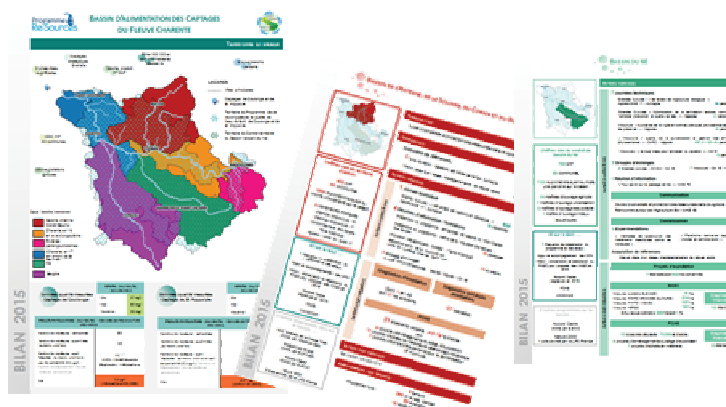
L'EPTB Charente accompagne l'ensemble des maîtres d'ouvrages dans la définition, l'organisation et le suivi des actions et également lors de l'évaluation en fin de programmation annuelle.

Réalisation des bilans 2015 :

L'EPTB Charente accompagne les partenaires dans la réalisation des bilans. Pour illustrer le bilan global du programme, des fiches bilan ont été réalisées pour tous les sous-bassins u territoire du BAC de Coulonge et St Hippolyte.

Elaboration et mise en œuvre des actions 2016 :

Une première phase de rencontres individuelles avec chaque partenaire a permis de



co-construire les actions pour l'année 2016. Tout au long de l'année, l'EPTB Charente a participé aux différentes actions.

Des groupes de travail spécifiques à certaines actions ont été organisés afin de travailler sur les méthodologies et outils nécessaires à la mise en œuvre de l'action (Accompagnement technique, réseau interdépartemental de reliquat azoté, ...).

A la demande des partenaires, des rencontres individuelles ont été organisées pour faire le point sur certaines actions spécifiques (MAEC, ATI, PCAE, Accord Cadre ...).


Au total, 19 structures se sont engagées dans la mise en œuvre d'actions en 2016.

Les actions engagées par les partenaires en 2016 :

 **ACTIONS COLLECTIVES :**

Des journées techniques nombreuses et une forte participation des agriculteurs.



 **ACTIONS INDIVIDUELLES**


L'Accompagnement technique Individuel en 2016 !

Diagnostic pollutions ponctuelles : entre **50 et 80** (bilan en cours)

Diagnostic d'exploitations (10) : environ **40** uniquement dans le cadre des MAEC (bilan en cours)

- Groupes de travail ATI - 6 décembre 2016
- Nombreux diagnostics pollutions ponctuelles réalisés dans le cadre de l'accord cadre

Très nombreuses rencontres avec les partenaires afin de lancer l'action sur les territoires.



46 attestations Re-Resources signées depuis juillet 2016

2450 ml de haies plantées en 2015 sur le BAC de Coulonge et Saint Hippolyte

1300 hectares sous contrat MAEC en 2016

Un tableau financier des actions a été mis en place afin d'assurer un suivi régulier.

Le programme 2016 en quelques chiffres :

Le montant total prévisionnel pour 2016 (ensemble des actions hors PCAE et MAEC) est de **750 289 €**.

Pour les MAEC, le montant total engagé en 2016 est de **1 496 952,36 €** soit 1280 ha engagé.

Pour le PCAE (413), le montant totaux des investissements en 2016 est de **5,6 M€** soit 146 dossiers déposés et **1,51 M€** d'aide.

Les actions 2017 ont été définies à partir de septembre 2016 avec l'ensemble des partenaires par le biais de rencontres individuelles et lors d'un groupe de travail agricole BAC Coulonge et Saint Hippolyte/ BV du Né en octobre 2016.

- ✓ **Assurer le suivi technique, administratif et financier des opérations du programme portés par l'EPTB Charente en partenariat avec le SDE 17 et la CDA de La Rochelle**

L'EPTB Charente porte en partenariat avec le SDE 17 et la CDA de La Rochelle des actions de **communication, d'information ainsi que la mise en place d'un suivi qualité.**



En 2016, plusieurs outils de communication ont été réalisés pour présenter les actions et dispositifs financiers existants sur le territoire.

Ces outils sont à destination des conseillers et des agriculteurs et sont d lors des réunions, journées techniques, et par les partenaires du programme.

Le suivi pesticide complémentaire initié en 2015 a été poursuivi en 2016 sur les captages et sur quatre stations du bassin d'alimentation de captages. Les molécules ajoutées ont été sélectionnées par le biais de l'étude de Diagnostic territorial des pressions qui a identifié les molécules les plus à risques de transferts (SIRIS) à partir de la liste des molécules utilisées et leur quantité sur le BAC (Panel InVivo). Un groupe de travail spécifique au suivi pesticide a été initié en 2015 par l'EPTB Charente afin d'élaborer une liste « plancher » des molécules à suivre. Les

partenaires du programme souhaitent poursuivre ce travail et aborder notamment la communication des données qualité d'eau.

✓ **Sensibilisation des acteurs : conception d'outils de communication, interventions dans les structures, rencontres individuelles, ...**

Afin de sensibiliser les acteurs et créer une dynamique sur le territoire, des rencontres ont été organisées pour présenter les enjeux et la démarche de reconquête de la qualité de l'eau. De nouveaux partenariats ont pu être engagés et seront initiés dès 2017. Par ailleurs, l'EPTB Charente a été sollicité pour intervenir à différentes occasions : assemblée générale de Courvoisier, Colloque ONEMA-AFB, Forum de l'Eau, réunions techniques, ...

L'EPTB Charente a également mis en place un partenariat avec l'UGVC qui permet de diffuser des articles et infos dans le magazine UGNIC. Ce magazine est envoyé à l'ensemble des viticulteurs du Cognaçais.

4.2. Mise en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

► Animation 2016

Les MAEC sont un outil du second pilier de la PAC mobilisé afin de répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux, qui font partie intégrante du programme d'action sur le bassin des captages de Saint Hippolyte et de Coulonge.

L'EPTB Charente s'est porté opérateur pour les campagnes 2016, 2017 et 2018. Le PAEC (Projet agro-environnemental et climatique) a été construit en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et en cohérence avec les territoires à enjeu EAU qui se recoupent et a été déposé à la Région en décembre 2015. Afin de définir une stratégie partagée et cohérente sur l'ensemble des territoires à enjeu EAU, les opérateurs MAEC ont organisé plusieurs réunions de concertation à l'automne 2015 (voir figure 2).

L'EPTB Charente s'est fortement impliqué sur l'animation des MAEC en 2016. Cette première année a nécessité de construire une stratégie de communication et d'animation adaptée afin de faire connaître le nouveau dispositif (car non connu sur le territoire).

Au total, l'EPTB Charente a co-organisé avec les chambres d'agriculture 6 réunions d'informations sur les MAEC en 16 (Julienne, Angoulême, Barbezieux) et en 17 (Saintes, Matha, Marignac). Ces réunions ont permis de lancer la campagne MAEC et ont constituées une première information du dispositif des MAEC.

A la suite de ces réunions, des sessions de formations à destination des agriculteurs des territoires EAU du 16/17 ont été organisées par les Chambres d'Agricultures. Les sessions de formation ont permis d'approfondir l'ensemble des cahiers des

charges et ont donné les éléments essentiels aux agriculteurs pour les accompagner dans leur prise de décisions.

Suite à ces formations, les chambres d'agriculture ont finalisées les diagnostics de manière individuelle.



Une plaquette sur les MAEC a été réalisée par l'EPTB Charente. Elle a été envoyée par courrier aux agriculteurs par les Chambres d'agriculture et également distribuées lors des journées techniques par l'EPTB Charente et les partenaires.

► Bilan des contractualisations 2016 : un résultat encourageant

Mesures	Nb de dossiers	Surface engagée (ha)	Objectifs 2016 (ha)	%	Montant engagé (€)	%	Objectif 2016-2018 15% de la SAU éligible
REMISE EN HERBE DE TERRES ARABLES	5	56,96	120	47%	25 221,89€	47%	/
ELEVAGE ET PRAIRIES	2	322,08	452	71%	196 910,83€	78%	Représente 3,2 % de la SAU éligible (objectif de 4,5 % de la SAU éligible pour 2016)
GRANDES CULTURES	2	138,26	1413	10%	121 604,53€	13%	Représente 0,4 % de la SAU éligible (objectif de 4,5 % de la SAU éligible pour 2016)
IRRIGATION (introduction d'une légumineuse)	2	79	150	53%	31 939,70 €	53%	/
VIGNE	33	684,21	620	110%	1 121 275,42€	112%	Représente 5,0 % de la SAU éligible (objectif de 4,5 % de la SAU éligible pour 2016)

Soit au total (estimation décembre 2016) :

- 40 agriculteurs qui ont contractualisés des MAEC dont 4 qui ont contractualisé 2 mesures différentes,
- 1280 ha engagés soit 46% des objectifs fixés pour 2016
- 1496 952 € seront consommés pour les contrats MAEC 2016-2020 soit 65 % des objectifs fixés.

4.3. Participation aux autres projets et réunions

✓ Participation au projet MODCHAR 2

Le projet Modchar est un projet porté par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et l'Irstea. Il a pour objectif d'explorer les possibilités d'utiliser des outils de modélisation pour évaluer des scénarios d'évolution de l'agriculture sur le bassin de la Charente dans une perspective opérationnelle de mise en œuvre de plans d'actions. En 2016, le travail initié en 2015 sur le BAC de Coulonge et St Hippolyte a été poursuivi avec notamment le travail d'identification et de construction des scénarios alternatifs (10 scénarios : systèmes économes en intrants, bio et prairies). Ces scénarios ont pu être testés au moyen des indicateurs de pressions et de l'outil de modélisation SWAT. Des premiers résultats ont pu être présentés lors de groupes de travail techniques. Le projet ModChar 2 a fait l'objet d'un rapport détaillé.

L'équipe de l'EPTB Charente a participé aux différentes réunions de travail et contribué à la relecture du rapport et a fait part de ses remarques à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et à l'Irstea.

Un séminaire de restitution du projet a eu lieu en mars 2017.

Sur ce projet, l'EPTB Charente a été amené à suivre l'état d'avancement du projet, à travailler sur les conclusions du projet ModChar 2 et sur les perspectives du projet à moyen terme.

✓ Participation au Réseau des animateurs Re-Sources

Les captages de Saint Hippolyte et de Coulonge étant intégrés dans la démarche Re-Sources, la chargée de mission de l'EPTB Charente est associée au réseau des animateurs Re-Sources. L'objectif du réseau des animateurs est de favoriser le partage d'expérience et d'échanger sur les difficultés rencontrées entre animateurs.

L'EPTB Charente a ainsi participé à 4 réunions du réseau Re-Sources en 2016.

✓ Participation à la mise en œuvre de l'Accord-Cadre Viti-Vinicole et du Référentiel Viticulture Durable (Actions Filière Cognac/BNIC)

Accord Cadre :

L'Accord Cadre porté par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en partenariat avec l'ensemble des représentants des professionnels agricoles concernés (Chambres d'Agriculture, BNIC, Coopératives, Négociants, ...) est entré en phase de mise en œuvre en 2016. Cet accord-cadre a pour objectif de définir une stratégie collective relative au traitement des effluents viticoles, vinicoles et de distillations pour qu'à terme l'ensemble des exploitations mettent en œuvre des actions (mises aux normes) nécessaires à la reconquête de la qualité de l'eau.

L'EPTB Charente s'est impliqué dans cette démarche afin d'être force de proposition sur les modalités d'articulation et de mises en œuvre entre l'accord cadre et le

programme d'actions et de veiller à la cohérence et l'articulation des démarches sur le bassin.

L'accord cadre a été signé à l'automne 2015. Aussi, les premières actions ont été engagées. Le BNIC, bureau national interprofessionnel du Cognac, assure le secrétariat de l'accord cadre.

L'EPTB Charente participe à la mise en œuvre et au suivi des actions. Il est membre du comité de pilotage et du comité technique. Ces instances sont animées par le BNIC.

Référentiel Viticulture Durable filière Cognac :

Le BNIC a lancé en 2016 la démarche Référentiel Viticulture Durable. Ce dispositif spécifique à la filière Cognac permet aux viticulteurs de s'engager dans une démarche de progression afin d'atteindre progressivement le niveau de certification reconnaissant la maîtrise des bonnes pratiques ainsi que les actions bénéfiques à l'environnement. L'EPTB Charente a été associé à la construction et à la mise en œuvre de la démarche et a participé au comité de pilotage de lancement qui a eu lieu lors du Salon Vinitech le 29 novembre à Bordeaux.

Un travail avec le BNIC est en cours sur l'articulation du référentiel avec l'Accompagnement Technique Individuel (ATI). L'ATI pourrait permettre d'accompagner les viticulteurs qui le souhaitent dans la démarche « Référentiel Viticulture Durable ».



5. SAGE du bassin de la Charente

Présentation des activités de la COMMISSION LOCALE DE L'EAU

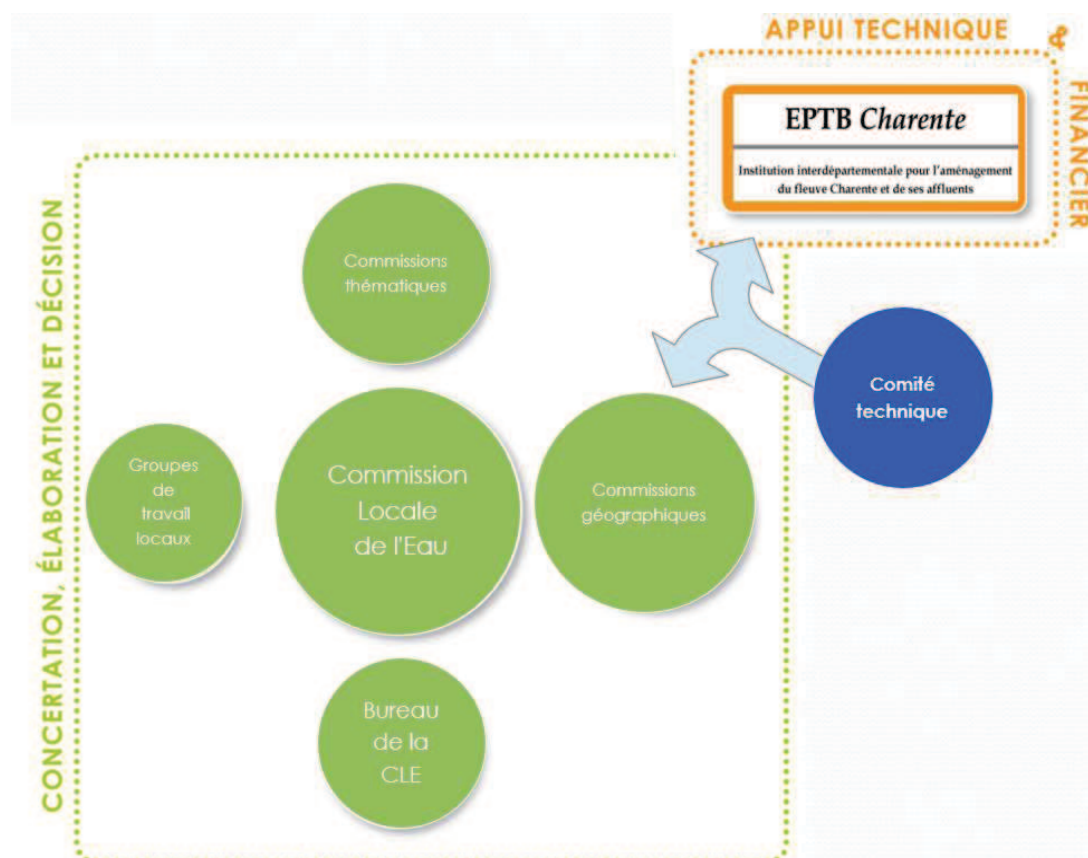


Schéma d'organisation

5-1 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

5.1.1– Séances plénières de la CLE

La composition de la CLE a été impactée par les élections locales de décembre 2015, pour ce qui concerne le collège des élus ; l'arrêté modificatif ayant été signé le 27 mai 2016.

La CLE s'est réunie le 4 juillet 2016 à Cognac (16).

Date et lieu	Ordre du jour
4/07/2016 Cognac (16)	<ol style="list-style-type: none">1. Elections partielles du Bureau de la CLE2. Modification des règles de fonctionnement (non évoqué faute de quorum des 2/3)3. Validation du rapport d'activités 2015 de la CLE4. Validation de la stratégie du SAGE Charente5. Présentation du calendrier pour la suite de l'élaboration du SAGE Charente6. Avis sur le projet de SLGRI (Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation) du TRI (Territoire à Risque Important d'inondation) Saintes-Cognac-Angoulême7. Information sur l'état d'avancement des projets de territoire8. Questions diverses

5.1.2 - Réunion du bureau de la CLE

Le bureau de la CLE se réunit à trois reprises en 2016.

Date et lieu	Ordre du jour
04/03/2016 Saintes (17)	<ol style="list-style-type: none">1. Cadrage de l'accompagnement par la CLE des projets de territoire2. Préparation des commissions géographiques : proposition d'organisation3. Questions diverses.

Date et lieu	Ordre du jour
13/06/2016 Saintes (17)	Présentation du projet de stratégie du SAGE Charente

Date et lieu	Ordre du jour
<p>30/11/2016 Saintes (17)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédaction du SAGE Charente : modalités, échéances, calendrier 2. Sommaire détaillé du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) 3. Orientations et dispositions du PAGD : focus 4. Disposition type du PAGD : illustration commentée 5. Accompagnement juridique et Règlement 6. Retroplanning projet de SAGE Charente 7. Projets de territoire : point d'avancement

5.1.3 - Réunion des commissions géographiques



Commission géographique à Brouage (17)



Table ronde lors de la commission géographique à Saint-Sornin (16)

Une série de commissions géographique a été organisée au printemps 2016 :

- Charente amont : jeudi 17 mars, à Courcôme (16) ;
- Tardoire – Karst – Touvre : lundi 4 avril à Saint-Sornin (16) ;
- Charente médiane : mardi 5 avril à Bassac (16) ;
- Marais – Littoral : lundi 25 avril à Brouage (17) ;
- Né – Seugne : mardi 26 avril à Lachaise (16).

L'objectif de cette phase de concertation locale était de prioriser le contenu et l'organisation des orientations du SAGE Charente en fonction des enjeux et objectifs locaux et de bassin.

Au total 163 personnes ont participé à ces réunions et 147 avis individuels ont été recueillis dans le cadre des travaux en ateliers (tables rondes).

5.1.4 - Réunion du comité de rédaction

Lors de la réunion de la CLE du 7 juillet 2016, il a été décidé d'instituer un comité de rédaction pour accompagner la cellule d'animation dans la rédaction des documents du SAGE Charente. Il est composé du Président de la CLE, des services de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de la Région et des Départements sur le périmètre du SAGE.

En 2016, il a été réuni à Saintes à 7 reprises :

- 3 octobre ;
 - 18 octobre ;
-

- 25 octobre ;
- 3 novembre ;
- 14 novembre ;
- 21 novembre ;
- 29 novembre.

Ces réunions ont permis d'étudier et retravailler les premières versions des dispositions et règles préalablement rédigées par la cellule d'animation avec le soutien des chargés de mission de l'EPTB Charente spécialisés dans les différentes thématiques.

5.1.5 – Les avis de la CLE et de son bureau

Les règles de fonctionnement précisent que la CLE délègue au Bureau la réponse aux demandes d'avis soumises à la CLE. Bien que le SAGE ne soit pas encore en phase de mise en œuvre, la CLE a été sollicitée pour des avis en 2016 :

- Avis sur la SLGRI du TRI Saintes-Cognac-Angoulême
- Avis sur autorisation unique pluriannuelle OUGC COGESTEAU
- Avis sur autorisation unique pluriannuelle OUGC Saintonge
- Avis sur Dossier d'Autorisation unique loi sur l'eau relatif à l'Entretien et la restauration hydromorphologique du Fleuve Charente et affluents
- Soutien au Projet de LIFE Nature en faveur du Vison d'Europe et des espèces associées du Bassin versant du fleuve Charente

5.2– ETUDES D'ELABORATION DU SAGE

La cellule d'animation est chargée du suivi des études réalisées par le groupement de bureaux d'études retenu pour la rédaction de l'état initial et du diagnostic : suivis administratif, technique et financier des marchés... La cellule d'animation prépare également les réunions de travail où interviennent les prestataires : comité de rédaction, Bureau.

Lancement de l'étude «ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE POUR L'ECRITURE DU SAGE CHARENTE» en novembre 2016 (durée de 21 mois).

Après un premier appel d'offres infructueux, l'EPTB Charente a choisi de retenir à l'issue d'une seconde consultation, Droit Public Consultants pour cet accompagnement. Leur mission est d'accompagner la CLE dans les différentes phases d'écriture, de relecture et de modification du projet de SAGE suite aux différentes consultations, et ce jusqu'à l'approbation interpréfectorale du schéma.

5.3 – ACTIONS DE COMMUNICATION

La cellule d'animation est chargée de mettre en œuvre les actions de communication définies par la CLE.

Une page du site internet de l'EPTB Charente est consacrée depuis 2011 au SAGE, ainsi qu'un espace collaboratif réservé aux acteurs de l'élaboration. La cellule d'animation met à jour l'avancée du SAGE et met en ligne les documents de travail et les documents validés (compte-rendu de réunions, rapports d'études...).

A noter par ailleurs la parution d'articles relatifs au SAGE dans le bulletin d'information du SIAHP de la Touvre (avril), de la commune de Dolus-d'Oléron (août), et la parution sur le site Gest'eau d'un article présentant la stratégie du SAGE Charente (septembre).

5.4 – ANIMATION DE RESEAUX

Le réseau des animateurs de gestion de l'eau de la Charente et de ses affluents regroupe l'ensemble des animateurs de collectivités porteuses d'opérations de gestion territorialisée de reconquête ou de préservation de l'état de l'eau sur les bassins Charente, Boutonne et Seudre. Il intègre les animateurs de SAGE (Charente, Boutonne, Seudre), de contrats de bassins (Doüe, Né) et d'opérations Re-Sources.

En 2016 l'EPTB Charente a assuré le secrétariat et l'animation de 3 rencontres plénières (en janvier, août et septembre), la première correspondant au report du bilan du second semestre 2015. Ces rencontres permettent de faire le point sur les travaux ou réflexions à mener en commun et si nécessaire de mettre en place des sous-groupes de travail pouvant être élargi à d'autres acteurs. Lors des rencontres plénières du réseau, un point d'avancement est également réalisé sur les travaux des groupes.

En 2016, les travaux menés ont eu pour thèmes :

- Actions agricoles : démarches et outils mutualisés adaptés au bassin Charente (MAE, Accompagnement Technique Individuel, journées multipartenariales avec partenaires agricoles ;
 - Dispositif éducatif « Mon territoire au fil de l'eau » :
 - o participation au groupe d'ingénierie pour l'élaboration des modules à destination des publics « scolaires » et « habitants » du dispositif de sensibilisation et de communication sur l'eau à l'échelle des territoires du bassin Charente et en partenariat avec les associations d'éducation à l'environnement) ;
-

- comité de pilotage avec mise en place de la stratégie et de la gouvernance de lancement du dispositif ;
- Partenariats avec la filière viti-vinicole du Cognac (lancement et suivi de l'accord-cadre, mise en place référentiel de certification de filière viticulture durable Haute Valeur Environnementale,) ;
- Suivi des projets de territoire dont une partie des actions devrait concerner l'aménagement des versants (impacts positifs sur l'état des eaux et des milieux aquatiques).

5.5 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

- Comités techniques ou de pilotage de projets en lien fonctionnel avec la gestion de l'eau et des milieux aquatiques : contrats territoriaux de bassin (Né, marais de Brouage), opération Re-Source (AEP), PDPG (Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles)
 - Rencontres des réseaux régionaux animés par l'Ifrée, l'ORE...
-

6. RECEMA - Réseau d'Evaluation Complémentaire de l'Etat de l'eau et des Milieux Aquatiques

Le RECEMA (Réseau d'Evaluation Complémentaire de l'Etat de l'eau et des Milieux Aquatiques) a pour objet l'acquisition et la valorisation de données sur l'état de l'eau et des milieux aquatiques du fleuve Charente et de ses affluents. Il comprend un réseau de stations de suivis cohérent et complémentaire des autres réseaux sur le bassin, notamment ceux sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'eau ou des Départements 17, 79 et 24. Il s'agit d'un dispositif partenarial qui associe en 2016 23 structures locales de gestion de l'eau (syndicats de rivière, syndicats d'eau potable, EPCI...), autour de l'EPTB Charente qui assure la coordination du groupement de commandes. Un partenariat avec le Département de Charente-Maritime permet également d'exploiter et de valoriser les résultats *via* un outil global à l'échelle du bassin : AquaTIC.

En 2016, l'EPTB Charente a réalisé :

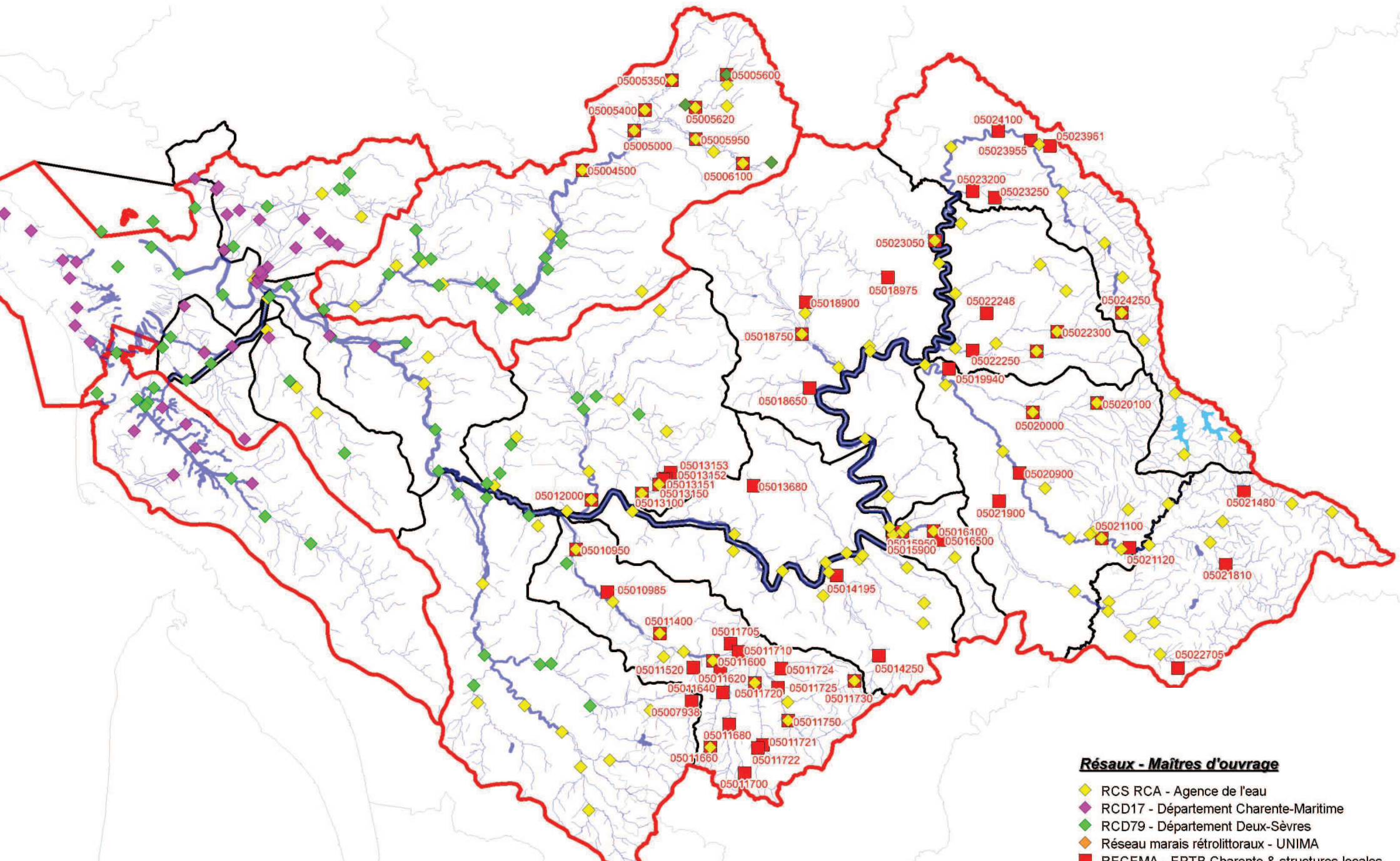
- **la synthèse de l'année 2015 :**
 - bilan technique des résultats recueillis dans le cadre du RECEMA ;
 - bilan financier des prestations ;
 - demande et suivi du versement des co-financements (Agence de l'eau) et participations (membres du groupement de commandes) ;
- **la coordination du groupement de commandes, le suivi technique, administratif et financier de la programmation 2016 comprenant 68 stations :**
 - 38 stations en suivi physicochimique basique :
 - . 3 en fréquence annuelle = 10 (mars – décembre 2016) ;
 - . 35 en fréquence annuelle = 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre 2015) ;sur les 240 séries d'analyses initialement prévues, 23 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations ;
 - 15 stations en suivi pesticides :
 - . 7 sur le bassin d'alimentation de captage de Coulonge – Saint-Hippolyte en suivi d'une liste de 14 molécules (identifiées à risque sur ce bassin, en complément des molécules suivies dans le cadre d'autres dispositifs) en fréquence 5 (mars, juin, juillet, septembre, novembre) ;

- . 6 en lien hydrologique avec des captages prioritaires pour l'eau potable en suivi d'une liste de 215 molécules (également suivies sur les captages) en fréquence 4 (mars, mai, juin, novembre) dont 3 avec un complément sur les molécules glyphosate et AMPA sur les autres tournées (juillet et septembre) ;
 - . 2 en suivi d'une liste de 309 molécules (identifiées à risque sur le bassin de la Charente) en fréquence 5 (mars, juin, juillet, septembre, novembre) ;
- sur les 75 séries d'analyses initialement prévues, 1 n'a pas pu être réalisée en raison de ruptures d'écoulement lors du prélèvement sur la station ;
- 50 stations en suivi microbiologique (indicateurs de contamination fécale) en fréquence annuelle = 6 (mars, mai, juin, juillet, septembre, novembre) ;
- sur les 300 séries d'analyses initialement prévues, 17 n'ont pas pu être réalisées en raison de ruptures d'écoulement lors des prélèvements sur les stations ;
- 29 stations en suivi hydrobiologique (29 indices macroinvertébrés et 27 indices diatomées) en fréquence annuelle = 1 (juin - juillet) ;
- **la mise à jour de la base de données bancarisées en 2016** dans l'outil AquaTIC ;
 - **l'animation technique, administrative et financière de la programmation 2016**, dont
 - préprogrammation 2016 sur la base des demandes des structures partenaires locales du groupement de commandes RECEMA 2016 (janvier) ;
 - préparation de la consultation de marché public pour la réalisation des prestations RECEMA 2016 (février) ;
 - organisation d'un comité de pilotage associant l'ensemble des structures partenaires locales avec présentation des offres retenues pour le suivi RECEMA 2016 (9 mars 2016) ;
 - finalisation de la programmation 2016 sur la base des coûts unitaires du marché (mars) ;
 - demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le suivi RECEMA 2016 (mars) ;
 - suivi de la réalisation des prestations RECEMA 2016 : aspects techniques et financiers (mars – décembre)
 - concertation des membres du groupement sur la base du bilan 2015, du point d'avancement 2016 et de la préparation de la pré-programmation 2017 (juin – septembre) ;
 - synthèse de la pré-programmation technique 2017 sur la base des projections de suivis par les partenaires locaux (octobre) ;
-

- rédaction et communication de 23 conventions de groupement de commandes bipartites entre l'EPTB Charente et chacune des structures locales partenaires pour l'année 2017.



Suivi du RECEMA et de l'état de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Charente en 2016



7. Projets de territoire

La loi sur l'eau permet la construction de stockage d'eau pour sécuriser l'agriculture et anticiper les effets du changement climatique. La conférence environnementale de septembre 2013 a considéré que les retenues de substitution, pour pouvoir être financées par les agences de l'eau, devaient s'inscrire dans un projet de territoire. Les projets de territoire sont définis par l'instruction du Gouvernement du 4 juin 2015 relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution.

Le projet de territoire « vise à mettre en œuvre une gestion quantitative de la ressource en eau reposant sur une approche globale de la ressource disponible par bassin versant ». Il doit permettre de « limiter les prélèvements aux volumes prélevables et donc de respecter une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau en prenant en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques et en s'adaptant à l'évolution des conditions climatiques, tout en visant à accroître la valeur ajoutée du territoire ».

Sur le bassin de la Charente, un projet de territoire relève de la CLE Boutonne et trois projets de territoire relèvent de la CLE Charente.

- Un projet de territoire est porté par le SYMBO (Syndicat Mixte d'études pour la gestion et l'aménagement du bassin de la Boutonne) sur le bassin de la Boutonne (pilote par la CLE Boutonne, porté par le SYMBO en lien avec la chambre d'agriculture). L'EPTB Charente fait partie du comité de suivi. Le projet de territoire du bassin de la Boutonne a été validé par la CLE Boutonne le 23 juin 2016.

- Sur le périmètre du SAGE Charente, sur les 6 projets de territoire initialement envisagés, trois projets de territoire ont émergé en 2016. La CLE Charente a décidé le 5 novembre 2015 que la CLE serait « le cœur des comités de pilotage des projets de territoire ». L'EPTB Charente, en tant que structure porteuse du SAGE Charente, accompagne la CLE Charente dans son rôle de pilotage des projets de territoire. L'EPTB Charente a également décidé de s'impliquer directement sur l'élaboration de ces projets de territoire en portant le projet de territoire Aume Couture avec la Chambre d'agriculture de la Charente et en portant les projets de territoire Charente Aval et Seugne avec le Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de Charente-Maritime (SYRES). L'élaboration de ces projets de territoire a démarré en 2016. L'EPTB a recruté un animateur le 28 novembre 2016 pour animer ces trois projets de territoire. L'élaboration de l'état des lieux/diagnostic du bassin de l'Aume-Couture est réalisée en régie. Celui des bassins Charente Aval/Bruant et Seugne est confié à un prestataire.

8. Les Causeries Champlain

L'EPTB Charente, est jumelée depuis 2006 avec un organisme de bassin versant québécois, le COVABAR, COmité de COncertation et de VALorisation du BASSin de la Rivière Richelieu.

La coopération entre l'EPTB Charente et le COVABAR s'appuie notamment sur l'organisation annuelle d'une manifestation destinée à échanger et débattre des enjeux de l'eau reliés aux territoires des bassins versants du fleuve Charente et de la rivière Richelieu dans une démarche respectueuse des principes du développement durable : les Causeries Champlain. Celles-ci ont lieu alternativement sur les bords de la Charente et sur les bords de la Richelieu et se réfèrent à l'esprit du pionnier charentais et observateur du géographe québécois Samuel Champlain. Ce charentais, natif de Brouage près de l'embouchure du fleuve Charente, a remonté en 1609 et caractérisé comme premier européen la rivière des Iroquois (aujourd'hui rivière Richelieu).

Dans le cadre de la huitième édition des Causeries Champlain, l'EPTB Charente a organisé du 6 au 8 octobre 2016 une série de visites et de conférences-débats sur le thème de la gestion de l'eau. Une journée d'échanges a été organisée le 7 octobre avec la participation de partenaires de l'EPTB. La soirée du jumelage a eu lieu chez Meukow à Cognac en présence de nombreuses personnalités qui ont été invitées à signer la charte de jumelage Charente - Richelieu. Didier Louis, ancien président de l'EPTB et Yves Gargouil, ancien secrétaire de l'EPTB, ont été intronisés compagnons du jumelage au cours de cette soirée.



La prochaine édition des Causeries Champlain sera organisée en septembre 2017 par le COVABAR à Sorel-Tracy au Québec.

Le fonctionnement de l'Institution

REUNIONS TENUES EN 2016

4 réunions du Conseil d'Administration, 1 réunion du Bureau ont eu lieu en 2016

Détail de ces réunions :

- Le 24 février 2016, réunion du Bureau
- Le 21 juin 2016, réunion du Conseil d'Administration
- Le 27 juillet 2016, réunion du Conseil d'Administration
- Le 26 octobre 2016, réunion du Conseil d'Administration
- Le 07 décembre 2016, réunion du Conseil d'Administration

RESSOURCES HUMAINES EN 2016

Les effectifs au 31 décembre 2016 sont les suivants :

- 8 agents titulaires,
- 1 agent stagiaire,
- 4 agents contractuels
- 1 agent mis à disposition par le Conseil départemental de Charente

ÉVOLUTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'INSTITUTION

(RECETTES ET DEPENSES REELLES)

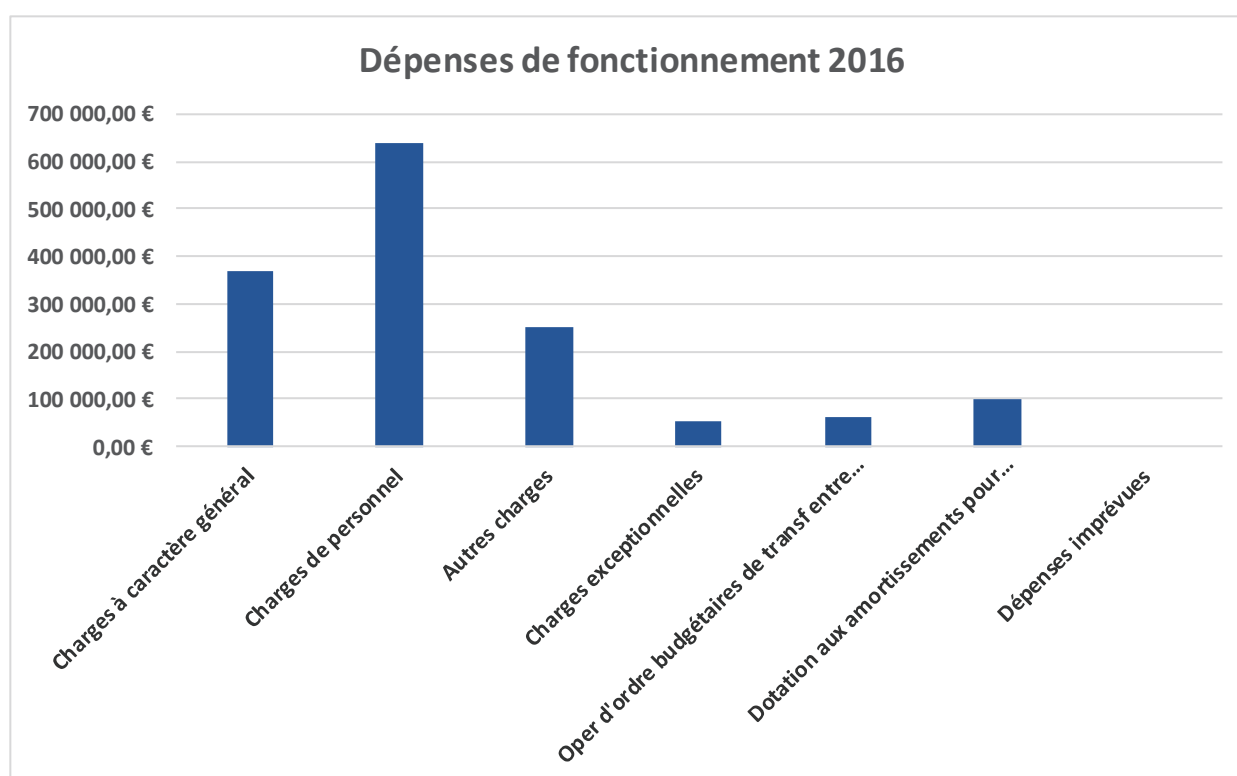
Sont présentés ci-dessous quelques éléments de synthèse sur le compte administratif 2016 de l'Institution (recettes et dépenses).

Les dépenses

Fonctionnement

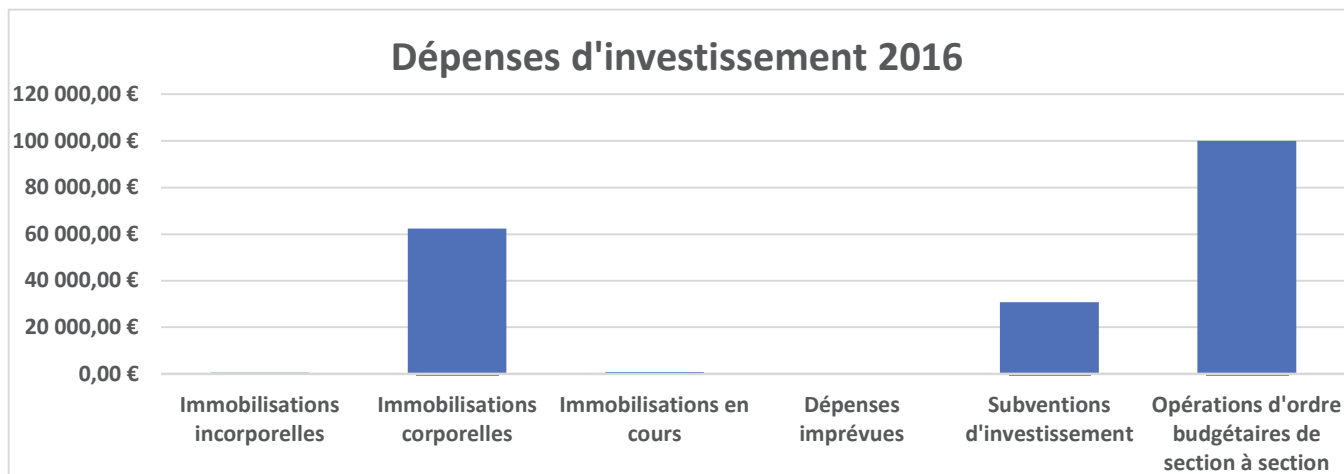
Pour la section de fonctionnement, sur l'année 2016, les dépenses réalisées représente 1 481 221,32 €.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des charges de fonctionnement entre les charges de personnel et les charges à caractère général.



Investissement

Pour la section d'investissement, sur l'année 2016, les dépenses représentent 194 699,26 €.



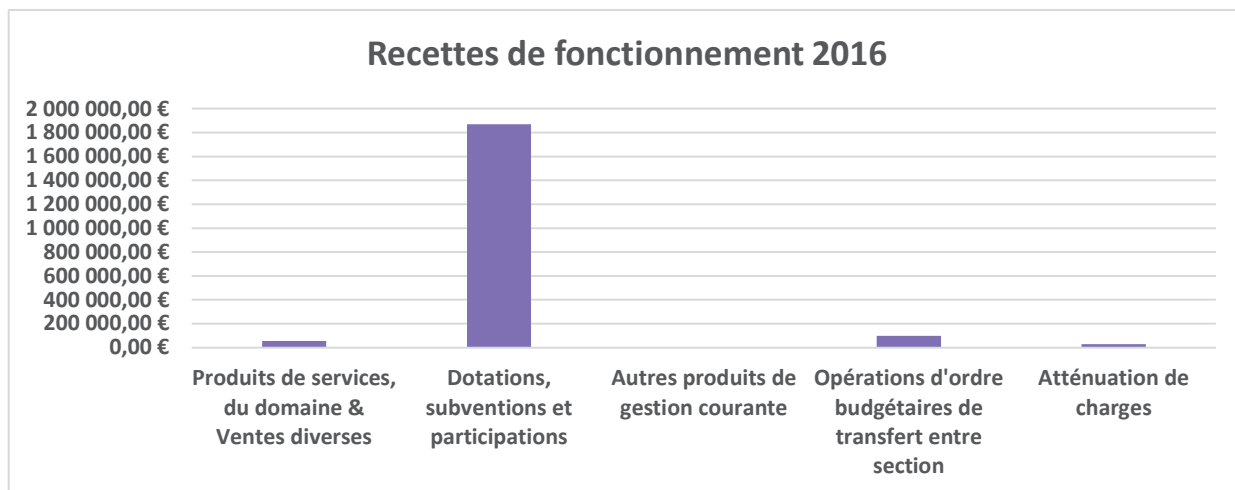
Les recettes

Fonctionnement

Pour la section de fonctionnement, sur l'année 2016, la valeur moyenne des recettes annuelles réalisées représente 2 058 902,21 €.

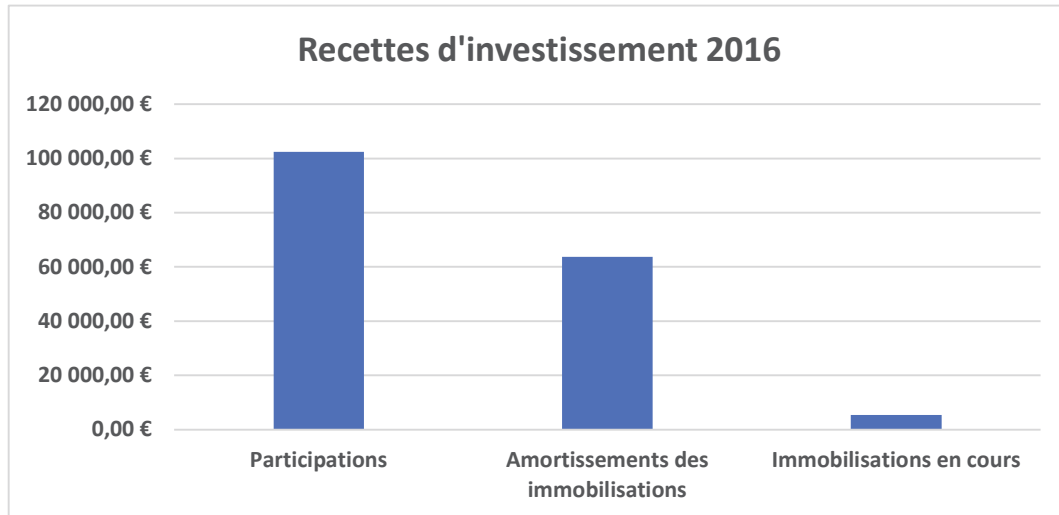
Il faut noter que la réception des subventions est décalée dans le temps.

Le graphique ci-dessous montre la répartition des recettes de fonctionnement.



Investissement

Concernant les recettes d'investissement, sur l'année 2016, les recettes réalisées représentent 171 517,54 €.



SUIVI DES DELIBERATIONS EPTB FLEUVE CHARENTE

□ En cours

■ Exécutée

Année	Mission	N° de la délibération	Séance : CA ou Bureau	Date de la séance	Objet de la délibération	Etat d'exécution de la délibération
2016	ADMINISTRATION	16-01	CA	21/06/2016	Approbation du procès verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 décembre 20105	■
2016	BUDGET	16-02	CA	21/06/2016	Compte de gestion 2015 du budget principal et du Budget annexe	■
2016	BUDGET	16-03	CA	21/06/2016	Compte administratif 2015 du Budget principal et du Budget annexe	■
2016	BUDGET	16-04	CA	21/06/2016	Affectation du résultat 2015	■
2016	LAVAUD	16-05	CA	21/06/2016	Provision pour des travaux sur le barrage de Lavaud	■
2016	BUDGET	16-06	CA	21/06/2016	Budget supplémentaire (budget principal et budget annexe)	■
2016	ADMINISTRATION	16-07	CA	21/06/2016	Création d'un poste d'Adjoint administratif de 2ème classe	■
2016	ADMINISTRATION	16-08	CA	21/06/2016	Renouvellement de la mise à disposition d'un agent du Conseil départemental de la Charente	■
2016	ADMINISTRATION	16-09	CA	21/06/2016	Institution du temps partiel et définition des modalités d'application	■
2016	ADMINISTRATION	16-10	CA	21/06/2016	Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires pour les agents CNRACL et IRCANTEC	■
2016	ADMINISTRATION	16-11	CA	21/06/2016	Tableau des effectifs au 31/12/2015	■
2016	LAVAUD	16-12	CA	21/06/2016	Actualisation de la cartographie et gestion de activités et usages autour du barrage de lavaud	□
2016	LAVAUD	16-13	CA	21/06/2016	(annule et remplace la délibération n°15-87 du 21/12) Programme de travaux 2016 - Lavaud	■
2016	ETIAGES	16-14	CA	21/06/2016	Annule et remplace la délibération n°15-89 du 21/12 - Gestion des étiages programme 2016	□
2016	ETIAGES	16-15	CA	21/06/2016	Aménagements des versants - Mission d'étude en Normandie demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne te de l'Etat	■
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-16	CA	21/06/2016	Demande de participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes pour l'animation locale du 15 Mars au 31 décembre 2016 du programme Ressources de Reconquête de la qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint Hippolyte	■
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-17	CA	21/06/2016	Signature de l'avenant à l'accord cadre "activités de viticulture, vinification et distillation - départements de la Charente et de la Charente-Maritime "	■
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-18	CA	21/06/2016	Signature du contrat territorial Ressources 2016-2020 sur le bassin versant de l'Arnoult	■
2016	RECEMA CHARENTE	16-19	CA	21/06/2016	Désignation du représentant de l'EPTB charente au comité SATESE de la Vienne	■
2016	RECEMA CHARENTE	16-20	CA	21/06/2016	Modification du programme d'analyses RECEMA en 2016	■
2016	ADMINISTRATION	16-21	CA	21/06/2016	Organisation des causeries champplain 2016	■
2016	INONDATIONS	16-22	CA	21/06/2016	Adhésion au réseau PAPI du CEPRI du 1er Juin 2016 au 31 Mai 2017	■
2016	ADMINISTRATION	16-23	CA	21/06/2016	Approbation du rapport d'activités 2015	■
2016	ADMINISTRATION	16-24	CA	21/06/2016	Edition et diffusion d'un document de présentation du rapport d'activité 2015	■
2016	SAGE CHARENTE	16-25	CA	21/06/2016	Déignation du représentant de l'institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents à la commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Boutonne	■
2016	ADMINISTRATION	16-26	CA	21/06/2016	Fete de l'huître de Chéronnac 2016	■
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-27	CA	27/07/2016	Elaboration des projets de territoire Aume Couture, Charente aval et Seugne	□
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-28	CA	27/07/2016	Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'Article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)	■
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-29	CA	27/07/2016	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour l'animation relative à l'élaboration des Projets de territoire en 2016	■
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-30	CA	27/07/2016	Etudes pour l'élaboration du projet de territoire Aume Couture	□
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-31	CA	27/07/2016	Etudes pour l'élaboration des projets de territoire Charente aval et Seugne	□
2016	BUDGET	16-32	CA	27/07/2016	Création AE/CP Charente Aval Seugne	■

Année	Mission	N° de la délibération	Séance : CA ou Bureau	Date de la séance	Objet de la délibération	Etat d'exécution de la délibération
2016	BUDGET	16-33	CA	27/07/2016	Décision Modificative n° 1 au Budget 2016	■
2016	INONDATIONS	16-34	CA	26/10/2016	Validation de la Stratégie Locale de Gestion du Risques d'Inondation du Territoire à Risque important d'inondation Saintes - Cognac - Angoulême	■
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-35	CA	26/10/2016	Signature de l'avenant à la convention de partenariat entre l'EPTB Charente, le Syndicat des Eaux de la Charente Maritime et la Communauté d'Agglomération de la Rochelle Programme d'actions pour la reconquête de la qualité de l'eau du BAC de Coulonge et Saint Hippolyte (Programme Re-Sources 2015-2019)	■
2016	PM	16-36	CA	26/10/2016	Suivi et comptage des migrations piscicoles au barrage de Crouin (Programme pluriannuel d'actions 2016-2020 pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur les bassins Charente et Seudre)	□
2016	RECEMA CHARENTE	16-37	CA	26/10/2016	Réseau d'évaluation complémentaire de l'état de l'Eau et des Milieux Aquatiques de la Charente et de ses affluents (RECEMA Charente)	■
2016	ADMINISTRATION	16-38	CA	07/12/2016	Modification de la composition du Conseil d'administration	■
2016	BUDGET	16-39	CA	07/12/2016	Admission en non-valeur	■
2016	LAVAUD	16-40	CA	07/12/2016	Gestion et entretien du Barrage de Lavaud en 2017	□
2016	ETIAGES	16-41	CA	07/12/2016	Gestion des étiages - Programme 2017 - Animation	□
2016	PROJET DE TERRITOIRE	16-42	CA	07/12/2016	Animation Projets de territoire en 2017	□
2016	ETIAGES	16-43	CA	07/12/2016	Aide à la bonne gestion des soutiens d'Etiage AGE 2016	□
2016	LAVAUD	16-44	CA	07/12/2016	Redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2017	□
2016	SAGE CHARENTE	16-45	CA	07/12/2016	Elaboration du SAGE CHARENTE en 2017	□
2016	INONDATIONS	16-46	CA	07/12/2016	Prévention des inondations - Programme 2017 - Animation	□
2016	INONDATIONS	16-47	CA	07/12/2016	Prévention des inondations - PAPI CHARENTE & ESTUAIRE - Programme 2017 - Action V.F.2 : Etude technique de mise en transparence des voies en remblai du lit majeur de la Charente entre Saintes et Saint-Savinien	□
2016	INONDATIONS	16-48	CA	07/12/2016	Prévention des inondations - PAPI CHARENTE & ESTUAIRE - Programme 2017 - Action I.G.3 : Lettre de communication périodique « PAPI Charente&Estuaire » Communication 2017	□
2016	INONDATIONS	16-49	CA	07/12/2016	Prévention des inondations - PAPI CHARENTE & ESTUAIRE - Programme 2017 - Action I.G.4 : Echanges d'expérience avec d'autres territoires vulnérables ux inondations : Session 2017	□
2016	INONDATIONS	16-50	CA	07/12/2016	Prévention des inondations - Adhésion au réseau PAPI/SLGRI du CEPRI du 1er juin 2017 au 31 mai 2018	□
2016	PM	16-51	CA	07/12/2016	Animation en 2017 pour la préservation et de restauration des poissons migrateurs	□
2016	PM	16-52	CA	07/12/2016	Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2017	□
2016	PM	16-53	CA	07/12/2016	Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2017 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	□
2016	PM	16-54	CA	07/12/2016	Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2016-2020 Demande de subvention auprès du FEDER sur la période 2016-2017-2018	□
2016	PM	16-55	CA	07/12/2016	Suivi de la production des aloses sur la Charente	□
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-56	CA	07/12/2016	Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint Hippolyte - Animation 2017	□
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-57	CA	07/12/2016	Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint Hippolyte - Actions de communication 2017 Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine	□
2016	GRENELLE - POLLUTIONS DIFFUSES	16-58	CA	07/12/2016	Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint Hippolyte - Organisation d'une journée d'échanges en 2017 Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine	□
2016	ADMINISTRATION	16-59	CA	07/12/2016	Démarche évolution statutaire de l'EPTB Charente en 2017	□
2016	ADMINISTRATION	16-60	CA	07/12/2016	Gestion du site administratif (Partie privative) - Année 2017	□
2016	ADMINISTRATION	16-61	CA	07/12/2016	Actions de communication en 2017	□
2016	ADMINISTRATION	16-62	CA	07/12/2016	Marché de routage 2017	□
2016	ADMINISTRATION	16-63	CA	07/12/2016	Convention pour la télédéclaration et e télépaiement de la contribution de solidarité	■

PROCES VERBAUX
CONSEILS D'ADMINISTRATION
DES 07 DECEMBRE 2016 ET 30 JANVIER 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 DÉCEMBRE 2016**

La réunion du Conseil d'Administration de l'EPTB Charente s'est déroulée le 7 décembre 2016 à Saintes, rue Chante-Caille.

Le procès-verbal de cette séance doit être validé. Il est intégralement transcrit ci-dessous.

ADMINISTRATEURS

Étaient présents :

- Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Madame Maryse LAVIE-CAMBOT, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI (CD 16)
- Madame Brigitte FAVREAU, Monsieur Jean-Claude GODINEAU (CD 17)
- Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY (CD 86)
- Monsieur Bernard BELAUD (CD 79)

Étaient absents - excusés :

- Monsieur Pierre-Yves BRIAND, Monsieur Hubert LELIEVRE, Monsieur Jean-Michel TAMAGNA (CD 16),
- Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Monsieur Robert CHATELIER, Monsieur Gérard PONS, Madame Dominique RABELLE (CD17),
- Monsieur François BOCK, Monsieur Jean-Louis LEDEUX, Madame Lydie NOIRAUT, Madame Sybil PECRIAUX, Madame Isabelle SOULARD (CD 86),
- Monsieur Dorick BARILLOT, Monsieur Gilbert FAVREAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Claude MAZIN, Madame Séverine VACHON (CD 79)

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET INVITÉS

Étaient présents :

Madame Célia LEVINET, Directrice de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents,
Monsieur Baptiste SIROT, Directeur adjoint de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents,
Monsieur Claude GUINET, Président de la CLE SAGE CHARENTE,
Madame Elodie HUGUES (représentant Monsieur Dominique EHRENSPERGER),
Monsieur Jean-François GRACIA, Conseil départemental de la Charente,
Monsieur Pierre PITON, Conseil départemental de la Charente,
Monsieur Christophe JUTAND, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Monsieur Bruno LEMENAGER, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Monsieur Philippe REBOURS, Fédération de Pêche de la Charente-Maritime,
Monsieur Jean-Pierre RAVET, Fédération de Pêche de la Charente-Maritime,
Monsieur Jacques LEPINE, Syndicat des Eaux Charente-Maritime,
Monsieur Jacques SAUTON, SYMBA,
Madame Alice PERRON, SYMBA,
Monsieur Jean ENGELKING, Ville de Saintes,
Monsieur Alain MALTERRE, Association des riverains,
Monsieur Thomas LOURY, DDT16.

Étaient absents et excusés :

Monsieur le Préfet de La Charente Maritime,
Monsieur le Préfet de la Charente.
Monsieur le Directeur de la DDT des Deux-Sèvres,
Monsieur Hervé BLANCHE, Maire de Rochefort,
Monsieur Bruno BELIN, Président du Conseil départemental de la Vienne,

Les services de la DREAL Nouvelle-Aquitaine – site de Poitiers,
Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Départemental,
Madame Soizic PAUTRET, Responsable du bureau rivières (Département des Deux-Sèvres),
Monsieur Alain MORISSET, Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Monsieur Laurent BERGEOT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,
Madame Bénédicte NORMAND, Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement au Conseil départemental de la Vienne,

Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président du Conseil d'administration, ouvre la séance à 09h30.

1. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président rend compte de ses délégations auprès du Conseil d'administration.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration que le Conseil départemental de la Charente a désigné Monsieur Jean-Michel TAMAGNA en tant que membre suppléant du Conseil d'administration de l'EPTB Charente en remplacement de Monsieur Michel BOUTANT.

- ***Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la modification de la composition du Conseil d'administration.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. FINANCES

Monsieur le Président présente une admission en non-valeur s'élevant à 0,40 € et demande l'autorisation aux membres du conseil de signer toutes pièces s'y rapportant.

- ***Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'Admission en non-valeur.*

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. ACTIONS EN COURS : PROGRAMME 2017

Avant de présenter le programme d'actions 2017, **Monsieur le Président** précise que dans le cadre de la transformation de la forme juridique de l'EPTB Charente - et contrairement aux années précédentes où les orientations budgétaires étaient présentées en octobre et où le budget prévisionnel était voté en décembre - le Payeur départemental a souhaité que le vote du budget prévisionnel soit reporté au mois de mars 2017 avec un compte administratif présenté en février 2017 afin que les éventuels excédents ou déficits puissent être rattachés au budget prévisionnel. Il indique donc que s'il s'avérait par la suite que certaines actions du programme présenté aujourd'hui ne pouvaient être financées, elles n'apparaîtraient pas au budget prévisionnel. Pour demander les subventions aux différents financeurs avant le 31 décembre 2016 sur les actions qui démarrent au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire que le Conseil d'Administration délibère sur le programme 2017.

Madame Célia LEVINET précise qu'il est prévu que l'EPTB Charente vote son budget primitif après l'adoption du compte administratif afin que le résultat puisse être pris en compte. Elle explique que même si l'EPTB vote son budget en février-mars, il doit déposer des demandes de subventions avant

le 31 décembre 2016 et engager ses programmes au 1er janvier 2017. Les dépenses engagées par l'EPTB Charente devront être en adéquation avec le budget qui aura été voté. Les projets de délibérations présentés aux membres du conseil portent sur les actions qui doivent être engagées au 1^{er} janvier 2017, en particulier les demandes de subvention pour l'animation des programmes portés par l'EPTB.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI prend la parole et indique que même si, sur le fond, il a toujours été d'accord avec les missions de l'EPTB Charente, il estime qu'il n'est pas acceptable de recevoir une convocation sur laquelle figure en tous petits caractères la date du 17 novembre et en gros caractères l'absence de quorum. Ce fonctionnement n'est pas acceptable.

Par ailleurs, il conteste le vote des délibérations tel qu'il vient d'être présenté qui revient à voter quasiment le budget et explique que pour sa part, il effectue des demandes de subventions anticipées et "sous réserve" à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et fournit le programme ultérieurement, ce qui ne pose aucun problème. Il indique donc que sur la forme, il ne peut pas être d'accord avec ce fonctionnement et que par conséquent, il s'abstiendra de voter ce programme qui est proposé car on va un peu trop vite. Ce fonctionnement ne peut pas continuer.

Monsieur le Président répond qu'en ce qui concerne la convocation et l'absence de quorum, il préfère fonctionner ainsi - à l'instar d'autres instances - plutôt que de convoquer pour rien des gens qui viennent de loin. Il rappelle, malheureusement, il est fréquent que les réunions du Conseil d'administration de l'EPTB Charente se déroulent sans quorum.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI explique que quand on travaille sans quorum, c'est un non fonctionnement des institutions.

Monsieur le Président indique que malheureusement, les réunions se déroulent souvent sans quorum. Il répond qu'il remettra des convocations avec la date.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE confirme le fait que le Département de la Charente suit l'EPTB Charente et reconnaît ses missions mais précise qu'elle est totalement d'accord avec Monsieur Jean-Paul ZUCCHI sur le fait que nous devons tous voter un certain nombre de choses pour répondre à nos financeurs. Il convient d'effectuer des demandes de subventions auprès des financeurs en y ajoutant la mention "sous réserve".

Monsieur le Président répond que c'est la première année que l'EPTB vote son programme avant de voter son budget et qu'il est prévu de voter le budget début 2017 à la demande du Payeur.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE suggère de rappeler au Payeur qui a demandé à l'EPTB Charente de fonctionner de cette façon que le Conseil d'administration n'est pas une chambre d'enregistrement et qu'il a son mot à dire sur la question. Elle explique que voter un certain nombre de choses sur le fond sans cette notion de réserve, c'est un peu léger.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI précise que les courriers anticipés suffisent à l'Agence de l'Eau. Il explique également qu'il faut qu'on revoie les statuts sur les représentations.

Madame Célia LEVINET explique que la réserve est implicite puisque si le Conseil d'administration de ne vote pas la dépense dans le budget, il ne sera de toutes façons pas possible d'engager la dépense. Mais il est possible de rajouter cette réserve de façon explicite dans les délibérations.

Monsieur le Président explique qu'il n'y a pas que l'Agence de l'eau qui finance l'EPTB. Il exprime son accord sur le fait d'ajouter cette notion de réserve et précise que la délibération ne porte que sur la possibilité pour l'EPTB Charente d'effectuer une demande de subvention. Par ailleurs, il rappelle que

l'EPTB Charente va changer de forme juridique et que cette situation ne se reproduira donc pas à l'avenir.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE indique qu'elle s'abstiendra également de voter le programme d'actions.

Madame Célia LEVINET ajoute que les orientations budgétaires ne seront effectivement pas présentées aujourd'hui et que même si le vote proposé est effectué sous réserve, l'EPTB Charente élabore son projet de budget dans le cadre demandé par les Départements : ne pas augmenter la participation des départements membres en 2017. Elle indique que c'est dans cet esprit que le programme d'actions 2017 a été construit et que ce dernier s'inscrit totalement dans la continuité des actions de 2016.

4.1 Gestion et entretien du barrage de LAVAUD

Monsieur le Président propose que soit présenté au Conseil le programme 2017 et que tous les engagements de dépenses soient votés sous réserve que les crédits correspondants soient votés au budget 2017.

Monsieur Baptiste SIROT indique que depuis 2015, de nombreux travaux d'un montant supérieur à 120 000 € ont été effectués sur le barrage de Lavaud - principalement sur ses vannes - et que la réception de ces travaux est prévue pour janvier ou février 2017, une fois que le barrage sera à niveau et que les vannes seront soumises à une pression suffisante pour effectuer les tests. Il indique également qu'en 2016, l'EPTB Charente a fait l'acquisition pour un peu plus de 64 000 € d'une drome flottante installée à l'automne et destinée à éviter la présence d'encombrants dans la tulipe de surverse du barrage, et que ses ancrages seront fixés au fond du plan d'eau une fois que le niveau d'eau du barrage sera suffisamment élevé.

Il poursuit en indiquant qu'à la fin de l'été 2015, un travail important de cartographie a été engagé sur la totalité des parcelles attenantes au barrage afin d'améliorer nos connaissances, notamment en matière de responsabilité juridique, sur les usages qui se sont développés sur ces parcelles au fil des ans. Cette prestation, engagée avec Dynamiques foncières, probablement riche d'enseignements, sera finalisée en 2017.

Monsieur le Président ajoute qu'au mois de mars 2016, l'EPTB Charente a rencontré l'ensemble des maires et des présidents d'EPCI situés autour du barrage de Lavaud pour les informer de cette action, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Monsieur Baptiste SIROT confirme que cette démarche a été très appréciée, sachant que le barrage de Lavaud est soumis à des enjeux socio-économiques considérables pour les départements concernés et notamment à des activités touristiques très importantes qui intéressent fortement les EPCI de Haute-Charente et des Portes Océanes du Limousin, gestionnaires des baignades sur le site du barrage de Lavaud. Il précise qu'il y a des activités touristiques plus importantes sur le site du barrage de Lavaud que sur le site du barrage de Mas Chaban.

Il explique ensuite qu'un travail de sécurisation des accès au site a été effectué, avec renforcement des passerelles et des garde-corps, et ce afin d'éviter les risques de vandalisme et de chutes à l'intérieur de la tour.

Pour 2017, il indique que des campagnes de suivi topographique devront être réalisées afin de vérifier les éventuels mouvements de la digue, l'EPTB Charente étant tenu d'en effectuer une surveillance régulière. Par ailleurs, il précise que le marché d'exploitation conclu avec la SAUR en groupement de commande avec le département de la Charente arrive à expiration courant 2017 et va devoir être

reconduit pour 5 ans. C'est un gros marché car la SAUR assure une présence 24h/24h sur le barrage. Il poursuit en expliquant que L'EPTB Charente souhaiterait également améliorer ses connaissances en matière de suivi de la qualité d'eau sur retenue de la Guerlie, notamment en raison des problèmes récurrents de fermeture de la baignade qui entraînent des conséquences économiques importantes pour les territoires concernés.

Il indique qu'une inspection des services de l'État s'est déroulée récemment sur le barrage de Lavaud et que le rapport est plus favorable que les années précédentes.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI demande si le financement de l'Agence de l'Eau est de 70 %.

Madame Célia LEVINET précise que les dépenses relatives au barrage de Lavaud ne sont pas financées à 70% par l'Agence comme les dépenses d'animation. Elles sont financées par les départements membres, avec une aide forfaitaire à la gestion de l'étiage d'un montant de 27 500 € versée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la gestion et l'entretien du barrage de Lavaud en 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.2 Gestion des étiages - Animation

Madame Célia LEVINET évoque la situation hydrologique assez critique de 2016, notamment en raison d'une absence de pluie entre juillet et octobre et donc d'un étiage marqué et durable (33% du linéaire en absence d'écoulement début octobre contre moins de 15% habituellement à la même époque). Elle indique qu'en matière de gestion de l'étiage, le programme 2017 de l'EPTB Charente s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2016 avec les actions suivantes :

- Le suivi opérationnel de l'étiage et de gestion estivale du barrage de Lavaud,
- la mise en place de l'outil de télégestion entérinée en 2016,
- la poursuite du travail sur la récupération des coûts durables du barrage de Lavaud en lien avec la réflexion menée par le Conseil départemental de Charente sur le barrage de Mas-Chaban ;
- l'animation, coordination et suivi du PGE ;
- le développement d'outils de gestion de l'étiage ;
- la rédaction d'un cahier des charges sur la méthodologie d'évaluation des impacts du changement climatique sur le bassin versant de la Charente en préalable à une éventuelle opération "Charente 2050" sur le changement climatique.

Concernant les chiffres, elle précise qu'un nouveau cahier des délibérations a été distribué aux élus. En effet, l'assemblée générale des copropriétaires s'est tenue après l'envoi des dossiers de séance et à la suite de cette assemblée, le projet de budget de la copropriété a subi quelques modifications qui ont ensuite été intégrées dans les délibérations qui sont proposées.

Concernant l'étiage, elle indique que suite à la mise en disponibilité de la chef de projet "gestion des étiages" pour une durée de six mois jusqu'au mois de novembre 2016, il avait été prévu d'inscrire la dépense correspondant à son poste dans le budget et donc de demander une subvention pour son poste au cas où elle ne renouvellerait pas sa demande de mise en disponibilité. Or, depuis, elle a renouvelé sa demande pour une durée de trois ans et il ne sera donc plus nécessaire d'inscrire la dépense relative à son poste dans le budget, la programmation ou les demandes de subvention. Le projet de délibération reste donc le même, mais avec un montant en baisse.

- **Monsieur le Président** met au vote, sous réserve des crédits votés au budget 2017, la délibération relative la gestion des étiages – Programme 2017 – Animation.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.3 Projets de territoire - Animation

Madame Célia LEVINET indique que le 27 juillet 2016, le Conseil d'administration a décidé que l'EPTB Charente porterait le projet de territoire Aume-Couture en collaboration avec la Chambre d'agriculture de la Charente et les projets de territoire Charente Aval et Seugne en collaboration avec le SYRES. Le programme 2017 prévoit donc l'élaboration de ces projets de territoire, pour un montant de 80 142 € (animation) avec une sollicitation d'une subvention de 70% auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Elle précise que l'engagement des études et leur financement ont déjà été votés lors du Conseil d'administration du 27 juillet 2016 et que les cahiers des charges sont en cours de rédaction. Ces opérations ont été inscrites en AE/CP lors du budget 2016. Il conviendra de les reporter sur le budget 2017.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE demande s'il y a eu une modification concernant la répartition du personnel.

Madame Célia LEVINET répond qu'il y a eu une nouvelle répartition du personnel entre la gestion de l'étiage et les projets de territoire.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'animation Projets de territoire en 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.4 Aide à la bonne Gestion des soutiens d'Étiage (AGE) 2016

Madame Célia LEVINET indique que l'AGE est une aide apportée par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne aux gestionnaires de soutien d'étiage, sous réserve du respect d'un certain nombre de conditions et notamment du maintien du débit d'objectif d'étiage à Vindelle. Cette aide correspond à un montant de 27 500 € pour la gestion du barrage de Lavaud et pour l'EPTB Charente. Elle précise que bien qu'effectuée en 2017, cette demande correspond à l'AGE 2016 et devra être accompagnée du bilan d'étiage de 2016. Cette somme correspond à une aide forfaitaire.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'Aide à la bonne Gestion des soutiens d'Étiage AGE 2016

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.5 Redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2017

Madame Célia LEVINET indique que l'EPTB Charente est dans l'obligation d'actualiser le montant annuel de la redevance pour l'occupation professionnelle du domaine public, qui ne concerne

actuellement qu'un seul irrigant situé sur les rives du lac de Lavaud. Or, elle explique que depuis que cet irrigant s'est installé, il a été systématiquement exonéré du paiement de la redevance car le montant de celle-ci était inférieur à 46 €. Néanmoins, pour pouvoir l'exonérer, le montant de cette redevance doit être calculé et la délibération prise à ce sujet en 2016 doit être actualisée.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE propose l'application d'une redevance forfaitaire minimum de 30 € quel que soit le niveau de prélèvement d'eau.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la redevance annuelle pour occupation professionnelle du domaine public en 2017 en intégrant la proposition de Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.6 Élaboration du SAGE Charente en 2017

Monsieur Baptiste SIROT indique que la stratégie du SAGE Charente a été approuvée avant l'été 2016 et que, depuis cette date, le comité de rédaction s'est réuni à plusieurs reprises pour élaborer les documents du SAGE en collaboration avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, les services de l'État et des Départements. L'objectif étant de finaliser le projet de SAGE en 2017 avant de le soumettre pendant trois mois à la consultation des différentes instances concernées : Régions, Départements, Chambres d'agriculture et CCI ainsi que l'ensemble des communes et de leurs groupements compétents en matière d'eau. Faisant suite à cette phase de consultation, la CLE pourra modifier son projet si besoin avant de le soumettre à enquête publique pendant un mois. Il précise que 2017 sera une année particulière en raison des élections et du renouvellement complet de la CLE à partir du mois de juin et qu'il faudra donc composer avec ces échéances.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE demande quel est le montant de l'aide de l'Agence de l'Eau attribuée pour cette opération.

Monsieur Baptiste SIROT répond que l'aide de l'Agence se monte à 70% sur la partie animation et fonctionnement - soit environ 119 000 € sur un montant total d'environ 170 000 € - et à 50% sur la partie communication et études - soit 21 500 € sur un montant total de 43 000 €.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE fait remarquer qu'il y a une erreur sur le texte qui a été envoyé.

Madame Célia LEVINET répond qu'effectivement il y avait une erreur et que cette erreur a été corrigée.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'élaboration du SAGE Charente en 2017

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.7 Prévention des inondations - Programme 2017 - Animation

Madame Célia LEVINET rappelle que les actions de l'EPTB Charente s'inscrivent dans le cadre du PAPI Charente & Estuaire dont le programme initial 2012-2016 (8 millions d'euros) n'est pas tout à fait

terminé et va faire l'objet d'un avenant pour la période 2017-2022 (39 millions d'euros) validé en Commission de bassin puis en Commission mixte inondation. Il comprend l'intégration d'un certain nombre d'opérations en phase "travaux". Cet avenant s'inscrit totalement dans la continuité du programme actuel et les actions engagées en 2012 vont donc être poursuivies jusqu'en 2022 pour un montant total de 47 millions d'euros. L'année 2017 verra donc la signature de la convention-cadre pour l'avenant et la finalisation du plan de financement. Nous restons notamment en attente du positionnement financier de la Région Nouvelle-Aquitaine qui redéfinit actuellement sa politique de l'eau.

Elle ajoute que les actions de l'EPTB Charente en matière de prévention des inondations s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) Saintes-Cognac-Angoulême portée et élaborée par l'EPTB Charente et qui a reçu un avis favorable de la commission inondation du bassin Adour-Garonne le 7 novembre 2016. Un arrêté d'approbation devrait être pris dans les prochaines semaines. En 2017, le programme opérationnel sera donc élaboré. Elle précise que la gouvernance de la SLGRI reste encore à établir et que des réunions sont prévues en début d'année 2017 pour l'élaboration de cette stratégie en collaboration avec les autres porteurs de PAPI.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations programme 2017 – animation.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.8 Prévention des inondations - PAPI Charente & Estuaire - Programme 2017 - Action V.F.2 : Étude technique de mise en transparence des voies en remblai du lit majeur de la Charente entre Saintes et Saint-Savinien

Madame Célia LEVINET indique que cette étude sur l'ouverture des remblais du linéaire Saintes/Saint-Savinien et la mise en place d'ouvrages de décharges destinés à faciliter l'écoulement et à diminuer la hauteur d'eau en amont fait partie du programme initial du PAPI. Elle précise que l'engagement de cette étude, estimée à l'époque à 54 000 € TTC, avait déjà été validé par le Conseil d'administration et que l'EPTB Charente dispose d'un arrêté de subvention de l'État à hauteur de 50% de cette dépense. A l'occasion de l'élaboration du cahier des charges en 2014 et 2015, ce montant a été réévalué à 90 000 € TTC, il est donc proposé de prévoir l'engagement d'une dépense de 90 000 € et de faire une demande de modification de subvention à l'État. Enfin, l'objectif de la délibération proposée est également de définir le plan de financement de cette étude en prévoyant une participation de l'État à 50%, une participation de l'EPTB Charente à 30%, le reste étant réparti entre les futurs EPCI compétents en matière de GEMAPI. Les pourcentages ont été définis en fonction des gains hydrauliques et au prorata des surfaces bâties dans les zones inondables pour la crue d'occurrence centennale. Un courrier a déjà été adressé à ces EPCI pour les informer de l'éventualité de cette étude et pour solliciter leur partenariat. Les premiers retours sont plutôt favorables.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations – PAPI Charente & Estuaire – Programme 2017 - Action V.F.2 : Etude technique de mise en transparence des voies en remblai du lit majeur de la Charente entre Saintes et Saint-Savinien.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.9 Prévention des inondations – PAPI Charente & Estuaire – Programme 2017 - Action I.G.3 : Lettre de communication périodique "PAPI Charente & Estuaire" - communication 2017

Madame Célia LEVINET indique que sur la période 2013-2016, dans le cadre de la convention-cadre initiale du PAPI Charente & Estuaire, l'EPTB Charente a diffusé aux communes situées en zone à risque d'inondation une lettre de communication périodique relative au PAPI avec une demande de mise à disposition des exemplaires au public en mairie. Elle précise que l'avenant au PAPI Charente & Estuaire prévoit la poursuite de cette action de communication sur la période 2017-2022, avec une diffusion de deux numéros par an, pour un montant estimé à de 5 700 € (conception, impression et frais d'envoi), une subvention de 50% de ce montant étant demandée à l'État.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations PAPI Charente & Estuaire – Programme 2017 - Action I.G.3 : Lettre de communication périodique « PAPI Charente & Estuaire » communication 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.10 Prévention des inondations – PAPI Charente & Estuaire – Programme 2017 - Action I.G.4 : Échanges d'expérience avec d'autres territoires vulnérables aux inondations : session 2017

Madame Célia LEVINET explique que conformément à la convention-cadre initiale du PAPI Charente & Estuaire, de nouvelles pistes de réflexion seront explorées en 2017 dans le cadre des échanges d'expérience avec les autres territoires concernés par les inondations (modalités de gestion des digues, modalités d'aménagement de versants, etc.), et ce dans le prolongement des échanges qui ont eu lieu en septembre 2016 en Normandie sur le thème des aménagements de versant et de leur contribution au ralentissement dynamique des écoulements.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations PAPI Charente & Estuaire – Programme 2017 - Action I.G.4 : Echanges d'expérience avec d'autres territoires vulnérables aux inondations : session 2017

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.11 Prévention des inondations – Adhésion au réseau PAPI/SLGRI du CEPRI du 1er juin 2017 au 31 mai 2018

Madame Célia LEVINET rappelle que l'EPTB Charente adhère depuis plusieurs années au réseau PAPI du CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation) qui permet de bénéficier à l'échelle nationale des retours d'expérience en matière de prévention des inondations. Il est donc proposé de renouveler cette adhésion pour un montant de 2 000 €.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations – Adhésion au réseau PAPI/SLGRI du CEPRI.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

4.12 Préservation et restauration des poissons migrateurs - Animation 2017

Madame Célia LEVINET indique que le programme 2016-2020 pour la préservation et la restauration des poissons migrateurs sur les bassins Charente et Seudre, validé en décembre 2015 et qui a démarré au 1^{er} janvier 2016, est porté en partenariat par l'EPTB Charente, le Groupement des fédérations de pêche du Poitou-Charentes et le CREAA et comporte un certain nombre d'orientations telles que la connaissance, la préservation et la restauration des habitats, l'analyse et l'évaluation de l'état des espèces, le suivi (tableau de bord), l'animation, la sensibilisation et la communication ainsi que la gestion du programme.

Elle précise que 2017 - qui sera la dixième année d'action de l'EPTB Charente sur les poissons migrateurs avec l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et du FEDER - verra la mise en œuvre de ce programme et de ses orientations : restauration de la continuité écologique, évaluation des espèces par le biais de la station de comptage de Crouin. Au niveau de Crouin, en 2015, 25 400 poissons ont emprunté la passe, dont 8 760 poissons migrateurs.

Elle explique ensuite que sous réserve de l'obtention des financements, les porteurs de ce projet seront financés à 100% des dépenses éligibles, l'EPTB Charente engageant pour sa part une dépense d'animation de 91 467 € (dont 75 025 € de frais de personnel). Le programme global, qui reprend l'ensemble des actions des différents partenaires, porte sur un montant de 289 694,66 € qui comprend : l'animation du Groupement des fédérations de pêche (80 559,66 €), l'animation du CREAA (71 968 €), les prestations extérieures et autres actions portées et autofinancées par les trois partenaires (42 300 €) ainsi que l'indemnisation et les frais de la stagiaire (3 400 €).

Elle précise que le dossier déposé reprend l'ensemble des actions du programme et qu'un certain nombre d'actions, et notamment les suivis biologiques (passe à poissons de Crouin, aloses, etc.) doivent obligatoirement être effectuées durant la période de migration des poissons, c'est-à-dire au printemps. L'EPTB Charente doit donc pouvoir engager ces actions très rapidement et lancer les procédures dès le 1^{er} janvier 2017.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE demande quel est le financement prévisionnel de l'Agence de l'eau et de l'Europe.

Madame Célia LEVINET précise que la part de financement de l'Agence de l'eau Adour-Garonne se monte à 60% et celle du FEDER à 40%. Il est nécessaire pour la demande de subvention FEDER que le Maître d'Ouvrage montre qu'il sera en mesure de recevoir la contrepartie nationale ou s'engage à financer la part restante. Pour l'année 2016, l'EPTB Charente dispose d'une convention de financement de l'Agence de l'eau. Pour les années suivantes, l'Agence de l'eau devrait également financer le programme mais nous n'avons pas de convention de financement. Il est donc proposé que les maîtres d'ouvrage s'engagent à apporter cette contrepartie financière et par la suite l'EPTB enverra chaque année au FEDER la convention financière de l'Agence de l'eau de l'année en expliquant quels sont les financements obtenus. Elle explique ensuite qu'il est possible de déposer un dossier FEDER tant que l'action n'est pas terminée, que le retour d'instruction du dossier portant sur les années 2014-2015 et déposé en 2016 devrait être connu en janvier 2017 et que l'EPTB Charente pourra alors exploiter les éléments pour construire au mieux le dossier 2016-2017-2018.

En réponse à la question d'un administrateur, **Madame Célia LEVINET** indique enfin que l'EPTB Charente ayant l'obligation de déposer une demande unique, il reçoit la totalité des financements dont il redistribue ensuite les parts respectives à ses partenaires, raison pour laquelle l'intégralité des montants figure dans la délibération.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'Animation en 2017 pour la préservation et de restauration des poissons migrateurs.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2017 - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs 2016-2020 - Demande de subvention auprès du FEDER sur la période 2016-2017-2018.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Suivi de la reproduction des aloses sur la Charente (Programme pluriannuel d'actions 2016-2020 pour la sauvegarde et la restauration des poissons migrateurs amphihalins sur les bassins Charente et Seudre).

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

5.13 Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte - Animation 2017

Madame Célia LEVINET indique que 2017 sera la troisième année de mise en œuvre des actions de ce programme avec un budget prévisionnel pour la totalité des actions de 2 millions d'euros et 25 partenaires, le rôle de l'EPTB Charente étant le suivant :

- Animation : déploiement et mise en œuvre et évaluation du projet, suivi technique, administratif et financier, évaluation des actions, organisation des réunions, appui technique ;
- Accompagnement des partenaires : participation à la construction et à l'élaboration des actions, organisation et préparation des groupes de travail et appui méthodologique ;
- Animation relative au projet agro-environnemental et climatique, dont le budget prévisionnel 2017 est de 3,5 millions d'euros.

En termes d'animation, elle explique qu'il est prévu en 2017 une journée multi-partenariale de formation et d'échanges destinée à appuyer la mise en œuvre des actions du programme ainsi que des actions de communication.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI demande qui finance les 30% restants.

Madame Célia LEVINET répond que l'Agence de l'eau Adour-Garonne finance à hauteur de 70% et qu'il sera demandé une participation forfaitaire de 5 à 10% de la région Nouvelle-Aquitaine, l'autofinancement - soit 20% - étant réparti entre le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime (40% de l'autofinancement), la CDA de la Rochelle (40% de l'autofinancement) et l'EPTB Charente (20% de l'autofinancement, soit environ 5 000 à 6 000 €).

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI indique qu'à son sens, même si tout le monde est d'accord sur le principe des captages prioritaires, ce sont les collectivités qui devraient assurer le financement et non pas l'EPTB en tant que coordinateur du dossier.

Monsieur Baptiste SIROT fait remarquer qu'une fois que le statut juridique de l'EPTB Charente aura été modifié, les choses seront peut-être différentes en matière de financement par les EPCI.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI s'étonne du nombre d'équivalents temps plein prévu pour ce programme.

Madame Célia LEVINET précise qu'il y a 202 communes sur le territoire concernées par ce programme.

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que le personnel administratif est également inclus dans ce ratio.

Monsieur Jean ENGELKING demande comment l'EPTB calcule le temps d'animation qui devra être consacré à une action.

Monsieur Baptiste SIROT répond que le temps d'animation est réparti en fonction des moyens dont l'EPTB Charente dispose et que s'il y avait deux fois moins de personnel, il y aurait deux fois moins de missions.

A titre d'information, **Monsieur Bruno LEMÉNAGER** explique que le bassin de la Charente est un bassin prioritaire au niveau du bassin Adour-Garonne. L'Agence finance plusieurs niveaux d'animation. Au niveau régional, l'Agence finance l'animation du programme Re-Sources, soit trois ou quatre ETP destinés à l'ensemble des aires de captage (environ une trentaine). Ensuite, sur chaque aire de captage, on essaye de mutualiser l'animation et d'assurer un nombre suffisant d'animateurs car en l'absence de ceux-ci, les bonnes résolutions présentes dans les contrats n'ont aucune chance d'être appliquées.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI indique que si les collectivités ne sont pas directement impliquées, cela pose problème. Il explique qu'au niveau de Charente Eaux, il tente de motiver les collectivités à faire un effort financier et espère qu'avec le regroupement des syndicats sur le territoire, il y aura plus de lisibilité en ce sens. Il pense que si les tous les acteurs du territoire ne s'engagent pas, le résultat ne sera pas atteint.

Monsieur Jacques LÉPINE du Syndicat des Eaux de Charente-Maritime indique que 25 partenaires ont signé le plan d'action territorial, dont les coopératives, et qu'il existe un engagement fort de tous les acteurs, notamment du monde agricole. En ce qui concerne l'animation, il rappelle que le programme concerne plus de 200 communes sur l'ensemble du bassin versant et que si l'animation n'est pas très présente sur le terrain, le programme n'aboutira pas. Il affirme donc que l'engagement du syndicat des eaux sur ce point est ferme. Enfin, il estime qu'en raison des actions transverses avec le SAGE Charente en matière de qualité de l'eau, l'EPTB Charente est la structure la plus appropriée pour mener ce genre d'opération.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI répond qu'il ne conteste pas la compétence de l'EPTB Charente mais le fonctionnement et la forme de la répartition.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte Animation 2017 - Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte Actions de communication 2017 - Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Programme de reconquête de la qualité des eaux sur le bassin d'alimentation des captages de Coulonge et Saint-Hippolyte
- Organisation d'une journée d'échanges en 2017 - Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

5.14 Démarche d'évolution statutaire de l'EPTB Charente en 2017

Monsieur Baptiste SIROT explique que cette l'étude relative à cette démarche, démarrée avant l'été 2016 avec le groupement au groupement CALIA Conseil SARL, Cabinet Landot & Associés SELARL, Public Impact Management et Artélia, va se poursuivre en 2017 avec, notamment, une réunion du comité de suivi.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la démarche d'évolution statutaire de l'EPTB Charente en 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

5.15 Gestion du site administratif (partie privative) - Année 2017

Monsieur le Président rappelle que l'EPTB Charente est propriétaire, avec la Fédération de pêche de la Charente-Maritime, d'un bâtiment et d'un terrain situés 5 rue Chante-Caille à Saintes, pour les bureaux administratifs de l'Institution. Cet ensemble comportant des parties privatives et des parties communes en copropriété, il propose au Conseil de l'autoriser à prendre toute décision concernant la gestion du site administratif (partie privative) en 2017.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la Gestion du site administratif (partie privative) – Année 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

5.16 Actions de communication en 2017

Madame Célia LEVINET rappelle que l'EPTB Charente mène chaque année un certain nombre d'actions de communication destinées à faciliter la mise en œuvre des programmes qu'il porte. Elle indique que, dans le même esprit que celle du PAPI, il est prévu une lettre d'information sur les poissons migrateurs ainsi que des kakémonos pour le programme Grenelle, des marchés étant passés pour chacune de ces actions. Il est proposé de regrouper ces actions dans un marché unique qui comprendra l'intégralité des actions de communication de l'année (qui sont incluses dans les délibérations précédentes), à savoir :

- communication institutionnelle :
 - rapport d'activités 2016 : 2 600 € ;
 - communication sur les 40 ans de l'EPTB et son projet d'évolution statutaire : 8 000 € ;
- communication sur les programmes et les actions portées par l'Institution :
 - SAGE Charente : 2 000 € ;
 - prévention des inondations : 6 300 € ;
 - préservation et la restauration des poissons migrateurs : 5 600 € ;
 - reconquête de la qualité des eaux (programme Re-Sources) : 1 500 €.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative aux Actions de communication en 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

5.17 Marché de routage 2017

Madame Célia LEVINET indique que, dans la même logique, l'EPTB Charente souhaite regrouper les nombreux envois qui sont effectués chaque année (invitations aux comités, lettres d'information, etc.) et qui mobilisent le personnel. Il est donc proposé d'utiliser un service de routage. Elle explique que comme pour les dépenses de communication, l'EPTB Charente envisage un marché unique pour un budget prévisionnel de 12 000 € qui permettra, notamment, de profiter de prix avantageux en privilégiant les envois lents.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative au Marché de Routage 2017.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité

Madame Célia LEVINET précise que ce point fait partie des questions diverses car quand le dossier de séance a été envoyé aux membres du conseil d'administration, l'EPTB Charente ne disposait pas encore

des tous les éléments nécessaires. Elle explique que Monsieur le Payeur départemental demande à ce que cette convention soit signée afin qu'elle puisse être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 car la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité 1% deviennent obligatoires à partir de cette date. Elle précise qu'aucune dépense spécifique n'est à prévoir.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la Convention pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution de solidarité.

La délibération est adoptée par :

Voix pour : 5

Abstentions : 2

6.2 Convention 2017-2018 entre l'EPTB Charente et l'Agence de l'eau Adour-Garonne

Monsieur Bruno LEMÉNAGER indique que l'objectif de cette convention pluriannuelle est de garantir les financements apportés par l'Agence de l'eau sur la fin du 10^{ème} programme - soit au 31 décembre 2018 - sachant que contrairement aux collectivités ou à l'État, les Agences de l'eau programment leurs enveloppes de dépenses sur 6 ans. Il explique qu'en raison des modifications statutaires auxquelles sont confrontés les maîtres d'ouvrage - et notamment l'EPTB Charente qui doit se transformer en syndicat mixte - il était intéressant de garantir le financement afin de leur permettre de travailler dans un climat serein. Il précise que cela ne modifie pas le mécanisme habituel et que chaque dossier fera toujours l'objet d'une demande de subvention signée par le Président sous réserve de l'accord du Conseil d'administration. Pour l'Agence de l'eau, l'intérêt de cette convention est d'identifier clairement les priorités du bassin Adour-Garonne sur le bassin de la Charente.

Il poursuit en indiquant qu'il souhaiterait que cette convention passe devant la prochaine commission des aides prévue fin février 2017, ce qui signifie qu'il reste une semaine pour obtenir un document consensuel, sachant que des ajustements peuvent toujours être effectués jusqu'à la mi-janvier environ. En termes de calendrier, il explique qu'un premier document avait été fourni à la direction de l'EPTB Charente début septembre, sa forme actuelle ayant été achevée début octobre. Les estimations financières relatives aux dix actions prioritaires ont été fournies en novembre par l'EPTB Charente, dont les remarques à cet égard ont bien été prises en compte.

Il présente ensuite quelques diapositives sur la perception par le bassin Adour-Garonne des enjeux prioritaires du bassin de la Charente. Cette présentation se décline en sept actions principales complétées par un tableau récapitulatif de l'action de l'EPTB Charente en tant qu'organisme de bassin. Au cours de son exposé, il fait les remarques suivantes :

- En matière de quantité des eaux de surface, la partie aval du bassin de la Charente est en grand déséquilibre par rapport au reste du bassin et, à cet égard, la question du changement climatique reste prépondérante, notamment en ce qui concerne l'activité agricole qui effectue des pompages en rivière. La conséquence immédiate de cet aspect est le problème rencontré sur les nappes d'eau superficielles - qui sont une caractéristique du bassin - et les captages prioritaires en raison de leurs concentrations en nitrates, l'Agence effectuant un travail important d'animation à ce sujet. Le fait que la Charente soit le seul bassin à ne pas être situé sur plusieurs régions devrait faciliter la conclusion d'un partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.
- La Charente est particulièrement touchée par les pesticides qu'on retrouve principalement dans les nappes d'eau souterraines superficielles, et ce notamment en raison de la présence de grandes cultures sur le territoire ;
- En termes de changement climatique, qui impacte la quantité et donc la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, les rivières de Charente sont assez épargnées par rapport à celles du Piémont pyrénéen et du Bassin sédimentaire parisien ; en revanche, ce n'est pas le cas pour les

nappes d'eau superficielles dont certaines recharges sont très touchées (côté méditerranéen du Languedoc-Roussillon et façade atlantique) ;

- L'Agence de l'eau accompagne également les PAPI sur la mise en œuvre de la Directive Inondations qui est une politique prioritaire de l'État.
- La problématique biodiversité et continuité piscicole et les ouvrages prioritaires se concentrent principalement sur l'Adour, la Charente, le Tarn et l'Aveyron.

Il conclut en expliquant que toutes ces dimensions, le bassin versant de la Charente fait partie des priorités de bassin. La volonté de l'Agence de l'eau est d'aider l'EPTB Charente dans ses actions d'appui aux maîtres d'ouvrage locaux selon les axes suivants :

- SAGE et PGE (gestion de l'eau et des milieux aquatiques) ;
- Lutte contre les pollutions diffuses et élaboration par l'IRSTEA d'un modèle du bassin versant de la Charente (MODCHAR) permettant d'évaluer les transferts de nitrates et de micropolluants dans les eaux souterraines en fonction des activités.
- Suivi de la qualité des eaux.
- Co-portage des projets de territoire.
- Etude prospective climatique dans le cadre du programme "Charente 2050" permettant d'acquérir une vision globale du bassin et qui intéresse beaucoup la Région Nouvelle-Aquitaine dont la politique de l'eau est en cours d'élaboration.
- Aménagements de bassin versant (maîtrise des écoulements et des transferts de polluants, renforcement des écosystèmes).
- Récupération des coûts de soutien d'étiage.
- Mise en œuvre locale de la gestion des inondations.
- Biodiversité.
- Poissons migrateurs.

Il précise que le montant présenté - soit environ 700 000 € pour la totalité des actions envisagées - n'est qu'un ordre de grandeur basé sur les montants des années précédentes qui n'a pas encore été validé. Il indique également qu'il n'y a pas de plafond.

Il conclut en expliquant que le second volet de cette convention comprend des propositions d'objectifs annuels qui permettent d'indiquer, lors des conseils d'administration, si ces objectifs ont été atteints, sachant que ces derniers ne dépendent pas toujours seulement de l'EPTB Charente. Ces propositions seront également revues d'ici à la semaine prochaine, voire d'ici à la mi-janvier 2017.

En réponse sur le plan nitrates et les mesures écophyto, **Monsieur Bruno LEMÉNAGER** montre une carte sur laquelle figure le périmètre des contrats concernés, dont les tailles varient selon les territoires et les ressources. Il présente plus en détails le contrat portant sur la Boutonne amont qui concerne 29 communes, une surface agricole utile de 20 000 ha et 300 exploitants. Il explique que les 12 captages présents sur le territoire, dont les niveaux de pollution varient selon les cas, ont été groupés afin de concentrer les efforts. Il explique que la volonté actuelle est de faire converger les politiques et de s'assurer qu'elles s'appliquent en priorité sur ces aires où l'eau potable est menacée.

Monsieur Christophe JUTAND indique que selon les contrats, les résultats sur le terrain sont plutôt positifs, notamment en ce qui concerne la coopération de la profession agricole et la qualité de l'animation, mais qu'on peut effectivement se poser la question des résultats sur la qualité de l'eau. Or, il est difficile de les évaluer à ce jour, même si le contrat Boutonne est plutôt prometteur dans ce domaine. En revanche, lorsque la qualité de l'eau n'est pas au rendez-vous, il faut se demander si le plan d'action n'est pas sous-dimensionné, si l'inertie des nappes ne joue pas un rôle - les taux de nitrates ayant augmenté pendant 15 à 20 ans - ou si la profession agricole s'implique réellement dans le plan d'action et ne se contente pas d'afficher une volonté qui ne se reflète pas dans les pratiques. En ce sens, il indique que le modèle de prévision MODCHAR est particulièrement stratégique car il va permettre d'évaluer un temps et un niveau de réponse en fonction des pratiques culturelles et des

caractéristiques géologiques du secteur et d'établir un lien entre la qualité de l'eau et l'activité agricole. Le plan d'action pourra ainsi être ajusté en cas de décalage entre ce dernier et les résultats obtenus et il sera possible de se poser des questions plus précises et plus techniques, ce qui n'est pas faisable à l'heure actuelle. Ce modèle, déjà partiellement opérationnel dans le cadre des essais effectués par l'IRSTEA, devra ensuite être transformé pour pouvoir être utilisé au quotidien sur le bassin par un organisme qui pourrait très bien être l'EPTB Charente.

Monsieur Bernard BELAUD, qui est également président du Syndicat des Eaux 4B, confirme que dans le cadre de la mise en place du premier programme Re-Sources sur la Boutonne amont, c'est bien l'engagement du monde agricole qui a posé problème (présence d'un élevage, non-respect par l'État des versements MAE, difficultés économiques du secteur, etc.). Il indique que suite à de nombreuses réunions en amont, le second programme démarre sous de meilleurs auspices et que la profession agricole et les OPA semblent s'approprier ce challenge commun. Quelques frémissements sont observés, et les efforts doivent être poursuivis en ce sens.

Aucune autre question n'étant soulevée, **Monsieur le Président** remercie les participants et lève la séance à 11h30.

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 JANVIER 2017**

La réunion du Conseil d'Administration de l'EPTB Charente s'est déroulée le 30 janvier 2017 à Saintes, rue Chante-Caille.

Le procès-verbal de cette séance doit être validé. Il est intégralement transcrit ci-dessous.

ADMINISTRATEURS

Étaient présents :

- Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE, Madame Maryse LAVIE-CAMBOT, Monsieur Jean-Paul ZUCCHI (CD 16)
- Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Madame Brigitte FAVREAU, Madame Dominique RABELLE (CD 17)
- Monsieur Jean-Louis LEDEUX (CD 86)
- Monsieur Bernard BELAUD, Monsieur Jean-Claude MAZIN (CD 79)

Étaient représentés:

- Monsieur François BOCK, représenté par Monsieur Jean-Louis LEDEUX (CD86)

Étaient absents et excusés :

- Monsieur Jean-Hubert LELIEVRE, Monsieur Pierre-Yves BRIAND, Monsieur Jean-Michel TAMAGNA (CD 16)
- Monsieur Robert CHATELIER, Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Monsieur Gérard PONS (CD 17)
- Monsieur Jean-Olivier GEOFFROY, Madame Lydie NOIRAUULT, Madame Sybil PECRIAUX, Madame Isabelle SOULARD (CD86),
- Monsieur Gilbert FAVREAU, Monsieur Romain DUPEYROUX, Madame Séverine VACHON, Monsieur Dorick BARILLOT (CD 79)

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET INVITÉS

Étaient présents :

Madame Célia LEVINET, Directrice de l'EPTB Charente,
Monsieur Baptiste SIROT, Directeur adjoint de l'EPTB Charente,
Monsieur Jean-Pierre PAGOLA, Payeur départemental de la Charente,
Madame Sophie DARTAI, Adjointe au Payeur départemental de la Charente,
Monsieur Eric BIOJOUT, Paierie départementale de la Charente,
Monsieur Claude GUINET, Président de la CLE SAGE CHARENTE,
Madame Elodie HUGUES (représentant Dominique EHRENSPERGER), CD 17,
Monsieur Pierre PITON, CD 16,
Monsieur Christophe JUTAND, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Monsieur Bruno LEMENAGER, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Monsieur Philippe REBOURS, Fédération de Pêche de la Charente-Maritime,
Monsieur Valentin HORTOLAN, Fédération de Pêche de la Charente,
Monsieur Ludovic SUPPIOT, FDAAPPMA16,
Monsieur Jacques LEPINE, Syndicat des Eaux Charente-Maritime,
Monsieur Jacques SAUTON, SYMBA,
Monsieur Jean ENGELKING, Ville de Saintes,
Monsieur Thomas LOURY, DDT16.

Étaient absents et excusés :

Monsieur François BONNEAU, Président du CD 16
Madame Soizic PAUTRET, Responsable du bureau rivières, CD79,
Monsieur Michel CROCHET, Président du CRPMEM Poitou-Charentes,

Madame Karine BONACINA, DDTM de la Charente-Maritime,
Monsieur Hervé BLANCHE, Maire de Rochefort,
Monsieur Harold RETHORET, Directeur du SYMBO,
Région Nouvelle-Aquitaine, Service Biodiversité – Eau – Emploi – Education à l'Environnement,
Monsieur Christian GRIMPET, Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Monsieur Alain MORISSET, Communauté d'Agglomération de La Rochelle,
Monsieur Bruno BELIN, Président du CD 86

Le quorum étant atteint, **Monsieur Jean-Claude GODINEAU**, Président du conseil d'administration, ouvre la séance à 09h30.

1. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2016 ET DU 27 JUILLET 2016

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 21 juin 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 juillet 2016.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 juillet 2016.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. TRANSFORMATION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE EN SYNDICAT MIXTE OUVERT

Monsieur Baptiste SIROT, explique que c'est la troisième présentation du projet de transformation. Il rappelle que cette transformation, autorisée par la loi Biodiversité, a pour objectif de préserver le label EPTB, qui disparaîtra au 1^{er} janvier 2018 en l'absence d'évolution du statut de l'institution, et de faire entrer de nouveaux membres au sein de cette dernière afin d'élargir son assiette de financeurs.

Il explique que la loi MAPTAM a modifié le statut juridique des EPTB qui, pour perdurer au-delà du 1^{er} janvier 2018, doivent se transformer en syndicats mixtes fermés ou ouverts afin de conserver leur légitimité sur différents champs de compétences qui leur étaient jusqu'à présent attribués par le Code de l'environnement (prévention des inondations, gestion équilibrée, préservation des écosystèmes, élaboration du SAGE).

A défaut d'une telle transformation, l'EPTB Charente perdrait donc ces différentes compétences ainsi que la possibilité de percevoir des redevances sur les prélèvements d'eau destinées à financer les actions mises en œuvre dans le cadre d'un SAGE. La proposition de transformation de l'Institution en syndicat mixte ouvert est décidée par son Conseil d'administration puis soumise aux Départements membres qui ont un délai de trois mois pour l'accepter ou la refuser, leur décision étant considérée comme favorable à défaut d'une délibération dans ce délai. Il précise ensuite que cette transformation en syndicat mixte ouvert est strictement limitée à la forme juridique de l'Institution, et ce afin de sécuriser la procédure juridique. Dans un deuxième temps, les statuts devront être modifiés pour intégrer les compétences de l'EPTB, l'intégration des nouveaux membres, les clés de répartition, etc. Le calendrier présenté le 24 janvier 2017 en Comité de suivi d'étude statutaire comprend trois étapes :

- 30 janvier 2017 : proposition de transformation de l'Institution en syndicat mixte ouvert au cours du Conseil d'administration ;
- fin février 2017 : transmission de la délibération aux Départements membres afin de leur laisser quatre mois pour échanger sur le sujet et notamment sur les missions de l'EPTB et la participation des Départements ;
- mai 2017 : délibération concordante des quatre Départements permettant d'enchaîner en juin 2017 avec la transformation de l'EPTB en syndicat mixte par arrêté, puis avec l'intégration de nouveaux membres dès le 1^{er} janvier 2018.

Monsieur Baptiste SIROT rappelle que cette procédure requiert l'accord unanime des membres de l'EPTB, le rejet d'un seul d'entre eux suffisant à bloquer cette transformation. Dans ce cas, au 1^{er} janvier 2018, l'EPTB conserverait son statut d'Institution interdépartementale ainsi que ses membres mais perdrait son label EPTB, ce qui signifie que si les membres souhaitent conserver une structure de type EPTB sur le bassin de la Charente, un nouveau syndicat mixte labellisé EPTB devra être créé et l'EPTB Charente devra être dissous. Il indique que le fait de procéder à une transformation au lieu d'une dissolution va dans le sens de la procédure simplifiée mise en place expressément par la loi Biodiversité pour permettre aux EPTB d'assurer une continuité dans leurs missions et qui présente l'avantage de transférer directement les biens, droits et obligations de l'Institution au syndicat mixte qui se substitue alors de plein droit dans tous les actes et délibérations de l'Institution, les contrats existants étant maintenus et l'ensemble du personnel étant transféré dans les mêmes conditions de statut et d'emploi.

Monsieur le Président intervient pour indiquer qu'au cours du comité de suivi d'étude statutaire du 24 janvier 2017, le Département de la Charente a souhaité que des réunions soient prévues pour échanger sur cette transformation avec les quatre Départements et leur permettre de délibérer en toute connaissance de cause. Il précise qu'en raison de l'échéance du 1^{er} janvier 2018 à laquelle il est impossible de déroger, les Départements devront s'être prononcés d'ici à l'été 2017 sur la transformation de l'EPTB en syndicat mixte ouvert destinée à conserver le label EPTB.

Monsieur Baptiste SIROT explique qu'en parallèle du calendrier relatif à sa transformation juridique, l'EPTB a engagé une démarche de concertation avec les Départements, les services de l'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne ainsi qu'avec les syndicats de rivière puis, dans un deuxième temps, avec les EPCI afin de déterminer le bon positionnement de l'EPTB par rapport à l'exercice des compétences GEMAPI par les syndicats locaux. Il indique que des réunions sont notamment prévues avec les services de l'État pour travailler à la rédaction des statuts des syndicats et à la répartition des compétences, et ce afin d'être également prêt en juin pour la modification statutaire de l'EPTB et l'intégration de nouveaux membres. Enfin, il ajoute que les syndicats de rivière du bassin de la Charente souhaitent qu'une réunion soit organisée dès le mois de mars, ce qui nécessite que l'EPTB avance assez vite avec les services de l'État sur la lecture des textes et le fléchage des compétences.

Monsieur le Président indique que dans cette optique, l'EPTB a déjà demandé à rencontrer les services de l'État en la personne des préfets - le préfet de la Charente-Maritime les ayant déjà reçus - et qu'un rendez-vous est prévu le lendemain avec les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine pour leur présenter le projet de transformation et connaître leur position sur une éventuelle adhésion.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE indique que les Départements souhaiteraient participer aux réunions avec les syndicats de rivière et les services de la préfecture.

Monsieur Pierre PITON confirme que ce serait une bonne chose et rappelle que dans le cadre de la préparation de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le groupe de travail constitué en Charente et associant les conseils départementaux, les syndicats, l'EPTB, les services de l'État et l'Agence de l'eau avait permis de préfigurer le territoire de compétence GEMAPI et de lancer la réflexion sur l'évolution

des statuts des structures appelées à porter cette compétence. Il pense donc que c'est dans ce cadre qu'il serait intéressant de travailler.

Monsieur Baptiste SIROT indique que lors de sa rencontre avec le préfet de la Charente-Maritime, l'EPTB avait indiqué qu'il serait intéressant de pouvoir remobiliser cette mission "de bassin" pour avancer sur les points qu'elle n'avait pas traités à l'époque puisqu'elle s'était contentée de poser les découpages sans aller au bout de la discussion, notamment sur le fléchage et la répartition des compétences aux différents niveaux.

Monsieur Jean-Paul ZUCCHI indique qu'il pense que cette démarche sera vouée à l'échec si les élus, les départements ne sont pas associés aux réunions.

Monsieur le Président répond qu'au cours de la réunion du 24 janvier, il a été demandé que les départements puissent se réunir pour discuter de cette transformation en syndicat mixte et définir les missions et les compétences exercées par l'EPTB. Il indique que par rapport aux nouveaux partenaires, des démarches doivent être effectuées auprès des EPCI et des syndicats de rivière et qu'au cours de l'entretien avec le préfet de la Charente-Maritime, l'EPTB a souhaité que la réunion qui avait déjà eu lieu puisse se refaire en présence de tous les acteurs concernés afin de discuter de cette réforme et des compétences, notamment dans le cadre de la GEMAPI. Il ne voit donc pas ce qui pourrait être fait de plus.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE intervient pour indiquer que Monsieur Jean-Paul ZUCCHI souhaite juste rebondir sur les propos qu'elle a tenus quant à la participation incontournable des élus et de tous les autres acteurs à ce point d'étape de l'enjeu de l'eau.

Monsieur Baptiste SIROT indique que l'ensemble du Conseil d'administration ainsi que les EPCI, les syndicats de rivière et autres acteurs ont systématiquement été invités aux différentes réunions du comité de pilotage sur l'étude statutaire et précise que l'invitation à la réunion prévue avec les syndicats de rivière pourra effectivement être élargie aux mêmes participants, à l'exception des EPCI. Il explique que les syndicats de rivière souhaitent que l'EPTB partage son positionnement avec eux en amont des rencontres avec les EPCI afin de fournir à ces derniers un message cohérent, notamment si l'EPTB n'accompagne par systématiquement les syndicats de rivières aux réunions avec les 18 EPCI du territoire. La réunion EPCI-syndicats de rivière est donc nécessaire pour clarifier les choses avant d'engager les phases d'adhésion des différentes structures, et les départements peuvent effectivement être associés à cette discussion.

Monsieur le Président assure qu'il souhaite que l'EPTB puisse avancer dans son évolution statutaire avec la participation de tout le monde et qu'il n'entend laisser personne à la porte, tout en restant vigilant quant aux différents mandats exercés par les uns et par les autres.

Monsieur Pierre PITON indique qu'il a cru comprendre que Monsieur MAZIN souhaitait que les élus des EPCI soient également invités aux réunions prévues avec les syndicats de rivière et qu'il devait y avoir une réunion préalable à la rencontre des élus des EPCI.

Monsieur Baptiste SIROT explique que les techniciens de rivière désirent qu'il y ait un calage préalable entre l'EPTB et les syndicats de rivière pour ne pas mêler les EPCI à des discussions techniques destinées à formuler des propositions sur les compétences de chacun et à élaborer un message commun. Ces propositions seront ensuite présentées aux EPCI qui, *in fine*, décideront de l'organisation. Il précise qu'il a déjà rencontré les techniciens de manière individuelle pour discuter de ces sujets et qu'il est à présent nécessaire d'organiser une réunion collective avec tous les techniciens, les élus des syndicats de rivière et les élus de l'EPTB Charente pour discuter de l'organisation des missions entre ces deux niveaux avant de réunir l'intégralité du Comité de pilotage.

La semaine prochaine, le Président rencontre les élus de la Région. Une réunion DREAL de Bassin a lieu le 1^{er} février pour faire le point sur la doctrine EPAGE / EPTB, réunion qui reste très technique. Il indique que sur le bassin de la Charente, le préfet pilote est le préfet de la Charente et que sur ce même bassin, le préfet de la Charente-Maritime est le préfet pilote pour le bassin de la Boutonne, raison pour laquelle l'EPTB n'a sollicité de rendez-vous qu'avec ces deux préfets.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE demande si le bureau de l'EPTB est invité à ces réunions ou si c'est seulement le président.

Monsieur le Président répond que seul le président se rend à ces réunions et rappelle qu'à l'occasion du lancement de la réforme statutaire, le Conseil d'administration l'a mandaté pour cela. Il explique que c'est déjà difficile pour lui de se rendre disponible et que s'il fallait que les membres du bureau - soit trois vice-présidents et un secrétaire - assistent à ces réunions, le projet serait probablement repoussé d'un an.

Monsieur Jean-Louis LEDEUX précise qu'il ne s'agit pas ici d'un procès d'intention mais qu'il lui semblerait normal que les membres du bureau soient également invités à ces réunions, à charge pour eux de s'y rendre ou non.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit seulement de présenter la réforme statutaire et qu'il ne se dira rien de plus que ce dont il a déjà été discuté dans les réunions précédentes. Des comités de suivi de l'étude statutaire sont organisés pour les élus de l'EPTB. Monsieur Baptiste SIROT est mandaté pour cette mission et assiste seul aux réunions avec les techniciens.

Monsieur Jean-Louis LEDEUX demande combien de vice-présidents siègent au Conseil d'administration de l'EPTB.

Madame Célia LEVINET répond qu'il y a trois vice-présidents et un secrétaire.

Monsieur Claude GUINET, Président de la CLE du SAGE Charente, indique que l'un des volets importants du SAGE concerne la gouvernance à l'échelle du bassin versant du fleuve. Il pense qu'il devrait être assez facile pour les différents partenaires de se mettre d'accord sur un tronc commun mais précise qu'il est plus intéressé par les nuances. Il indique que les membres de la CLE du SAGE ne pourront pas travailler s'ils ne connaissent pas les arrière-pensées des uns et des autres et qu'il ne se voit pas construire un volet gouvernance en l'absence d'une transparence suffisante et de clarté des débats. Il admet que ce sont les techniciens de l'EPTB qui sont les artisans du SAGE et de la transformation de l'Institution mais rappelle qu'il existe de gros enjeux et que si les acteurs concernés ne sont pas concourants, le projet ira droit dans le mur. Il demande donc à l'EPTB de travailler vite et bien mais également de le tenir informé des nuances et des subtilités de ce dossier.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la transformation en syndicat mixte ouvert de l'Institution Interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil d'administration et, après les avoir consultés, fixe au vendredi 10 mars 2017 une première réunion entre l'EPTB et les Départements destinée à informer les conseillers départementaux sur les tenants et les aboutissants de la transformation de l'EPTB en syndicat mixte afin qu'ils puissent ensuite délibérer en toute connaissance de cause. Une liste élargie de participants à cette réunion sera demandée aux différents services départementaux.

Monsieur Baptiste SIROT propose qu'à chaque fois qu'une réunion à caractère politique avec un partenaire important implique la participation du président de l'EPTB, les membres du Conseil d'administration et du bureau en soient informés, le calendrier étant calé en priorité en fonction des disponibilités du président de l'EPTB. Il indique que les prochaines réunions prévues sont celles avec la Région Nouvelle-Aquitaine le 31 janvier et avec le directeur de l'Agence de l'eau le 3 février.

Monsieur le Président demande s'il est possible d'organiser une réunion commune avec les quatre départements. Il confirme que tous les membres du Conseil d'administration sont conviés le vendredi 10 mars.

Madame Marie-Henriette BEAUGENDRE demande s'il serait possible que les membres du Conseil d'administration reçoivent les comptes rendus des réunions techniques afin que tout le monde soit au même niveau d'information.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Monsieur Baptiste SIROT indique la réunion du 10 mars sera ouverte aux autres élus départementaux.

3. FINANCES : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Madame Célia LEVINET explique que dans le cadre de la modification statutaire de l'EPTB, il est prévu de maintenir l'ensemble de actions de l'Institution pour l'année 2017 et que sur la partie investissement, il sera appliqué un principe d'inscription des dépenses réelles en ne prévoyant ni de provision, ni d'appel de participation par anticipation comme il a pu être fait les années précédentes, ce qui aura pour conséquence une baisse du budget d'investissement. Par ailleurs, la participation statutaire des Départements membres restera stable, en fonctionnement comme en investissement. De plus, contrairement aux années précédentes, le budget sera voté en mars avec une utilisation de l'excédent pour équilibrer les dépenses. En effet, avant 2017, l'EPTB faisait voter son budget en décembre et établissait son compte administratif en mars en inscrivant de nouvelles dépenses dans le cadre du budget supplémentaire. En 2017, il s'agira de faire voter le budget une fois que le compte administratif sera connu. Enfin, il sera effectué un appel à participation des membres au moment du vote du budget, aucun appel n'étant prévu par la suite en décision modificative.

A/ Le Budget principal

Madame Célia LEVINET indique que les chiffres figurant dans le dossier qui a été fourni aux membres du Conseil d'administration ont été légèrement revus à la baisse, soit 2 153 000 € de dépenses totales votées au lieu de 2 174 000 €, et que le dossier a été élaboré sur la base d'une comparaison entre les années 2016 et 2017.

1. La section de fonctionnement

En termes de dépenses, **Madame Célia LEVINET** indique que l'année 2016 avait fait l'objet d'un budget primitif voté en décembre pour 1 397 840,50 € et, une fois le compte administratif effectué, d'un budget supplémentaire pour un montant de 384 445,70 € puis d'une décision modificative en juillet inscrivant des dépenses complémentaires pour la somme de 78 248 €, soit un montant total voté de 1 860 534,20 € pour les dépenses de l'année 2016.

Madame Célia LEVINET explique ensuite qu'en 2017, il est proposé d'établir un budget comprenant l'ensemble des dépenses de l'année et correspondant aux actions 2017, soit un total de 1 815 000 € auquel seront ajoutées des réinscriptions pour un montant de 338 000 € qui correspondent à des opérations déjà engagées ou à des opérations déjà votées et financées par la participation des

départements et qui ne feront pas l'objet d'appel à participation supplémentaire. Le montant des dépenses relatives aux actions sur l'année 2017 est donc de 2 153 000 €.

En termes de recettes, **Madame Célia LEVINET** indique que dans le cadre du budget primitif de 2016, les quatre départements membres ont fait l'objet d'un appel de participation global de 414 889 € et qu'à l'occasion du budget supplémentaire, la somme de 226 525 € a été prélevée sur l'excédent du budget de fonctionnement afin d'équilibrer les dépenses inscrites, les 155 170 € indiqués au dossier correspondant quant à eux à un jeu d'écritures comptables relatif à une provision sur le barrage de Lavaud. Enfin, à l'occasion de la décision modificative, un montant de 19 874,40 € a été prélevé sur l'excédent soit, pour l'année 2016, un total financé par la participation des départements et par les prélèvements sur l'excédent de 661 288,40 €. D'autres recettes s'ajoutent à ce résultat (subventions, redevance barrage, etc.) pour la somme de 1 044 075,80 €, soit un montant total voté 1 860 534,20 € pour les recettes de l'année 2016.

Pour l'année 2017, **Madame Célia LEVINET** explique que sous réserve de validation par le Conseil d'administration, il est proposé de demander aux Départements membres la même contribution qu'en 2016, soit 414 889 €, et de reprendre directement l'excédent, soit 256 111 €, pour équilibrer les dépenses, ce qui revient à effectuer au moment du vote du budget primitif les manipulations qui étaient habituellement faites en cours d'année. Le total financé s'élève donc à 671 000 €, auxquels s'ajoutent d'autres recettes pour 1 482 000 €, soit un total voté recettes de 2 153 000 €.

Madame Célia LEVINET indique ensuite que par rapport à 2016, on observe une augmentation des charges à caractère général qui s'explique essentiellement par une augmentation du nombre des études, les charges de personnel étant quant à elles légèrement plus élevées pour correspondre aux dépenses. Par ailleurs, aucune charge exceptionnelle ni dotation de provision ne sont prévues pour l'année 2017 - la provision étant plutôt envisagée en 2018 au moment de la transformation en syndicat mixte - les opérations d'ordre budgétaires sont similaires à celles de l'année 2016. Enfin, les dépenses imprévues ne devraient pas excéder celles de l'année 2016.

Madame Célia LEVINET poursuit en indiquant que les dépenses 2017 sont relativement équilibrées sur l'ensemble des missions et précise que la part "poisson migrateurs" comprend une part de fonds qui transite par le budget de l'EPTB et qui provient du Groupement des fédérations de pêche et du CREEA, partenaires de l'opération. La portion du graphique ne correspond donc pas à la dépense directe de l'EPTB mais aux dépenses communes EPTB, Groupement des fédérations de pêche et CREEA.

Quant aux recettes de fonctionnement, la participation des Départements est envisagée à hauteur de 19%, celle de l'Agence de l'eau à 43% et celle du FEDER à 9%, et qu'un excédent de 12% sera reporté afin d'équilibrer les dépenses, les autres financements provenant de l'État, de la Région, des communes et structures intercommunales et des autres groupements de collectivités. D'autres financements proviennent également des syndicats de rivières - fonds transitant par le biais du dispositif RECEMA - et des partenariats noués en 2016 avec la Chambre d'agriculture et le SIREs sur la question des projets de territoire. Elle conclut en expliquant que l'année 2016 présente un excédent de 606 000 € et que les résultats de l'année 2017 vont également générer un excédent. En effet, le Payeur départemental a conseillé à l'EPTB de rattacher toutes les dépenses et recettes de l'exercice sur l'exercice comptable, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Le fait de rattacher les recettes de 2016 qui ne seront perçues qu'en 2017 va générer comptablement un excédent, ce qui permet à l'EPTB d'effectuer la manipulation proposée.

2. La section d'investissement

Madame Célia LEVINET explique que les dépenses d'investissement ont été chiffrées en fonction des besoins de l'année et portent notamment sur le barrage de Lavaud, sur l'entretien du bâtiment et sur les frais généraux des services. Aucune opération spécifique n'étant prévue en 2017, il est proposé

d'appeler les participations en fonction des dépenses, ce qui va entraîner une baisse de 40% - soit 66 000 € environ - du budget d'investissement.

B/ Le Budget annexe

Madame Célia LEVINET indique que le budget annexe, validé par la copropriété et devant être soumis au vote du Conseil d'administration, prévoit des dépenses de fonctionnement de 54 100 € pour l'ensemble de la copropriété (parts EPTB et Fédération de pêche) et des dépenses d'investissement pour 5 000 €. Elle précise que ce budget annexe n'appelle pas de participation supplémentaire des Départements, la part de l'EPTB Charente étant prise sur le budget principal. Elle précise ensuite que les dépenses prévues pour la rémunération du personnel sont de l'ordre de 677 000 €, auxquels il faut ajouter les cotisations pour l'assurance du personnel, les tickets-restaurant, la médecine du travail et la cotisation au centre de gestion, soit un total de 728 000 € environ qui comprend les traitements indiciaires (330 000 €), le régime indemnitaire (108 000 €) et la NBI (2 500 €). Un rapport de synthèse pourra être transmis aux élus. Elle ajoute qu'il n'est pas prévu de modification particulière de la structure des effectifs de l'Institution en 2017, si ce n'est quelques ajustements rendus obligatoires par la loi : passage d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe au statut d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sans modification d'indice et passage d'un technicien territorial au statut de technicien principal 1^{ère} classe. Elle indique que le tableau des effectifs sera présenté au moment du vote du budget lors du prochain conseil d'administration.

Les effectifs de l'EPTB sont les suivants :

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaire
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Total		3	2	0

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont non titulaires
SECTEUR TECHNIQUE				
Ingénieur principal	A	4	4	0
Ingénieur	A	3	2	0
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0
Technicien	B	1	1	0
Total		9	8	0

Total général		12	10	0
----------------------	--	-----------	-----------	----------

Madame Célia LEVINET conclut en indiquant que l'EPTB n'a pas de dettes et qu'il n'est pas prévu d'évolution particulière sur ce point.

Monsieur le Président demande à Madame Sophie DARTAI, représentante de la Paierie départementale de la Charente, si elle souhaite apporter des précisions.

Madame Sophie DARTAI, représentante de la Paierie départementale de la Charente, précise que les procédures de rattachement des dépenses et des recettes et de reprise des résultats au budget prévisionnel permettent d'obtenir une meilleure qualité comptable et de fournir une situation pleine et entière de l'EPTB dès le début de l'année au lieu d'attendre le budget supplémentaire.

Madame Célia LEVINET explique qu'en 2016, le montant du budget en investissement s'élevait à 163 000 €. En 2017, le montant s'élève à 97 000 €.

- **Monsieur le Président** demande au Conseil d'administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017 de l'Institution.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

4. CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil d'administration que le projet de convention qui leur a été adressé avec l'invitation à la réunion a subi depuis quelques légères modifications dont ils vont être informés.

Madame Célia LEVINET explique que la convention a été finalisée ces derniers jours et que la seule modification significative porte sur le fait que l'EPTB devra déposer l'ensemble de ses demandes de subvention avant le 1^{er} octobre 2018 pour l'année 2018, les autres changements portant sur la numérotation des chapitres. Elle indique qu'un tableau de synthèse portant sur les années 2017 et 2018 a également été ajouté dans l'annexe à la convention. Elle explique que pour l'année 2018, les dossiers complets de demande d'aide devront être déposés avant le 1^{er} octobre 2018. Les éléments généraux de ce projet de convention ayant déjà été présenté lors du Conseil d'administration du 7 décembre 2016, elle explique que les grandes orientations de sont définies par rapport à celles du SDAGE Adour-Garonne et qu'elles se déclinent en 13 objectifs. Elle indique que cette convention porte sur une aide maximale de l'Agence de l'eau de 1 962 775 € par rapport à une dépense de 2 936 428 €, cette convention étant valable à partir de sa signature jusqu'au 31 décembre 2018.

Par souci de transparence et de lisibilité, **Monsieur Bruno LEMÉNAGER**, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, propose alors de présenter au Conseil d'administration les changements intervenus dans cette convention depuis le 7 décembre 2016, sachant que le budget prévisionnel est passé de 1,5 million d'euros - soit 750 000 euros par an - à presque 2 millions d'euros. Il rappelle qu'en décembre, il avait expliqué pourquoi il était nécessaire d'avoir des ambitions fortes sur le bassin de la Charente qui, en termes de qualité des eaux, est le plus dégradé de l'ensemble des bassins d'Adour-Garonne. Il indique par ailleurs que n'étant pas subordonnée au label EPTB, cette convention ne sera pas affectée par le changement de statut de l'Institution ou la perte du label EPTB et que pour résoudre les problèmes liés à l'eau, il est indispensable de travailler à une échelle hydrographique cohérente. Il indique qu'une fois ce projet de convention aura été adopté par le Conseil d'Administration de l'EPTB, il sera présenté à la commission des aides de l'Agence le 23 février prochain. Les dossiers qui le composent seront quant à eux présentés à la prochaine commission qui se tiendra en juin, sachant que l'Agence attribue des autorisations de commencer préalablement à l'attribution des aides afin de ne pas impacter le fonctionnement de l'EPTB.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER poursuit en expliquant que depuis le 7 décembre 2016, les montants ainsi que la formulation des objectifs ont été finalisés, ces derniers ayant été résumés en quelques phrases simples afin que les collectivités et les usagers qui travaillent en partenariat avec l'EPTB puissent les comprendre et se les approprier. Il présente un nouveau tableau synthétique portant sur

un montant définitif de 1,9 million d'euros, soit 200 000 € d'aides supplémentaires par rapport au tableau du 7 décembre, puis détaille les objectifs point par point :

- Objectif 1 - Planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques avec l'élaboration du SAGE Charente : animation du SAGE : 390 000 € ; études et communication : 110 000 € ; validation du projet de SAGE par la CLE en 2017 et engagement de la procédure d'approbation en 2018.
- Objectif 2 - Gouvernance : l'étude d'évolution statutaire est financée par une aide attribuée en 2016 et il est prévu une subvention pour l'animation de cette démarche en 2017 ; pas d'aide prévue en 2018 puisque suite à la transformation de l'EPTB, la participation à la mise en place de la GEMAPI au niveau du bassin de la Charente sera incluse dans le fonctionnement normal de l'institution.
- Objectif 3 - Mise en œuvre du SAGE : cet objectif ne figure pas dans le tableau car il est inclus dans l'objectif 1 et donc dans l'enveloppe de 390 000 €.
- Objectif 4 - Animation de la lutte contre les pollutions diffuses : mise en œuvre des dossiers de mesures agro-environnementales et d'aides à l'investissement dans le cadre du changement des pratiques agricoles, sensibilisation aux enjeux de l'eau potable de deux maisons de Cognac par an dans le cadre de l'accord viti-vinicole en diminuant deux sources de pollution diffuse (matières en suspension et produits phytosanitaires), démarchage du Symba pour la mise en œuvre du plan d'action territorial, notamment sur les aspects paysagers (mise en place d'actions telles que la réimplantation de haies afin de retarder les transferts d'eau dans les bassins versants et de favoriser la rétention de l'humidité dans le sol en été).
- Objectif 5 - Évaluation de plusieurs scénarii d'évolution des pratiques agricoles et modélisation des transferts d'azote via l'utilisation de modèles (MODCHAR) : l'EPTB Charente a pour mission de s'approprier ce modèle et, si possible, de le faire fonctionner à partir de 2019, cet outil étant également très important pour le SAGE (élaboration d'un cahier des charges sur les conditions d'intégration du modèle au sein de l'institution et réalisation d'interfaces informatiques destinées au fonctionnement proprement dit du modèle).
- Objectif 6 - Suivi de la qualité des eaux (RECEMA) : animation et mise en place par l'EPTB de mesures portant sur l'aspect quantitatif et qualitatif des eaux.
- Objectif 7 - Projets de territoire : co-portage par l'EPTB des projets de territoire de l'Aume-Couture, de la Charente aval et de la Seugne.
- Objectif 8 - Réflexions prospectives sur les impacts du changement climatique, et notamment sur les conséquences de l'augmentation des précipitations sur les milieux et les usages : l'Agence de l'eau a demandé à l'EPTB d'envisager d'attribuer le marché en 2017, sous réserve de la décision du conseil d'administration (subvention exceptionnelle de 70% pour cette étude, soit 140 000 €). L'Agence souhaite que cette étude prospective "Charente 2050" s'articule le plus possible avec le Plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne élaboré en collaboration avec des usagers du comité de bassin et des représentants de la gouvernance de l'eau et qui sera présenté au comité de bassin en fin d'année 2017 pour adoption, sachant que les bassins Dordogne et Garonne attenants au bassin de la Charente ont déjà bien avancé dans leurs exercices prospectifs respectifs.

Monsieur le Président intervient pour préciser que dans le cadre de cette nouvelle mission, l'autofinancement de l'EPTB, soit 60 000 €, ne sera inscrit qu'au budget 2018.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER indique qu'il souhaiterait qu'il soit plutôt intégré au budget 2017, et ce afin de ne pas perdre plus de temps, sachant que le chiffre de 200 000 € figurant dans la convention n'est pas forcément définitif et pourrait peut-être se révéler moins élevé.

Monsieur le Président demande si le Conseil d'administration est favorable à l'engagement de l'EPTB sur le projet Charente 2050.

L'assemblée répond favorablement.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER reprend sa présentation :

- Objectif 9 - Aménagement des bassins versants : ce point est inclus dans l'objectif 1 "Animation du SAGE".
- Objectif 10 - Récupération des coûts du soutien d'étiage : poursuite de l'étude engagée avec le Conseil départemental de la Charente et qui bénéficie d'une subvention de 16 000 €, soit 8 000 € par an.
- Objectif 11 - Prévention des inondations par la mise en œuvre locale des dispositions liées à la Directive Inondations : en 2017, signature de l'avenant de la convention-cadre du plan d'action "Prévention des inondations" Charente et Estuaire, élaboration du programme d'actions des volets "Littoral" et "Fluvial" des Stratégies Locales de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) ; en 2018, mise en œuvre du plan d'action "Prévention des inondations" Charente et Estuaire et mise en œuvre du programme d'actions des stratégies locales fluviales et littorales.
- Objectif 12 - Actions coordonnées en faveur de la restauration de la continuité écologique et de la protection des milieux aquatiques : sensibilisation des techniciens de rivière, appui et accompagnement de la démarche pour aboutir aux opérations coordonnées signées entre les différents syndicats, les propriétaires d'ouvrages, l'Agence de l'eau et l'EPTB Charente (263 000 €).
- Objectif 13 - Programmes de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Charente : objectifs similaires à ceux de l'objectif 12.

Madame Célia LEVINET précise que l'aide à la gestion de l'étiage versée pour le barrage de Lavaud (AGE) ne figure pas dans cette convention. Par ailleurs, elle indique que l'aide de l'Agence de 1 million d'euros par an permet de financer un peu moins de la moitié du budget de fonctionnement de l'EPTB, et que ce financement est important dans le cadre de l'évolution statutaire en cours.

Monsieur Baptiste SIROT ajoute que cette convention est très importante pour l'évolution statutaire de l'EPTB, notamment lorsqu'il s'agit de présenter les missions de l'EPTB et le partenariat avec l'Agence de l'Eau aux techniciens et syndicats de rivière.

Madame Elodie HUGUES, indique que les services du Département sont très intéressés par la coordination et le pilotage par l'EPTB du développement d'un outil d'aide à la gestion des étiages.

Madame Célia LEVINET explique que l'EPTB a déjà travaillé sur la modélisation de la prévision de l'étiage dans le cadre de la gestion des barrages de Lavaud et Mas Chaban opérée en collaboration avec le Conseil départemental de la Charente et qu'il existe un projet consistant à redéfinir un outil global et partagé à l'échelle du bassin de la Charente avec les Départements et les opérateurs agricoles chargés de la gestion de l'eau en période estivale. Elle indique que si ce projet ne figure pas dans la convention, le travail correspondant rentre dans le cadre de l'animation du PGE Charente, sachant que le montant de cette opération a déjà été estimé de façon très sommaire et qu'il devrait être possible de négocier avec l'Agence de l'eau un avenant à la convention ou un financement parallèle.

Madame Maryse LAVIE-CAMBOT demande si le cahier des charges prévoit des indicateurs destinés à mesurer le résultat des actions menées dans le cadre de cette convention.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER répond qu'il n'existe pas à l'heure actuelle d'indicateurs spécifiques en dehors des indicateurs classiques de réussite car l'Agence se préoccupe pour l'instant des objectifs tels qu'ils sont inscrits dans la convention, sachant que les montants figurant dans cette convention ne sont pas garantis et seront définis au cas par cas selon les dossiers de demande d'aide déposés par l'EPTB. Il explique que la définition d'indicateurs demande beaucoup de travail et que l'Agence, bien que restant ouverte à cette suggestion, s'intéresse principalement à la lisibilité de l'ensemble de la convention. Il pense en revanche qu'il serait utile de faire le point en fin d'année à l'occasion d'une réunion du Conseil d'administration et que l'EPTB fasse des présentations régulières sur le résultat du RECEMA sur la qualité des eaux ainsi que des sujets sur lesquels ils ne sont pas les seuls à intervenir tels que la qualité de la ressource.

Par ailleurs, concernant le financement de l'EPTB sur le modèle étiage, **Monsieur Bruno LEMÉNAGER** considère que cette action rentre dans l'objectif 1 de la convention et que si cela ne suffit pas, il sera effectivement possible de trouver des financements complémentaires.

Madame Célia LEVINET complète en expliquant que le projet de modélisation de l'étiage n'est pas encore défini. Le montant indiqué est un montant approximatif qu'il sera certainement nécessaire de revoir.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER indique également que l'article 4 du projet de convention prévoit la tenue de deux comités de pilotage par an pour faire le point sur l'avancée des différentes actions. Au terme de cette convention, un bilan présentera le contenu du plan d'actions et l'analyse des conditions de mise en œuvre.

Monsieur le Président souhaite savoir qui fera partie du comité de pilotage.

Monsieur Bruno LEMÉNAGER répond qu'il sera composé du Président de l'EPTB et de la Directrice de l'EPTB et du Directeur de la délégation territoriale de l'Agence de l'eau.

- **Monsieur le Président met au vote la délibération relative à la Convention pluriannuelle entre l'EPTB Charente et l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les années 2017 à 2018.**

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. ACTIONS EN COURS

Madame Célia LEVINET rappelle qu'au mois de décembre 2016, un certain nombre de délibérations ont été votées pour permettre à l'EPTB de déposer des demandes de subventions, sachant qu'à la demande du Conseil d'administration, ces délibérations ont été approuvées sous réserve du vote du budget primitif prévu en mars 2017. Elle indique que l'EPTB a identifié deux opérations nécessitant un engagement de dépenses avant le vote du budget, ces dépenses ayant été intégrées dans les orientations budgétaires et dans l'élaboration du budget en cours. Il est donc proposé que le Conseil d'administration autorise le Président à engager ces dépenses avant le vote du budget et lève donc cette réserve pour les deux actions suivantes :

5.1 Élaboration du SAGE Charente : Étude d'évaluation environnementale du SAGE

Madame Célia LEVINET indique que dans le cadre de l'élaboration du SAGE, il est prévu de réaliser une étude environnementale.

Monsieur Baptiste SIROT précise que cette étude destinée à évaluer l'impact du SAGE sur l'environnement est nécessaire à la consultation des assemblées et à l'enquête publique et qu'il est envisagé de sous-traiter cette étude afin de laisser le temps à la cellule d'animation de l'EPTB de travailler en parallèle à la rédaction du SAGE. Si le budget le permet, il indique qu'il serait intéressant d'intégrer à cette étude l'évaluation économique du projet de SAGE.

Madame Célia LEVINET indique que des subventions ont été demandées auprès de l'Agence de l'eau et de la Région Nouvelle-Aquitaine et propose au Conseil d'administration d'autoriser le président à engager la dépense et à faire en sorte que les crédits soient bien inscrits au budget, sachant que compte tenu du calendrier d'élaboration du SAGE, cette étude doit être engagée très rapidement.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à l'élaboration du SAGE Charente, étude d'évaluation environnementale du SAGE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.2 Prévention des inondations : Élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (SLGRI)

Madame Célia LEVINET indique que dans le cadre du programme de prévention des inondations, l'EPTB a élaboré la SLGRI sur le TRI Saintes-Cognac-Angoulême. Il participe également à l'élaboration de la SLGRI sur le territoire littoral charentais-maritime dont l'échéance, prévue au 31 décembre 2016, a été reportée au 31 décembre 2017 en raison de la complexité du territoire. Pour cette élaboration il est aujourd'hui nécessaire d'engager une étude spécifique. Elle explique que le TRI littoral charentais-maritime dépasse le périmètre de l'EPTB puisqu'il concerne l'ensemble du littoral. Après échanges avec les structures, il est proposé une convention de groupement de commandes entre l'EPTB Charente, le SMIDDEST pour la partie Gironde et le Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE de la Seudre (SMASS) pour la partie Seudre de façon à engager une étude globale sur ce secteur en co-portage. Elle précise que cette opération entre dans le cadre du programme prévention des inondations de l'EPTB, les dépenses correspondantes ayant été intégrées dans les orientations budgétaires présentées précédemment, et qu'il est proposé que la répartition financière se ferait au prorata des critères de population et de surface, soit 59% pour l'EPTB Charente, 24% pour le SMASS et 17% pour le SMIDDEST. Elle ajoute qu'une subvention de 50% sera sollicitée du Fonds Barnier qui finance ce type d'opération. L'animation et le temps passé rentreraient dans le cadre de la convention conclue avec l'Agence de l'eau. L'EPTB serait mandataire du groupement de commandes. L'EPTB pourrait solliciter une subvention de l'État sur la part EPTB ainsi qu'une participation financière des EPCI concernés (CDC de l'Île d'Oléron, CDC du Bassin de Marennes), sachant que la Communauté d'agglomération Rochefort-Océan participe déjà aux actions de prévention de l'EPTB par le biais d'une convention validée au dernier Conseil d'administration.

- **Monsieur le Président** met au vote la délibération relative à la prévention des inondations, élaboration des Stratégies Locale de Gestion du Risque d'Inondation

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant soulevée, Monsieur le Président indique que la réunion du 10 mars 2017 sera confirmée par écrit et lève la séance à 12h00.

QUESTIONS DIVERSES



Conseil d'Administration du 29 juin 2017

Projet de délibération

Remboursement des frais de déplacement et de repas engagés par Monsieur Claude GUINET dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE SAGE CHARENTE.

L'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente et de ses affluents est la structure porteuse du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente (SAGE Charente).

Dans le cadre de ses fonctions, Monsieur Claude GUINET, Président la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Charente, est amené à se déplacer très fréquemment pour représenter le SAGE Charente.

Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de l'EPTB Charente d'autoriser le remboursement à Monsieur Claude GUINET pour les frais occasionnés par ses déplacements dans le cadre de sa fonction de Président de la CLE.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** le remboursement des frais de déplacement de Monsieur Claude GUINET occasionnés dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE SAGE Charente, pour l'année 2017, sur la base des indemnités kilométriques alloués aux agents de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente par délibération n°10-80 du 20 décembre 2010 ;
- **AUTORISE** le remboursement des frais de restauration de Monsieur Claude GUINET occasionnés dans le cadre de ses fonctions de Président de la CLE SAGE CHARENTE, pour l'année 2017, sur la base du forfait alloué aux agents de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement du fleuve Charente par délibération n° n°10-80 du 20 décembre 2010.